Nations Unies A/71/653

Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Introduction 6
II. Exécution du mandat 6
A. Considérations générales 6
B. Utilisation des crédits 7
C. Activités d'appui de la Mission 16
D. Coopération avec des entités des Nations Unies 17
E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées 18
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 19
III. Exécution du budget 94
A. Ressources financières 94
B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) 95
C. Récapitulatif des réaffectations de ressources 96
D. Évolution des dépenses mensuelles 96
E. Autres produits et ajustements 97

16-20987 (F) 090117 110117

Merci de recycler

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome 97

G. Contributions non budgétisées 98

IV. Analyse des écarts 98

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 103

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286 105

Résumé

La corrélation entre les dépenses totales de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pendant l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 et l'objectif de la Mission a été établie par un certain nombre de cadres de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit et composante appui).

Le montant total des dépenses pour l'exercice considéré s'élève à 1 039 770 200 dollars, ce qui représente un taux d'utilisation des ressources de 95,8 % (contre 1 042,4 millions de dollars et un taux d'utilisation de 95,0 % au cours de l'exercice précédent).

Le montant plus faible que prévu des dépenses de l'exercice au titre du personnel militaire et du personnel de police (43,3 millions de dollars) s'explique principalement par les raisons suivantes : l'augmentation de la réduction appliquée lorsque le matériel appartenant aux contingents n'est pas déployé, est déployé avec du retard ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, des dépenses moins élevées que prévu au titre des frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) des contingents et des unités de police constituées, et le déploiement tardif des contingents militaires. Les dépenses accrues afférentes au personnel civil (2,5 millions de dollars) sont essentiellement imputables à la baisse des taux de vacance effectifs moyens : a) des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international au service de la Mission (10 % au lieu des 20,0 % prévus au budget 2015/16); et b) du personnel recruté sur le plan international en poste à la Mission(12,7 % au lieu des 15,0% prévus au budget 2015/16). Le montant plus faible que prévu des dépenses opérationnelles (5,2 millions de dollars) s'explique principalement par la diminution des dépenses de carburants et de lubrifiants pour les installations et infrastructures, les transports terrestres et les transports aériens, essentiellement imputable à la baisse du prix moyen effectif du carburant et à une moindre consommation pour les véhicules et les moyens aériens, le non-déploiement de cinq hélicoptères tactiques et d'un système de drones aériens en raison de restrictions et le déploiement différé de trois hélicoptères.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.)

Catégorie de dépenses	*Montant alloué*[a]	*Dépenses*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	458 657,3	415 356,7	43 300,6	9,4
Personnel civil	237 647,5	240 159,4	(2 511,9)	(1,1)
Dépenses opérationnelles	389 464,4	384 254,1	5 210,3	1,3
Montant brut	**1 085 769,2**	**1 039 770,2**	**45 999,0**	**4,2**
Recettes provenant des contributions du personnel	18 175,1	17 041,9	1 133,2	6,2
Montant net	**1 067 594,1**	**1 022 728,3**	**44 865,8**	**4,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 085 769,2**	**1 039 770,2**	**45 999,0**	**4,2**

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	*Effectif approuvé*[a]	*Effectif prévu*[b]	*Effectif réel (moyenne)*	*Taux de vacance (pourcentage)*[c]
Observateurs militaires	222	199	192	3,5
Contingents	12 778	12 593	11 729	6,9
Police des Nations Unies	763	721	538	25,4
Unités de police constituées	1 160	952	684	28,2
Personnel recruté sur le plan international	943	943	823	12,7
Personnel recruté sur le plan national				
Administrateurs recrutés sur le plan national	158	158	140	11,4
Agents des services généraux	1 408	1 408	1 163	17,4
Volontaires des Nations Unies				
Recrutés sur le plan international	462	462	415	10,2
Recrutés sur le plan national	3	3	1	66,7
Emplois de temporaire[d]				
Personnel recruté sur le plan international	35	35	27	22,9
Personnel recruté sur le plan national	10	10	5	50,0
Personnel fourni par des gouvernements[e]	78	78	47	39,7

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé pour les observateurs militaires, les membres des contingents, les membres de la Police des Nations Unies, les membres des unités de police constituées et le personnel fourni par des gouvernements, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité

[b] En décembre 2015, par sa résolution 2252 (2015), le Conseil de sécurité a augmenté les effectifs militaires et de police autorisés. Les chiffres indiqués dans cette colonne tiennent compte de l'accroissement des niveaux approuvés pour les observateurs militaires, les membres des contingents, les membres de la Police des Nations Unies, les membres des unités de police constituées et le personnel fourni par des gouvernements à partir de décembre 2015 et des niveaux approuvés avant le mois de décembre 2015.

[c] Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif moyen prévu, mois par mois. Reflète les informations relatives à l'occupation des postes de la Mission et du Centre de service régional d'Entebbe financés par le budget de la MINUSS.

[d] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

[e] Pour le personnel fourni par des gouvernements, les chiffres correspondent au déploiement de décembre 2015 à juin 2016.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, que le Secrétaire général a présenté dans son rapport du 27 février 2015 (A/69/800), s'élevait à un montant brut de 1 109 770 800 dollars (montant net : 1 091 385 900 dollars). Les crédits demandés couvraient le déploiement de 166 observateurs militaires, 12 334 militaires, 663 membres de la Police des Nations Unies, 660 membres des unités de police constituées, 968 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 613 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 465 Volontaires des Nations Unies, emplois de temporaire inclus.

2. Dans son rapport du 30 avril 2015 (A/69/839/Add.15, par. 65), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 095 219 100 dollars pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

3. Dans sa résolution 69/260 B, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, un crédit d'un montant brut de 1 085 769 200 dollars (montant net : 1 067 594 100 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Il a énoncé le mandat de la Mission pour l'exercice considéré dans ses résolutions 2223 (2015), 2241 (2015) et 2252 (2015).

5. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de protéger les civils et d'appuyer l'application de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'Accord de paix) en vue du règlement du conflit en cours au Soudan du Sud.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice considéré, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, ventilés par composante (protection des civils, surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme, instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit. et composante appui).

7. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2015/16, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

8. Pendant la première moitié de l'exercice budgétaire, la MINUSS a continué d'exécuter le mandat qui lui avait été assigné dans la résolution 2223 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a réaffirmé les quatre principales tâches de la Mission : protéger les civils, surveiller les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits et enquêter sur celles-ci, instaurer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire et appuyer la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités entre les parties au conflit. En août 2015, les parties ont signé l'Accord sur le règlement du conflit. À l'issue des examens stratégique et technique réalisés en octobre et novembre 2015, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2252 (2015) du 15 décembre 2015, a maintenu les trois premières tâches du mandat précédent, mais remplacé la quatrième par l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit. Par cette même résolution, le Conseil a également décidé de porter l'effectif de la MINUSS à un maximum de 13 000 militaires et 2 001 policiers, dont les agents de police, les membres d'unités de police constituées et 78 responsables des questions pénitentiaires. Au cours de l'exercice considéré, la composante militaire a déployé en moyenne 11 921 militaires, dont 192 observateurs militaires et 11 729 membres des contingents et la composante police a déployé en moyenne 1 222 policiers, dont 538 membres de la Police des Nations Unies et 684 membres d'unités de police constituées. Des progrès portant sur de nombreux aspects de l'exécution du mandat de la Mission ont été réalisés dans les quatre domaines prioritaires, y compris l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit au cours de la deuxième moitié de l'exercice. Toutefois, la capacité de la Mission d'appuyer la population du Soudan du Sud et d'assurer sa pleine participation a pâti de la lenteur et du caractère inégal de ces progrès, en particulier dans les États de Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité les plus touchés par le conflit.

9. La MINUSS a appuyé les efforts de médiation entre le Gouvernement de la République du Soudan du Sud et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) menés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de parvenir à un règlement négocié. Ces efforts ont abouti à la signature, le 17 août 2015 à Addis-Abeba, par les dirigeants du M/APLS dans l'opposition et les anciens détenus, de l'Accord de paix, que le Président Salva Kiir a signé le 26 août 2015 à Djouba, en émettant des réserves. Bien que la mise en œuvre de l'Accord ait tout d'abord été satisfaisante, les progrès ont été lents dans l'ensemble et ne se sont véritablement fait sentir qu'après que la Mission a été expressément chargée d'appuyer le processus de paix en décembre 2015.

10. À l'issue d'une série de négociations facilitées par le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et les partenaires internationaux, des progrès ont été accomplis en décembre 2015 et janvier 2016, notamment l'arrivée du groupe de reconnaissance du M/APLS dans l'opposition à Djouba. Toutefois, les progrès ont été compromis par le différend relatif à la décision prise par le Président en octobre 2015 tendant à créer 28 nouveaux États, que le M/APLS dans l'opposition a considérée comme une violation de l'Accord, celui-ci étant fondé sur la structure des 10 États. De ce fait et en raison d'un certain nombre d'autres divergences entre les parties, le calendrier de la Commission mixte, qui prévoyait la

constitution du Gouvernement provisoire d'union nationale avant le 22 janvier 2016, n'a pas été respecté.

11. Tout au long de l'exercice considéré, la Mission a constamment maintenu le contact avec les parties prenantes et exercé ses bons offices en vue d'encourager les parties et les organismes régionaux à sortir de l'impasse s'agissant du processus de paix tout en s'acquittant d'autres aspects de son mandat et en s'employant particulièrement à protéger les civils. On peut voir des signes de progrès dans le fait que le Président a nommé le chef du M/APLS dans l'opposition, Riek Machar, premier Vice-Président du Soudan du Sud le 11 février 2016 et que, pour tenter de résoudre l'une des questions les plus délicates, la Commission mixte a avalisé un communiqué du Conseil des ministres de l'IGAD et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine appelant à surseoir à la création de nouveaux États jusqu'à ce qu'une commission nationale de délimitation réunissant toutes les parties intéressées ait achevé l'examen des États proposés et de leurs frontières.. Entre janvier et avril 2016, 1 370 membres du personnel de sécurité du M/APLS dans l'opposition sont rentrés à Djouba, permettant la mise en œuvre de la première phase des dispositions transitoires convenues en matière de sécurité et Riek Machar y est revenu le 26 avril 2016, après de nombreux retards et avec l'appui de la MINUSS. Le Gouvernement provisoire d'union nationale est entré en fonctions le 29 avril 2016. La constitution de l'Assemblée législative nationale provisoire a également progressé, mais n'a finalement pas abouti au cours de l'exercice considéré en raison d'un certain nombre de divergences, notamment au sujet des procédures à suivre pour l'élection du Président.

12. Tout au long de l'exercice 2015/16, la MINUSS a continué à abriter des civils qui se sont réfugiés dans ses six sites de protection des civils. Le nombre de personnes déplacées ayant trouvé refuge dans ces sites a continué de fluctuer en fonction des conditions de sécurité et suite aux efforts déployés par la MINUSS et ses partenaires en matière de protection humanitaire pour atténuer les risques de déplacement à l'extérieur des sites. L'afflux de personnes déplacées dans les sites de la MINUSS, en particulier à Malakal, Bentiu et Wau, s'est poursuivi en raison de l'insécurité, du manque de services humanitaires et des pénuries alimentaires; au total, on comptait plus de 200 000 déplacés dans les sites de la MINUSS dans l'ensemble du pays au mois d'août 2015. Ce nombre a commencé à diminuer début 2016, après que la MINUSS et des intervenants humanitaires ont pris des mesures pour renforcer la sécurité et les services à l'extérieur des sites de protection des civils. Toutefois, cette tendance à la baisse a été interrompue le 24 juin 2016 par les combats à Wau (Bahr el-Ghazal occidental), à la suite desquels 12 000 civils auraient fui vers une zone proche la base de la MINUSS pour obtenir une protection.

13. La MINUSS a continué d'exécuter son mandat en toute impartialité au cours de l'exercice considéré. Cependant, les relations entre la Mission et les parties au conflit sont restées tendues, principalement en raison de problèmes liés à la liberté de mouvement, aux restrictions d'accès, aux garanties concernant la sécurité aérienne et aux conditions élémentaires de sécurité. Ces difficultés ont empêché la Mission de mettre en œuvre intégralement ses activités et ont, à certaines occasions, bloqué les déplacements de personnel et l'acheminement du matériel, en particulier vers Malakal, Bentiu et Wau.

Protection des civils

14. La MINUSS a continué de s'acquitter de son mandat de protection des civils, tel que défini dans la résolution 2252 (2015) et dans le cadre conceptuel de mise en œuvre du mandat relatif à la protection des civils, qui comporte trois catégories d'activités : a) dialogue et engagement; b) protection physique; c) création d'un environnement protecteur.

15. Pour ce qui est de la première catégorie, la MINUSS a activement poursuivi le dialogue avec les acteurs de la vie politique, les représentants de la société civile, les chefs religieux et d'autres interlocuteurs pertinents dans l'ensemble du Soudan du Sud pour les inciter à participer au dialogue politique en cours, notamment à toutes les initiatives visant à protéger les civils et à restaurer la paix et la stabilité. Dans le cadre de sa fonction de bons offices, la Représentante spéciale du Secrétaire général a exhorté toutes les parties à cesser les hostilités et à garantir la protection des civils. La MINUSS a poursuivi ses activités de sensibilisation – renforcement des capacités locales de gestion des conflits, consolidation de la paix et de médiation et facilitation du dialogue intercommunautaire –, tout en plaidant en faveur de la participation accrue des femmes aux initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Elle a également organisé des réunions d'information sur son mandat, recensé des problèmes de protection et continué d'affiner sa stratégie d'alerte et d'intervention rapides.

16. La MINUSS a mis l'accent sur la gestion et l'analyse des conflits, au niveau infranational, dans ses sites de protection des civils et dans d'autres lieux accueillant des personnes déplacées. Afin d'appuyer la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits au niveau local, la Mission a organisé des ateliers et des instances de dialogue partout où cela était possible, y compris dans des zones tenues par l'opposition. Ces ateliers de gestion des conflits étaient spécifiquement destinés aux personnes considérées comme les principaux intervenants dans les zones exposées à des conflits, en particulier les chefs des campements pastoraux, les jeunes, les chefs traditionnels, les personnes déplacées et les femmes. Lorsque cela était possible, la MINUSS a également aidé les acteurs publics locaux à gérer les conflits par le dialogue. Par exemple, elle a aidé les autorités nationales et locales de l'État des Lacs à atténuer les conflits intercommunautaires de longue date entre les sous-clans Dinka Agar et les chefs religieux dans l'État de l'Équatoria occidental et à apaiser les conflits qui opposaient des jeunes armés et le Gouvernement. En dépit de ces réalisations, l'impact des activités de la Mission a été compromis par la propagation de la violence dans des régions auparavant stables (Bahr el-Ghazal occidental, Équatoria occidental et Équatoria oriental), la montée de la criminalité, la détérioration rapide de la situation économique, la persistance de problèmes intercommunautaires et la décision du Président de créer de nouveaux États, qui ont suscité d'autres tensions et conflits intercommunautaires dans le Soudan du Sud, en particulier dans les États du Haut-Nil et de Jongleï.

17. La MINUSS s'est efforcée de coopérer avec des représentants de tous les pouvoirs politiques et communaux, notamment les jeunes et les dirigeants communautaires des zones contrôlées aussi bien par le Gouvernement que par l'opposition. Des réunions tenues avec les autorités gouvernementales, les chefs coutumiers et les représentants de la société civile ont débouché sur la constitution d'un vaste réseau d'alerte rapide qui a permis de recueillir régulièrement des informations et de contribuer ainsi à l'exécution du mandat de la Mission.

Cependant, en raison de l'insécurité régnant dans les zones de conflit ouvert et des déplacements de civils et de représentants des autorités locales qui en ont résulté, la capacité de la Mission à recueillir des informations fiables et précises sur les civils menacés dans ces zones est restée limitée.

18. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a également renforcé les échanges avec les communautés de déplacés en organisant des ateliers dans ses sites de protection des civils, afin d'y promouvoir l'ordre public, notamment la prévention de la violence sexuelle et sexiste.

19. Pour ce qui est de la deuxième catégorie d'activités, la MINUSS a concentré ses efforts sur le maintien de la sécurité publique dans les sites de protection des civils, grâce à des patrouilles proactives, à des interventions rapides et à des mesures de contrôle de la foule et de restriction d'accès. Elle a également fourni des services de sécurité statique autour des sites de protection des civils et renforcé le périmètre des sites de protection. De plus, en étroite collaboration avec les partenaires humanitaires, la Mission a participé à l'amélioration de l'infrastructure des sites en y menant des travaux d'agrandissement qui ont permis la réinstallation volontaire de 64 700 personnes déplacées à Djouba, Bentiu et Malakal et l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie sur place. La visibilité et la participation active des membres des groupes de surveillance communautaires et des partenaires de protection ont aidé à résoudre des problèmes et à élaborer des mécanismes de règlement des différends. Au cours de l'exercice considéré, la Mission avait recensé et géré dans ses sites de protection 1 717 incidents de sécurité, allant du délit mineur au crime en bande organisée. La Mission a également géré quatre centres de détention où sont détenues ou mises à l'écart des personnes déplacées accusées d'être à l'origine de graves incidents de sécurité ou d'atteintes à la sécurité dans les sites de protection des civils de Bentiu, Bor, Djouba et Malakal. Le centre de détention de Bor a été fermé en novembre 2015 en raison du faible taux d'occupation, ce qui a permis le transfert de certains agents de l'administration pénitentiaire dans des centres nécessitant davantage d'effectifs. C'est également dans l'intérêt de la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant sur ces sites et du personnel de la Mission habitant dans des logements proches que ces individus ont été placés en détention. Les discussions entre la Mission et le Gouvernement relatives à la remise des détenus aux autorités nationales se sont poursuivies après que le Conseil des ministres du Soudan du Sud eut d'abord rejeté le mémorandum d'accord rédigé pour faciliter ce processus.

20. Davantage de patrouilles de proximité et de longue distance, certaines à pied, certaines destinées à protéger les civils sortis des sites pour se procurer des produits de première nécessité (bois de chauffage, aliments) ont été menées hors des installations de la MINUSS. Elles ont eu lieu en conjonction avec des patrouilles aériennes, des patrouilles de longue durée et des déploiements tactiques. La Mission a également eu recours à des indicateurs d'alerte rapide pour organiser des patrouilles dans les foyers de tensions potentiels. À Bentiu et à Ler, la Mission a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires chargés de la protection humanitaire afin de recenser les sites sensibles dans lesquels les civils étaient considérés comme exposés à des risques et a régulièrement effectué des patrouilles à pied dans ces zones. Les patrouilles de la MINUSS ont également contribué à la stabilité dans des communautés où des affrontements pouvaient surgir.

21. Enfin, pour ce qui est de la troisième catégorie d'activités, la Mission et ses partenaires ont mené dans les sites de protection des civils des enquêtes conjointes

auprès des personnes déplacées concernant leurs intentions de retour et de réintégration. Il est apparu que les personnes déplacées considéraient la sécurité et l'accès à l'alimentation et aux services de santé comme les conditions essentielles d'un retour en toute sécurité. Pour répondre à ces besoins, la MINUSS a participé à un groupe de travail interinstitutions en vue de trouver des solutions facilitant le retour spontané, sûr et volontaire des déplacés. Au total, le retour de 206 déplacés du site de protection des civils de Bor a été facilité. En outre, la MINUSS a préconisé et appuyé l'élargissement de l'aide humanitaire et des services de protection à l'extérieur des sites de protection des civils afin de contribuer à l'instauration d'un climat propice au retour, tout en collaborant à cette fin avec les autorités locales et les partenaires humanitaires et les services de protection. Il convient de noter que la Mission a appuyé la stratégie « au-delà de Bentiu » des partenaires humanitaires dans l'État de l'Unité, qui visait à étendre la fourniture de services de protection et d'aide humanitaire en dehors de ce site. Environ 29 000 personnes déplacées ont volontairement quitté les sites de Bentiu, Bor et Malakal entre janvier et juin 2016, apparemment en raison de la reprise des services de protection et d'aide humanitaire à l'extérieur des sites et d'une amélioration relative de la situation en matière de sécurité, ainsi que de la nécessité de planter avant la saison des pluies. Avant et après la mise en place du Gouvernement provisoire d'union nationale, la MINUSS, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, a aidé le Gouvernement à élaborer un cadre stratégique sur le retour des personnes déplacées, conformément au chapitre III de l'Accord – relatif à l'aide humanitaire et la reconstruction – qui devait être soumis au Conseil des ministres pour approbation.

22. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a procédé au déminage et à la dépollution de routes et de terres avant de remettre ces dernières à la disposition des communautés. Plus de 2 162 zones contaminées ont été nettoyées au Soudan du Sud et plus de 30,8 millions de mètres carrés de terrain et 1 949 kilomètres de routes ont été déclarés sans danger. Ce nettoyage comprenait l'enlèvement et la destruction de mines antipersonnel et antichars et de nombreux restes explosifs de guerre et munitions d'armes légères. En outre, 3 103 villages et villes ont été inspectés, et de grandes quantités de munitions d'artillerie et d'armes abandonnées ont été enlevées et détruites. Parallèlement à cette inspection et aux activités de déminage, des programmes de sensibilisation aux dangers des mines ont été organisés à l'intention des communautés en vue de réduire encore le nombre de décès et de blessures. Plus de 375 383 personnes, ciblées par sexe et par âge, ont été sensibilisées à ces dangers et à la prévention des risques qui y sont liés. Le personnel humanitaire, les principaux partenaires et les parties prenantes ont reçu des formations et des messages de sécurité destinés à améliorer encore leurs connaissances et à leur enseigner la conduite à suivre dans les zones contaminées. Enfin, la Mission a recommandé au Gouvernement d'adhérer à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

23. Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a exécuté avec succès la partie de son mandat relative aux droits de l'homme en mettant l'accent sur les activités de surveillance, d'enquête, de vérification des faits et d'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et les atteintes au droit international humanitaire, notamment celles qui pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Elle a axé spécialement ces activités sur les violations et

exactions commises contre les femmes et les enfants, y compris toutes les formes de violences sexuelles liées au conflit. Des enquêtes et des vérifications relatives aux violations des droits de l'homme ont été menées dans ses 10 antennes. En décembre 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HDCH) a publié un rapport intitulé « The state of human rights in the protracted conflict in South Sudan » (La situation des droits de l'homme dans le conflit prolongé au Soudan du Sud). La MINUSS a apporté son concours à l'établissement du rapport de la Mission d'évaluation du HCDH visant à promouvoir les droits de l'homme, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la réconciliation et à renforcer les capacités au Soudan du Sud » (A/HRC/31/49). Des enquêtes approfondies ont été menées sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits qui auraient eu lieu les 17 et 18 février 2016 dans le site de protection des civils de la MINUSS à Malakal et des rapports internes ont été établis à ce sujet. La MINUSS a rédigé quatre autres rapports publics, qui n'ont pas été publiés au cours de l'exercice.

24. La Mission a continué à lutter contre les violations des droits de l'homme en menant, quand c'était possible, des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme auprès de partenaires non étatiques, notamment des groupes communautaires et des organisations de la société civile. La Radio Miraya a diffusé sur ses ondes 30 émissions consacrées à un large éventail de questions allant de la violence sexuelle et sexiste en temps de conflit à l'accès à la justice, en passant par les droits des femmes, dans le cadre de son programme hebdomadaire intitulé « Your Rights ». La MINUSS a également dialogué avec la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud et avec des organisations de la société civile en vue de leur faire mieux connaître l'examen périodique universel, de leur fournir des conseils techniques et de les encourager à présenter des rapports au Conseil des droits de l'homme, à la suite de quoi huit rapports émanant de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, de la Fédération luthérienne mondiale et d'organisations de la société civile ont été soumis au Conseil.

25. La MINUSS a continué de faire vigoureusement campagne en faveur de l'application de mesures adéquates pour garantir que toutes les parties au conflit au Soudan du Sud qui se rendent coupables de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits répondent de leurs actes. Toutefois, le conflit étant toujours en cours, les autorités civiles ont rarement pu traduire en justice les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international. Dans la plupart des États du pays, et alors qu'elles s'étaient engagées à le faire, les autorités n'ont pas été en mesure de poursuivre les auteurs de ce type de crimes. En assurant le suivi et en rendant compte de l'administration de la justice dans des domaines très divers, tels que les détentions arbitraires et prolongées, les conditions de détention et la justice militaire, la Mission a encouragé le respect des normes internationales et favorisé l'accès des victimes à la justice et à des réparations. Elle a également veillé à ce que la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme soit rigoureusement appliquée lors des concertations entre l'ONU et chacune des parties.

26. Les violences sexuelles liées au conflit, dont les viols, les viols collectifs, les enlèvements et l'esclavage sexuel, sont restées largement répandues dans les zones les plus touchées. À ce jour, aucune poursuite n'a été entamée pour ce type de faits. Malgré les efforts faits par la MINUSS pour protéger les populations civiles et évaluer les risques qu'elles courent et leurs vulnérabilités, de nombreux cas de violence physique et sexuelle, de harcèlement verbal et d'intimidation ont continué

d'être signalés sur les sites de protection des civils de la Mission et en dehors, dans les secteurs à forte concentration de déplacés et dans les camps de réfugiés.

27. Par le truchement des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a continué d'enquêter, de suivre, de vérifier et de signaler les cas de violences sexuelles liées au conflit dans le but de recueillir davantage d'informations fiables et objectives sur les caractéristiques et les constantes de ces faits et de contribuer ainsi à la lutte contre les violations incessantes, combattre l'impunité et améliorer les programmes de prise en charge des survivants. Le 16 décembre 2015, un additif au protocole sur le partage des informations entre le Système de gestion de l'information sur la violence sexuelle et les Arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information a été signé par plusieurs prestataires de services. Les principes directeurs et les procédures concernant le partage de données statistiques anonymes relatives à des cas signalés de violence sexiste y sont définis, ce qui contribue à renforcer la collecte d'informations et le signalement des cas. La MINUSS a également collaboré avec les principales parties prenantes dans le cadre de campagnes et d'activités de formation, d'initiation et de sensibilisation afin d'assurer que les questions relatives aux violences sexuelles liées au conflit soient prises en compte dans toutes ses activités. Elle a entretenu des rapports similaires avec des réseaux communautaires, des groupes de femmes et des organisations de la société civile afin de sensibiliser le public à la question de la protection des femmes et de leurs droits en la matière.

28. En collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission a continué de travailler avec les parties au conflit pour leur rappeler qu'elles sont tenues de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à l'usage des violences sexuelles comme arme de guerre et pour trouver les coupables et les traduire en justice. La Mission a également apporté un appui technique au Gouvernement et au M/APLS dans l'opposition aux fins de la création d'un groupe de travail technique conjoint avec l'ONU et des organisations de la société civile, aux fins de l'établissement de plans de mise en œuvre relatifs aux communiqués que les parties ont signés le 11 octobre et le 18décembre 2014, respectivement, pour amener les dirigeants militaires de l'opposition à prendre des engagements afin de renforcer la prévention, la responsabilisation et la prise de conscience, et pour renforcer la responsabilité individuelle et celle des supérieurs concernant les crimes de violence sexuelle.

29. Conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur la surveillance et la communication d'informations concernant les violations graves commises contre les enfants, la MINUSS, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a maintenu un dialogue constant avec les parties au conflit au sujet de la protection des enfants. Faisant suite aux activités de sensibilisation soutenues de la Mission, le M/APLS dans l'opposition a signé, le 26 décembre 2015, un accord avec l'ONU par lequel il s'engage de nouveau à mettre un terme au recrutement d'enfants dans les forces armées et a nommé deux hauts représentants chargés de collaborer avec la Mission en qualité de référents pour la question de la protection des enfants. La mise en œuvre de l'accord relatif au renouvellement de l'engagement de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a permis d'identifier et de démobiliser plus facilement 22 enfants présents dans les rangs de l'APLS dans l'État de l'Unité et de libérer spontanément trois

autres enfants dans le Jongleï. En outre, à la suite de missions de vérification effectuées conjointement par l'ONU et l'APLS, cette dernière a expulsé les membres de forces armées de 13 écoles qu'ils occupaient. Malgré l'action menée dans ce domaine et les résultats obtenus au cours de la période considérée, 25 établissements scolaires restent occupés à des fins militaires, ce qui compromet l'accès des enfants à l'éducation Les activités de sensibilisation menées par la MINUSS et l'UNICEF en collaboration avec la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud, dirigé par David Yau, ont conduit à la libération d'un total de 1 755 enfants dans la Zone administrative du Grand Pibor (Jongleï). Ces enfants ont reçu des soins médicaux et un soutien psychologique, et ont bénéficié d'aide pour rechercher et réintégrer leur famille.

Instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

30. La Mission a appuyé la fourniture de services humanitaires dans l'ensemble du Soudan du Sud, y compris dans ses sites de protection des civils. Au cours de l'exercice considéré, elle a établi une base opérationnelle avancée et une base opérationnelle temporaire à Bentiu et à Ler (État de l'Unité), ce qui a rassuré les populations civiles et a permis aux agents humanitaires et aux partenaires chargés de la protection de fournir davantage de services. Dans l'État du Haut-Nil, la MINUSS a négocié avec les autorités locales pour que les agents humanitaires puissent accéder en toute sécurité à Wau Shilluk, secoué par le conflit, ce qui a permis à un petit groupe de déplacés du site de protection des civils de la Mission de regagner le village. La Mission a également établi une base opérationnelle avancée dans la ville de Malakal pour améliorer la sécurité des civils après les affrontements qui avaient opposé plusieurs communautés dans le site de protection des civils de la ville en février 2016.

31. La MINUSS a continué d'apporter son appui à l'acheminement d'aide humanitaire, en particulier dans les régions toujours aux prises avec le conflit. Si les opérations de déminage les plus urgentes étaient surtout nécessaires dans les régions les plus instables, la Mission est malgré tout parvenue à assurer la sécurité des itinéraires principaux, en particulier dans la région du Haut-Nil. En outre, en février 2016, elle a procédé au repérage de mines et à leur neutralisation sur les routes de l'État du Bahr el-Ghazal occidental pour contribuer à l'initiative du Programme alimentaire mondial visant à établir des routes de desserte pour acheminer de l'aide alimentaire, et elle a procédé aux mêmes opérations sur 1 949 kilomètres de routes dans l'ensemble du pays au cours de l'exercice considéré. Ces opérations ont permis à la Mission et aux agents humanitaires de continuer à utiliser ces itinéraires logistiques essentiels pour apporter de l'aide à celles et ceux qui en avaient le plus besoin. La Mission a également procédé au repérage et au déminage rapides de mines sur 137 aires de poser d'hélicoptère pour permettre aux acteurs humanitaires d'accéder, pendant la saison des pluies, à des villes comme Pibor (Jongleï) après l'éruption de violences.

32. Elle a également assuré la sécurité des partenaires humanitaires qui ont mené des interventions d'urgence dans et en dehors de ses installations, ainsi que celles des partenaires de sécurité lorsqu'ils fournissaient leurs services. En décembre 2015, elle a en outre pris part à l'évacuation des partenaires humanitaires et de sécurité lors des violences qui ont frappé Source Yubu (Équatoria occidental).

33. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a mis en œuvre 17 projets à effet rapide destinés à faciliter l'acheminement d'aide humanitaire, principalement dans

les secteurs à forte densité de déplacés et dans les régions reculées touchées par le conflit. D'autres projets à effet rapide destinés à favoriser le dialogue et la coexistence pacifique entre les déplacés et les communautés d'accueil et à ainsi créer un environnement plus propice à la fourniture de service ont également été entrepris. Ces activités devaient renforcer la confiance et l'adhésion envers la Mission dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été assignées.

Appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix

34. Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier ses résolutions 2223 (2015), 2241 (2015) et 2252 (2015), la MINUSS a collaboré activement avec les acteurs nationaux, les partis politiques, les organisations de la société civile et les groupes de femmes pour mieux faire connaître son mandat et préciser son rôle d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et, plus tard, de l'Accord de paix. Moyennant ses bons offices, elle a également continué de promouvoir activement la pleine application de l'Accord auprès du Gouvernement et de toutes les parties au conflit et elle a en outre coordonné l'appui des partenaires internationaux et le partage d'informations sur l'application de l'Accord de paix entre les membres de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Consciente du rôle essentiel des diplomates et des donateurs, la MINUSS a été en contact régulier avec les partenaires internationaux pour recenser les questions d'intérêt commun et convenir d'approches politiques communes et cohérentes afin de résoudre les problèmes critiques.

35. Sur le plan opérationnel, la MINUSS a apporté son concours aux mécanismes créés dans le cadre de l'Accord de paix, à savoir la Commission mixte de suivi et d'évaluation, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission militaire mixte du cessez-le-feu, auxquels elle a fourni un appui technique concernant la création du Centre d'opérations conjoint de Djouba, notamment en détachant au Centre deux officiers de liaison chargés de fournir un appui technique à son secrétariat. En outre, la Mission a collaboré étroitement avec le Gouvernement provisoire d'union nationale et la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour contribuer à la création de la police mixte intégrée; elle a notamment donné des conseils concernant la mise sur pied de l'équipe de gestion de la police mixte intégrée, l'élaboration du programme de formation de la police et la sélection de formateurs, conformément à la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme.

36. La MINUSS a également continué de collaborer au suivi de l'application du cessez-le-feu en apportant son appui au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD et à l'organe qui lui a succédé, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité. Toutefois, la capacité opérationnelle des équipes du Mécanisme demeure limitée du fait de contraintes internes d'ordre financier et des restrictions imposées à la liberté de circulation. Pour pallier cette difficulté, la MINUSS a collaboré étroitement avec les équipes de l'IGAD, en particulier au niveau des États, afin d'effectuer des patrouilles de manière coordonnée, voire conjointe, quand et où cela était possible.

37. La MINUSS a également prêté assistance à la Commission mixte de suivi et d'évaluation et aux parties à l'Accord de paix aux fins de la communication et de la diffusion généralisées de messages clefs à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord. La Mission, en proche collaboration avec la Commission mixte, a produit et diffusé

des documents éducatifs et de communication et d'autres informations en anglais, dinka, nuer et chillouk. En outre, elle a organisé diverses activités sociales et culturelles pour faire connaître l'Accord de paix, notamment un débat interuniversités, qui a donné l'occasion à des étudiants d'échanger leurs vues sur le processus de paix dans un cadre sûr. Par ailleurs, la MINUSS a fait la promotion de son mandat et de sa présence en diffusant le slogan « UNMISS, Your Partner For Peace » (La MINUSS, votre partenaire pour la paix) sur les ondes de Radio Miraya et en menant d'autres activités de communication et de publication pour renforcer l'adhésion du grand public à la Mission et resserrer les liens de celle-ci avec les principaux partenaires.

C. Activités d'appui de la Mission

38. Au cours de l'exercice, la Mission a fait face à une insécurité accrue, à une liberté de circulation réduite et à d'autres obstacles externes. Elle a continué de dispenser avec efficacité et efficience des prestations logistiques et administratives et des services de sécurité aux fins de l'exécution de son mandat, mais les contraintes externes ont mis ses ressources à rude épreuve, notamment l'unité fluviale, les entreprises spécialisées dans le génie mécanique pour le secteur routier et le Groupe des transports aériens. Les économies escomptées en matière de transport à moindre coût du matériel logistique sur le Nil jusqu'aux États du Haut-Nil et du Jongleï ont pâti du recours limité à l'unité fluviale. En outre, la détérioration croissante des conditions de sécurité a amené la MINUSS à donner la priorité à des projets destinés à renforcer la sécurité dans ses installations et dans les sites de protection des civils et à améliorer les conditions de vie et de travail de son personnel, ainsi qu'à soutenir des projets entrepris par des organisations internationales dans les sites de protection des civils de Bentiu, Malakal et Djouba.

39. La Division de l'appui à la mission a adapté ses activités et priorités de manière à contribuer à l'application des résolutions 2223 (2015) et 2252 (2015) du Conseil de sécurité, dans la limite des ressources disponibles et dans les plus brefs délais. Elle a dû, avant tout, renforcer ses capacités d'appui pour répondre à une demande accrue en raison de la formation et du déploiement d'un effectif considérable de personnel en tenue. Au cours de l'exercice 2015/16, l'agrandissement des logements destinés aux soldats était en cours de préparation, tout comme le programme de formation du personnel en tenue supplémentaire, composé notamment d'unités de police constituées, d'un contingent de personnel médical (niveau II) et d'un contingent du génie appelés à être déployés dans différents lieux d'affectation de la Mission. Les unités militaires ont fait d'importants efforts pour ouvrir des itinéraires principaux de ravitaillement vers Bentiu et mettre en place une installation d'amarrage à Malakal pour l'unité fluviale. La construction de hangars pour l'entretien d'hélicoptères a débuté à Djouba et à Bor. La procédure d'achat d'équipement destiné à la centrale solaire d'un mégawatt de la Maison des Nations Unies a été achevée.

40. La Mission a continué de travailler sur des projets prioritaires visant notamment à renforcer la sécurité dans ses installations et dans les sites de protection des civils. En outre, elle a poursuivi des projets ayant pour objet d'améliorer les conditions de vie et de travail de son personnel civil et de son personnel en tenue et de perfectionner les infrastructures nécessaires à l'exécution de ses opérations. La Mission a commencé à recevoir de grandes quantités de

barrières, d'éclairages et de clôtures pour renforcer la défense de ses périmètres, conformément aux instructions du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU. La plupart des installations préfabriquées avec salles de bain attenantes destinées à remplacer les anciennes installations du personnel qu'il a été décidé de réformer ont également été livrées.

41. Par l'intermédiaire de son équipe de gestion du changement responsable de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la stratégie globale d'appui aux missions, de la mise hors service de Galileo et du déploiement d'Umoja, la Mission a continué de susciter des changements afin de simplifier les procédures internes, l'établissement des rapports et le suivi des indicateurs de résultats et d'éclairer la prise de décisions de la direction. Elle a poursuivi son inventaire des processus métier destinés à améliorer la gestion de l'exécution des tâches de la Division de l'appui à la mission en appliquant les meilleures pratiques de fonctionnement et en établissant des procédures opérationnelles permanentes. Toutes les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une vérification physique et ont été comptabilisées conformément aux normes IPSAS. Le projet de mise hors service de Galileo, dans le cadre du déploiement d'Umoja, a fait passer la part de matériel obsolète en stock de 6 % en juin 2015 à 1,5 % au 30 juin 2016.

42. Les hauts responsables de la Mission ont rappelé qu'il convenait de rationaliser les opérations et de limiter les programmes aux domaines relevant directement de son mandat, de regrouper les effectifs civils et militaires en poste dans les zones les moins touchées et d'étendre les opérations dans les zones sensibles. En conséquence, à la fin de l'exercice considéré, seules trois bases d'appui de comté étaient encore opérationnelles à Pibor, Kapoeta et Melout, les autres bases de comté et bases opérationnelles de compagnie ayant été fermées.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies

43. Après que le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a remplacé en août 2015 le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD créé pour surveiller l'application de l'Accord de cessation des activités, la Mission a continué de fournir de l'appui dans les domaines administratif, logistique, opérationnel et des communications aux activités menées pour instaurer un cessez-le-feu permanent dans le pays.

44. Comme au cours d'exercices précédents, la MINUSS a poursuivi sa coopération avec la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour rendre le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière pleinement opérationnel. Par ailleurs, la Mission a continué d'apporter son appui à l'UNICEF, à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), au PAM, au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en effectuant, sur demande, un nombre limité de livraisons de marchandises par voie aérienne.

45. En outre, elle a poursuivi son étroite collaboration avec le Centre de services mondial de l'ONU, le Centre de services régional d'Entebbe et le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements concernant diverses questions logistiques

et administratives. Elle a également continué de fournir des services aériens en prêtant, sur demande, ses deux aéronefs à d'autres missions de maintien de la paix déployées dans la région. La MINUSS a également bénéficié des services de transport aérien de marchandises du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) sous la coordination du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

46. Au cours de l'exercice 2015/16, le Centre de services régional d'Entebbe a continué de stabiliser son modèle de prestation des services et d'améliorer la prestation de ses services. Il a mis en place de nouvelles procédures concernant les ressources humaines et les finances, notamment à l'occasion du déploiement d'Umoja dans les entités du groupe 4 en novembre 2015. En vue du déploiement dans le groupe 5, le Centre a mis en place une équipe chargée de la coordination des aspects suivants : les activités de préparation au déploiement dans tous les sites, les calendriers et le champ d'application du projet, une étude sur les effets du changement, la collecte et le nettoyage des données, la schématisation des droits d'accès, la communication, la formation, les infrastructures informatiques et les dispositifs d'appui à la mise en service d'Umoja.

47. Le Centre étant devenu pleinement opérationnel, il a fallu adapter sa dotation en effectifs à l'évolution des besoins de ses missions clientes. À l'issue de l'examen des besoins en personnel civil dont le Centre a fait l'objet en 2014/15, un rééquilibrage des postes a été proposé, lequel prévoyait la transformation de 68 postes de fonctionnaire international en postes d'agent recruté sur le plan national sur une période de deux ans à compter de l'exercice 2015/16, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307 (par. 64). En conséquence, 34 postes sur 68 ont été transformés en postes d'agent recruté sur le plan national au cours de l'exercice et les 34 postes restants le seront au cours de l'exercice 2016/17.

48. La part de la MINUSS dans le montant des ressources du Centre de services régional d'Entebbe approuvées pour l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 s'élevait à 7 892 500 dollars. Durant l'exercice considéré, les dépenses du Centre se sont établies à 8 456 200 dollars, soit 7,1 % de plus (563 700 dollars en chiffres bruts) que le montant prévu au budget.

E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

49. Dans le cadre des activités menées en faveur de la cohérence de l'ensemble du système, la MINUSS a continué de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans des domaines définis comme prioritaires dans les résolutions 2223 (2015), 2241 (2015) et 2252 (2015) du Conseil de sécurité, en particulier ceux de la protection des civils, la prévention et l'atténuation des conflits, la surveillance et les enquêtes relatives aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits, l'appui à la fourniture de l'aide humanitaire et à l'application de l'Accord de paix. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont coordonné leurs efforts pour promouvoir les activités de consolidation de la paix au Soudan du Sud, y compris celles prévues dans les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

50. Tout au long de l'exercice 2015/16, la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires humanitaires, ont facilité la coordination et la gestion des camps sur les sites de protection des civils de la Mission. L'équipe de pays des Nations Unies a profité de la mise en place d'un gouvernement provisoire d'union nationale pour créer un cadre de coopération intérimaire qui fournit une stratégie extrêmement hiérarchisée et ciblée en vue de soutenir la période de transition de 2016 et 2017. Ce cadre se substitue au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), dans l'attente qu'un nouveau PNUAD soit élaboré, une fois que le Gouvernement provisoire d'union nationale aura mis la dernière main à son nouveau plan national de développement.

51. Outre sa collaboration avec l'équipe de pays, qui vise à lui permettre de mieux cibler son appui aux fins de l'application de l'Accord de paix, la Mission a apporté son appui au lancement d'initiatives de redressement et de stabilisation à court terme du pays, en s'attachant en particulier à faciliter la réintégration des 2,3 millions de personnes qui ont été déplacées au cours du conflit. La Mission a continué de coopérer avec l'équipe de pays sur la base des objectifs de développement durable pour faciliter l'accès, s'inspirer des activités menées à l'échelon local et entamer le dialogue sr les priorités à moyen et à long terme.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : protection des civils

Réalisation escomptée 1.1 : Renforcement de la protection des civils grâce à l'action politique et à des mesures d'atténuation des conflits

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.1.1 Augmentation du nombre d'initiatives prises pour protéger les civils par les autorités aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés et par les acteurs non étatiques (2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 5; 2015/16 : 10)	Au total, 30 initiatives ont été prises aux niveaux de l'État fédéral, des États fédérés et des comtés pour protéger les civils. Au nombre des principales activités, on peut citer les visites de responsables de haut niveau ou d'autres personnalités influentes dans les camps de personnes déplacées, les campagnes de sensibilisation lancées par des organismes gouvernementaux dans ces mêmes lieux ou d'autres aides à l'intention des personnes déplacées et l'instauration d'un dialogue entre les dirigeants en vue de faciliter la coexistence pacifique et la gestion des conflits. La MINUSS n'a pas été en mesure de vérifier les informations relatives aux actions menées par le M/APLS dans l'opposition en faveur de la protection des civils.
1.1.2 Réduction du nombre de discours provocateurs et incendiaires incitant à la violence de la part des forces organisées du Gouvernement et du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (2013/14 : 2; 2014/15 : 5; 2015/16 : 1)	Au cours de la période considérée, la MINUSS a comptabilisé 7 discours provocateurs et incendiaires, prononcés par différentes parties. Cette augmentation est due à la situation politique tendue, en particulier dans les semaines qui ont précédé le retour à Djouba du Premier Vice-Président, Riek Machar.

1.1.3 Augmentation du nombre de rencontres organisées pour faciliter la transformation des conflits dans les 10 États (2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 10; 2015/16 : 40)	Au total, 28 rencontres pour faciliter la transformation des conflits ont été organisées dans huit États. Il s'agissait dans la plupart des cas d'organiser des conférences de paix suite à des initiatives locales de constituer des réseaux pour la paix et de mener d'autres activités de dialogue. Dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, des conférences pré et postmigration ont été organisées tout au long de l'année avec l'appui des responsables politiques de l'État. Les réseaux pour la paix qui mènent leurs activités dans l'État des Lacs ont facilité la fourniture d'un soutien aux communautés touchées par les conflits, dans le but de surveiller l'application des accords de paix négociés au niveau local. La MINUSS n'a pas été en mesure d'organiser autant de rencontres que prévu en raison de problèmes de sécurité et de restrictions à la liberté de mouvement.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation et tenue de 20 ateliers avec les autorités aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés, la société civile et les personnalités locales ainsi que des éléments de l'opposition, afin de faire mieux comprendre le mandat de la MINUSS et d'œuvrer en faveur de la mise au point, au niveau des États fédérés, de stratégies globales de protection des civils	11	Ateliers ont été organisés dans les sites de protection des civils/les locaux de la MINUSS à Bentiu, Malakal, Ouarab, Thonyor, Yambio, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional et dans l'État de Warrap afin de mieux faire comprendre la mission de protection des civils de la MINUSS et d'établir des relations de confiance entre la Mission et les populations locales. Ils étaient destinés aux fonctionnaires des États fédérés et des comtés, aux partis politiques, à la société civile et aux personnes déplacées. Un atelier sur le rôle de la MINUSS dans la protection des civils a été organisé dans la région de Thonyor (État de l'Unité), contrôlée par l'opposition, au profit des autorités locales, de la société civile, de la jeunesse, des femmes et des personnalités locales dans le but de soutenir les initiatives de protection des civils prises au niveau local. Afin de tirer le meilleur parti de ses ressources et d'exécuter les activités les plus pratiques et utiles possibles, la MINUSS a décidé d'intégrer les exposés et les débats portant sur son mandat aux ateliers et manifestations consacrés à la gestion des conflits et à protection des civils, plutôt que d'organiser davantage d'ateliers spécifiques. Grâce à leur exhaustivité, ces activités, destinées à toutes les franges de la population, ont permis de mieux faire comprendre le mandat de la MINUSS, de

	trouver des solutions à des conflits locaux et de prendre des dispositions au niveau local visant à assurer la protection des civils.
	248 Réunions ont été organisées en complément des ateliers pour mobiliser les parties prenantes et mieux faire comprendre la mission de protection des civils de la MINUSS, améliorer les échanges d'informations, assurer le suivi des questions liées à la sécurité et aux conflits, examiner les initiatives de paix lancées par le Gouvernement ou les autorités locales et étudier les moyens de soutenir les interventions visant à protéger les civils.
Tenue de 500 réunions avec les autorités aux niveaux des États fédérés et des comtés et avec des éléments de l'opposition dans les 10 États, afin de mieux faire comprendre le mandat de la MINUSS et de promouvoir la stratégie de protection des civils	698 Réunions ont été organisées avec les autorités aux niveaux des États fédérés et des comtés et avec des éléments de l'opposition pour mieux faire connaître le mandat de la MINUSS et sa stratégie de protection des civils dans trois des principales régions du pays (région du Haut-Nil, de l'Équatoria, et de Bahr el-Ghazal). Les conditions de sécurité se dégradant dans de nombreuses régions du pays, ces réunions ont également mis l'accent sur le fait qu'il incombe au premier chef au Gouvernement d'assurer la sécurité de toutes les populations civiles sur un plan d'égalité. Les réunions organisées ont été plus nombreuses que prévu, en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans de nombreuses régions du pays, qui a imposé à la Mission de collaborer davantage avec les autorités aux niveaux des États fédérés et des comtés pour promouvoir la protection des civils.
Organisation et tenue de 13 ateliers et réunions sur la gestion des conflits à l'intention des membres de l'exécutif aux niveaux des États fédérés et des comtés, des assemblées législatives, des partis politiques, de l'opposition, des autorités coutumières et de la société civile	30 Ateliers ont été organisés à l'intention des hauts dirigeants des structures de gouvernance, de la société civile, du milieu universitaire, de la jeunesse, des personnes déplacées et des chefs traditionnels pour faciliter l'élaboration d'approches conjointes de gestion des conflits. De plus, afin de soutenir les initiatives gouvernementales en faveur de la consolidation de la paix, la MINUSS a organisé 504 réunions, auxquelles ont participé des autorités gouvernementales, des responsables politiques et des dirigeants d'organisations de la société civile, pour promouvoir la gestion des conflits, les mécanismes d'alerte rapide et l'importance des capacités d'appréciation de la situation.

		En raison de la décision de la Mission de mettre l'accent sur le renforcement des capacités locales pour mieux faire face aux tensions naissantes imputables au changement de nature du conflit, les ateliers organisés ont été plus nombreux que prévu. L'amélioration des conditions de sécurité dans plusieurs régions après la signature de l'Accord de paix a permis d'exécuter davantage d'activités.
Tenue de 24 réunions avec les autorités aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés et des éléments de l'opposition, afin de promouvoir une paix durable dans les zones de retour	76	Réunions ont été organisées avec les autorités des États fédérés, y compris les autorités des comtés, les personnalités locales et les chefs traditionnels pour promouvoir le lancement d'initiatives de paix, dans les zones de retour potentiel, afin d'instaurer un climat de confiance et des conditions propices au retour des personnes déplacées. Les conflits fonciers, l'occupation illégale de maisons, la création de missions d'évaluation conjointes sur les sites potentiels de retour, auxquelles participeraient des déplacés rentrés chez eux, et de mécanismes destinés à instaurer une coexistence pacifique avec les collectivités d'accueil ont été évoqués au cours de ces réunions. Le nombre de réunions a été plus élevé que prévu, la Mission ayant privilégié la collaboration avec les autorités gouvernementales pour instaurer un climat propices au retour des personnes déplacées après la signature de l'Accord de paix.
Facilitation de 10 forums destinés aux femmes et de 10 forums mixtes pour recenser et gérer les aspects du conflit liés au sexe, élaborer des mesures de prévention et d'intervention pour atténuer ces aspects, contribuer aux mécanismes politiques de dialogue en faveur de la paix et favoriser l'ouverture	12 forums destinés aux femmes et 9 forums mixtes	Forums ont été organisés dans trois des principales régions du pays (région du Haut-Nil, Équatoria, région de Bahr el-Ghazal). Les deux types de forums abordaient les questions liées au sexe dans les conflits, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, ont reconnu les rôles positifs et négatifs que les femmes peuvent jouer dans les conflits et mis en exergue les incidences des pratiques socioculturelles. À cette occasion, la MINUSS a présenté des exposés sur son mandat, la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, les notions clefs de la gestion des conflits et du dialogue, dans le but de renforcer la participation des femmes aux mécanismes locaux de résolution des conflits.

Fourniture d'un appui à l'organisation de 12 réunions et de 1 atelier avec les communautés ethniques et les autorités de la zone administrative du Grand Pibor, afin d'aider à coordonner les activités prévues par l'accord de paix et les stratégies provisoires de gestion des conflits	57	Réunions ont été organisées avec les autorités gouvernementales, y compris les autorités des comtés de l'État nouvellement créé de Boma et des personnalités locales, pour les aider à gérer les conflits issus du vol de bétail, d'affrontements anciens et des violences intercommunautaires résultant des tensions politiques provoquées par la nomination du nouveau Gouverneur de Boma et l'enlèvement d'enfants éthiopiens. En raison de la persistance des conflits, un nombre plus important de réunions a été organisé pour mobiliser les populations touchées par un conflit et promouvoir une cohabitation pacifique. L'exécution d'activités autres que les réunions, y compris l'atelier prévu, a été compromise par la dégradation des conditions de sécurité, suite à la décision d'augmenter le nombre d'États au Soudan du Sud et à la création de l'état de Boma.
Facilitation de 12 réunions entre les communautés de la zone administrative du Grand Pibor et avec les communautés voisines à l'appui de l'atténuation et de la résolution des conflits en vue d'une coexistence plus harmonieuse	20	Réunions ont été organisées pour aider à prévenir les conflits intercommunautaires dans la région administrative du Grand Pibor et des communautés voisines. Elles ont également permis d'accroître la sensibilisation en matière d'alerte rapide, ce qui a permis d'intervenir plus rapidement. L'instauration d'un dialogue avec les autorités gouvernementales a également contribué à atténuer les conflits entre gardiens de troupeaux Dinka Bor et communautés Bari voisines, originaires de l'État de l'Équatoria central. En raison des conflits en cours, le nombre de réunions a été plus élevé que prévu, pour encourager et promouvoir une coexistence pacifique entre communautés.
Organisation de 6 réunions consultatives avec l'Assemblée législative nationale (50 parlementaires par réunion) sur le mandat de la MINUSS et la mise en œuvre des activités correspondantes	25	Réunions ont été organisées pour faire un compte rendu de l'application du mandat de la MINUSS et apporter des précisions à ce sujet ainsi que pour débattre de l'évolution parlementaire, dont 2 réunions avec le Président de l'Assemblée législative nationale, 9 réunions avec le Vice-Président, 12 réunions avec le Chef du groupe parlementaire de l'opposition et 2 réunions avec le groupe des femmes parlementaires.

	Étant donné que l'Assemblée législative nationale n'a siégé que périodiquement au cours de la période considérée, il a été difficile à la Mission d'organiser des réunions rassemblant un nombre important de participants, ce qui l'a amenée à revoir son approche et à rencontrer les principales parties prenantes parlementaires et à tenir davantage de réunions que prévu. Environ 80 parlementaires ont participé aux réunions organisées par la MINUSS.
Tenue de réunions mensuelles avec les partis politiques, les commissions spécialisées, le Cabinet du Président, les ministères compétents et les éléments de l'opposition concernés, afin de réduire au minimum les tensions d'inspiration politique susceptibles de créer des conflits	La MINUSS a collaboré étroitement avec les parties prenantes pour apaiser les tensions et régler les problèmes qui opposent toujours les acteurs clefs, comme suit :
	11 Réunions ont été organisées, dont une réunion avec le Directeur des relations publiques (Bureau du Président), 6 réunions séparées avec les Ministres de l'intérieur, de l'information, des affaires étrangères, de la justice, et de la défense, 2 réunions avec l'Alliance nationale des partis politiques qui représente les partis politiques de l'opposition, une réunion organisée à la demande du Premier Vice-Président, une réunion organisée à la demande du Chef du parti populaire libéral destinée à examiner une proposition tendant à ce que les deux vice-présidents organisent une manifestation afin de rassurer le public sur leur volonté d'appliquer l'Accord de paix.
	45 Réunions ont été organisées, dont 21 réunions avec des parlementaires hauts responsables du M/APLS et membres du Bureau politique ainsi que le Conseiller présidentiel pour les affaires militaires, 23 réunions avec le Président de l'Alliance nationale des partis politiques de l'opposition sur l'application du processus de paix et une réunion avec des représentants des personnes déplacées hébergées dans des sites de protection des civils de la MINUSS sur la nécessité d'examiner les problèmes de sécurité et d'apaiser les tensions intercommunautaires dans ces sites
	2 Réunions ont été organisées avec l'Administrateur en chef de la zone administrative du Grand Pibor pour examiner la dynamique du conflit et les mesures à prendre pour atténuer les conflits.

Organisation de 6 réunions avec les acteurs nationaux (dirigeants des partis politiques, organisations de la société civile, groupes de femmes, etc.), afin de disposer de la marge de manœuvre politique nécessaire pour engager un dialogue politique effectif et encourager la participation de ces acteurs aux initiatives nationales et régionales visant à rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud	2 Réunions ont été organisées avec des représentants du chef d'état-major de l'APLS La MINUSS a collaboré étroitement avec les parties prenantes pour promouvoir la marge de manœuvre politique nécessaire pour engager un dialogue politique effectif et encourager la participation des parties prenantes aux initiatives menées aux niveaux national et régional pour rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud, comme suit : 3 Réunions ont été organisées avec le Président du Conseil des partis politiques, sur les conditions d'enregistrement des partis politiques et l'instauration d'une marge de manœuvre 1 Réunion a été organisée avec le Forum des dirigeants de partis politiques sur l'ouverture à tous du processus de paix 8 Réunions ont été organisées, notamment dans le cadre des séances d'ouverture de la Convention extraordinaire du M/APLS; une réunion a été organisée avec le Forum des organisations non gouvernementales; 3 tables rondes de la société civile ont été organisées pour échanger des vues sur les répercussions de l'Accord de paix; une réunion a été organisée avec un organisme qui regroupe des organisations de la société civile pour s'entretenir avec elles sur la nécessité de mettre en place un processus de paix sans exclusive; la MINUSS a participé sur invitation à une conférence organisée par la Conférence nationale de paix pour les femmes pour débattre du rôle des femmes dans l'application de l'Accord de paix, un atelier pour la paix a été organisé; une réunion a été organisée sur demande du Président de la Commission sud-soudanaise pour la paix pour informer la MINUSS de la proposition d'organisation de manifestions conjointes pour la paix et la réconciliation en présence du Président du Soudan du Sud et du Premier Vice-Président 6 Réunions ont été organisées avec le Président et le Vice-Président de la Commission nationale de révision constitutionnelle avant et après la signature de l'Accord de paix, pour faire le point sur son application et la suite des opérations

	4 Réunions ont été organisées : dont 2 réunions entre le Comité national chargé des amendements constitutionnels et des représentants du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan au Gouvernement et du Mouvement/de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, ont permis de disposer d'informations sur l'impasse résultant de l'incapacité à parvenir à un accord sur quatre questions fondamentales; et 2 réunions ont été organisées pour rendre compte des avancées des travaux du Comité national chargé des amendements constitutionnels Suite à la signature de l'Accord de paix, les interlocuteurs et parties prenantes locaux sont devenus plus disponibles, ce qui a facilité la prise de contact de la Mission avec des membres d'institutions clefs pour discuter de l'évolution des processus essentiels. En conséquence, le nombre de réunions organisées a été plus élevé que prévu.
Tenue de réunions d'information tous les quinze jours avec le corps diplomatique et la communauté des donateurs, afin d'examiner et d'améliorer l'appui apporté par la communauté internationale au processus de paix	12 Réunions d'informations ont été organisées à l'intention des diplomates afin de les tenir au courant des activités de la mission et de l'évolution du processus de paix.
	34 Réunions ont été organisées pour assurer la coordination de l'appui apporté par les acteurs régionaux et la communauté internationale à l'application de l'Accord de paix, dont 13 réunions avec des représentants établis à Djouba des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), une réunion avec des représentants du Kenya et de l'Ouganda, 2 réunions avec les envoyés du secrétariat de l'IGAD; 4 réunions avec le Bureau de liaison de l'Union africaine; 2 réunions avec des représentants des ambassades des États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est et 12 réunions avec d'autres membres du corps diplomatique pour discuter et échanger des vues sur le processus de paix.
	1 Réunion a été organisée avec des représentants de l'Union africaine pour confirmer la nomination de représentants des partis politiques à la Commission mixte de suivi et d'évaluation.

	12 Réunions mensuelles ont été organisées avec des représentants du corps diplomatique au niveau opérationnel pour échanger des informations sur l'évolution du processus de paix et coordonner les efforts visant à soutenir l'application de l'Accord de paix.
	3 Réunions ont été organisées avec des représentants de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour débattre de l'évolution des dispositions de sécurité et des modalités du retour à Djouba du M/APLS dans l'opposition et obtenir des informations actualisées à ce sujet.
Organisation de 3 dialogues de femmes pour la paix dans chacun des 10 États, afin de favoriser l'organisation d'une conférence nationale sur une paix bénéficiant à tous, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité	16 Forums infranationaux des femmes pour la paix ont été organisés dans trois des régions principales du pays (région du Haut-Nil, Équatoria et région de Bahr el-Ghazal), qui ont permis l'organisation d'une conférence nationale sur une paix bénéficiant à tous. Sept cent femmes ont participé à ces forums, dont les conclusions réaffirmées lors de la Conférence nationale sur une paix bénéficiant à tous, à laquelle ont participé 20 déléguées. La Conférence a présenté ses recommandations finales à la Mission et l'a priée de les communiquer au Conseil de sécurité. Dans certains États, il n'a pas été possible d'organiser 3 dialogues des femmes pour la paix, en raison de l'insécurité ambiante et faute de disposer de prestataires ayant les compétences voulues.
Organisation d'une campagne médiatique – activités d'information, de sensibilisation et de communication (production et diffusion de vidéos, de 1 série télévisée, de messages d'intérêt public sur Radio Miraya, dans la presse et les médias sociaux ainsi que sur le site Web de la Mission) – sur les enjeux suivants : protection des civils, notamment au moyen de patrouilles effectuées par les contingents et la police (réalisation escomptée 1.1) et vie des personnes déplacées dans les sites de protection des civils de la MINUSS (réalisation escomptée 1.2); prévention et atténuation des conflits (réalisation escomptée 1.1); promotion de la compréhension intercommunautaire et interculturelle des activités de consolidation de la paix (réalisation escomptée 1.1); rôle de la MINUSS en matière de protection	66 La MINUSS a organisé une campagne médiatique sur les enjeux suivants : Ateliers portant sur le rôle, le mandat et les priorités opérationnelles de la MINUSS, axés plus spécifiquement sur la protection des civils dans tous les États, au cours desquels de la documentation promotionnelle a été utilisée, ont été organisés à l'intention de représentants de groupes féminins, d'organisations confessionnelles, du milieu universitaire, des personnalités locales et des dirigeants des sites de protection des civils.
	11 Discussions de groupe portant sur la protection des civils ayant des enfants en âge d'être scolarisés ont été organisées à Bor, Kuajock, Malakal et Wau.

des civils (réalisation escomptée 1.2) et action menée en faveur du retour et de la réinstallation des personnes déplacées (réalisation escomptée 1.3)

Des reportages et essais photographiques sur la vie des personnes déplacées qui résident dans des sites de protection des civils de la MINUSS ont porté sur les thèmes ci-après : prévention/règlement des conflits; activités de sensibilisation aux dangers des mines du Service de la lutte antimines de l'ONU; entente intercommunautaire et interculturelle; et protection des femmes :

102 Reportages

67 Essais photographiques

Des conférences de presse hebdomadaires ont rendu compte des activités de la MINUSS et des autres organismes des Nations Unies en matière de protection des civils et de fourniture d'aide humanitaire et d'efforts destinés à favoriser le retour et à la réinstallation des personnes déplacées. Ces conférences de presse ont permis de faire un compte rendu régulier des activités en matière de protection des civils, notamment des visites réalisées par des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sur les questions thématiques de protection.

Les communiqués de presse publiés et les interviews réalisées ont mis en lumière les problèmes qui surviennent aux alentours et dans les sites de protection des civils et rendu compte du nombre de patrouilles réalisées chaque semaine dans tout le pays. La MINUSS a présenté un document filmé dans lequel apparaissent plusieurs patrouilles déployées à travers le pays et aux alentours des sites de protection des civils.

La station Radio Miraya, gérée par la MINUSS, a publié quotidiennement des messages d'intérêt public donnant la parole aux personnalités locales, aux chefs religieux et aux personnalités de la société civile et insistant sur le fait que la paix était indispensable au retour des personnes déplacées. Community Connect, programme spécial destiné à mieux faire connaître le rôle de la Mission au Soudan du Sud, a été lancé pendant la période considérée.

	La série télévisée prévue n'a pas été produite en raison du retard accumulé dans la formation du gouvernement provisoire d'union nationale, thème principal de la série. La MINUSS a remplacé cette série télévisée par un journal d'informations hebdomadaire *This Week*, qui rend compte des activités de la MINUSS et est diffusé sur la chaîne South Sudan Television.

Réalisation escomptée 1.2 : Amélioration de la protection des civils menacés de violences physiques, quelle qu'en soit l'origine, en particulier les femmes et les enfants

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.2.1 Réduction du nombre de victimes civiles, d'incidents et de menaces physiques à l'encontre des civils à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et des zones accueillant des déplacés et des réfugiés (2013/14 : 15 000; 2014/15: 9 750; 2015/16: 8 000)	Durant la période considérée, 5 204 victimes civiles (1 954 blessés et 3 250 morts) ont été enregistrées dans la base de données sur les pertes humaines de la MINUSS. Sa liberté de circulation demeurant limitée, y compris près de ses bases d'opérations, la Mission a eu du mal à suivre la situation et à recueillir des informations fiables. Les pertes civiles seraient en réalité plus élevées. Outre les victimes, 1 717 incidents de sécurité ont été enregistrés dans les sites de protection des civils. L'augmentation du nombre de victimes enregistré par rapport à la période précédente peut être attribuée à des efforts accrus déployés par la MINUSS pour saisir dans sa base de données les incidents qui surviennent dans l'ensemble du pays, ainsi qu'à l'intensification du conflit armé dans plusieurs régions du pays, en dépit de la signature de l'Accord de paix en août 2015.
1.2.2 Augmentation de la proportion de conflits intercommunautaires à l'échelle des États fédérés et des comtés atténués par le recours aux mécanismes traditionnels de règlement des conflits, notamment avec la participation des femmes et des jeunes (2013/14 : aucune donnée de référence; 2014/15 : 20 %; 2015/16 : 30 %)	La MINUSS a dénombré au total 45 conflits, dont 20, soit 44,4 % ont été sensiblement résolus ou arrêtés grâce à des modes de règlement coutumiers. Ce chiffre peut être considéré comme une réalisation importante dans le contexte d'une détérioration de la sécurité, de la situation économique et des relations entre les communautés dans de nombreuses régions du pays. Les nouvelles méthodes de gestion des conflits ont parfois été l'occasion de faire intervenir les chefs coutumiers ou d'avoir également recours à des pratiques coutumières. Des indemnisations ont par exemple souvent été envisagées dans les cas de décès, de blessures ou de pertes de biens dus à des affrontements ou différends intercommunautaires.
1.2.3 Augmentation du nombre de mécanismes visant à favoriser la protection des femmes, des enfants et des jeunes contre la violence liée aux conflits et la violence sexiste (2013/14: 0; 2014/15: 1; 2015/16: 2)	Outre le Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, qui a été mis en place au niveau national en novembre 2014, la MINUSS a créé deux sous-groupes de travail à Rumbek et Bor. Le sous-groupe national de la violence sexiste à Djouba a également décidé de consacrer des sessions spéciales aux arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, sur une base trimestrielle. Ces mécanismes supplémentaires permettront d'améliorer la prévention et la réponse à la violence sexuelle liée aux conflits et de renforcer

la collecte et la documentation des données ventilées sur les caractéristiques et les tendances de ce type de violence.

À la suite de plusieurs activités de sensibilisation et de plaidoyer menées par la MINUSS à Bor (Jongleï), le Ministre de l'éducation a décidé de créer un groupe spécial pour renforcer la prévention de la violence sexiste et la protection contre ce phénomène, ainsi que la protection du droit des enfants à l'éducation, en particulier des filles, et favoriser le changement social et la transformation. À Aweil (Bahr el-Ghazal septentrional), des activités de plaidoyer similaires de la MINUSS ont abouti à la création de réseaux d'alerte locaux et d'équipes de protection des femmes dans huit comtés. Ces réseaux d'alerte locaux permettront d'améliorer la dénonciation des incidents et la rapidité des interventions en cas de violence sexuelle et sexiste en réponse à la violence en cours.

En application de la résolution 1612 (2005), l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants a tenu des réunions trimestrielles pour débattre et définir la voie à suivre en ce qui concerne les six violations graves, notamment les violences sexuelles liées aux conflits commises contre des enfants au Soudan du Sud. Outre les mécanismes et les instances de coordination existants, les activités de plaidoyer de la MINUSS avec l'APLS et le M/APLS dans l'opposition ont abouti à la création de cellules de protection de l'enfance et à la nomination de responsables de la protection de l'enfance. La nouvelle cellule de protection de l'enfance de l'APLS a facilité la formation des soldats de l'APLS et la séparation des enfants des rangs de ce groupe armé. Grâce à ce mécanisme, 22 enfants ont été identifiés et séparés des rangs dans l'État de l'Unité.

1.2.4 Réduction du nombre de zones rendues dangereuses par des mines et des restes explosifs de guerre à l'intérieur et aux alentours des bases de la MINUSS et dans les régions où ces engins peuvent constituer une menace pour les civils (2013/14 : 1 440 zones déminées; 2014/15:1 000 zones déminées 2015/16 :1 100 zones déminées)

Durant la période considérée, avec le concours du Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUSS a déminé 2 162 zones au Soudan du Sud. En tout, 911 mines antipersonnel et 284 mines antichar ont été retirées et détruites.

À la suite d'une restructuration des opérations de déminage au cours de l'exercice 2014/15, qui a permis de passer des équipes de déminage mises en place pour la période de transition à de petites équipes mieux à même d'opérer sur de vastes zones contaminées par des munitions non explosées, la MINUSS a prouvé sa capacité d'être mobile et souples, et de réduire le nombre de zones dangereuses dans l'ensemble du Soudan du Sud. De ce fait, 20 378 restes explosifs de guerre et 264 969 munitions d'armes légères ont été détruits.

Ces activités ont permis d'améliorer la protection des civils contre les risques de dommages corporels et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) oui/non ou nombre*	*Observations*
Réalisation de 120 missions conjointes de la MINUSS, selon les besoins, avec les partenaires nationaux et internationaux dans les zones touchées par les conflits, dont celles qui accueillent des déplacés, afin de dresser un état des lieux des risques, des menaces et des vulnérabilités auxquels la population civile est exposée et de favoriser l'alerte rapide	203	Missions conjointes ont été effectuées, principalement par des équipes intégrées, dans les zones touchées par les conflits, y compris des zones accueillant des déplacés, afin d'évaluer l'évolution des conflits, y compris les risques, les menaces et les vulnérabilités auxquels la population civile est exposée, et de faciliter une alerte rapide. Ces missions ont également permis d'apprécier la situation générale dans les zones de conflit, de vérifier les allégations d'incidents et d'assurer le suivi des questions d'insécurité. Les informations recueillies ont permis de mettre en place un système d'alerte précoce et un dispositif de médiation ou d'intervention rapide. Un plus grand nombre de missions que prévu ont été effectuées en raison de la recrudescence des conflits, en particulier dans le Jongleï, l'Unité, l'Équatoria occidental et l'Équatoria central, afin d'atténuer l'escalade de ces conflits.
Organisation et tenue de 22 ateliers et/ou conférences de paix sur la gestion des conflits à l'intention des civils vivant dans des zones sujettes aux conflits, l'accent étant mis sur la promotion de la participation des femmes et des jeunes au dialogue en faveur de la paix	31	Ateliers, conférences et activités d'éducation civique ont été organisés en collaboration avec le Gouvernement, la société civile et les milieux universitaires, pour chercher des solutions aux conflits de longue date motivés par l'accès aux ressources et à des traditions préjudiciables fondées sur des tensions et conflits intercommunautaires et interclaniques. La Mission a collaboré avec les responsables des camps de bétail, la jeunesse urbaine et les chefs religieux et traditionnels, consciente de leurs rôles dans les conflits et la consolidation de la paix, ainsi qu'avec les femmes, les comités pour les questions de migration et les communautés dans leur ensemble. Les résolutions élaborées à l'occasion de ces rencontres ont mis l'accent sur la promotion de la coexistence pacifique entre les communautés en conflit, faisant fond sur les acquis des conférences précédentes. Le cas échéant, la MINUSS a financé le transport depuis Djouba des interlocuteurs clefs qui avaient une grande influence dans les communautés en conflit pour qu'ils puissent assister à ces rencontres. En raison de la violence qui s'est propagée dans certaines régions du pays auparavant non touchées par les conflits, le nombre d'ateliers organisés pour appuyer les efforts d'atténuation des conflits a été plus élevé que prévu.

Fourniture d'un appui à 11 instances locales de gestion des conflits dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'organisation de 11 ateliers sur les techniques de dialogue et de gestion des conflits, afin d'aider les communautés déplacées, notamment les femmes et les jeunes, à régler les différends intercommunautaires au sein de ces sites	9	Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés à l'intention de différentes instances locales de gestion des conflits dans les sites de protection des civils de la MINUSS à Bor, Bentiu, Djouba, Wau et Malakal. Ces instances concernaient notamment : les responsables des sites de protection des civils, les chefs religieux, les chefs traditionnels, les jeunes, les femmes, les membres des mécanismes de médiation et de règlement des différends internes, et les communautés dans leur ensemble. En outre, pour appuyer la réconciliation, la MINUSS a également collaboré avec les homologues des chefs traditionnels résidant dans son site de protection des civils à Bentiu. Dans l'État du Ouarab, elle a organisé une session sur le dialogue et la médiation à l'intention des responsables de quatre camps accueillant des personnes déplacées. La session a également été l'occasion d'apaiser les craintes des personnes déplacées après la clôture d'une base d'appui de comté à Touralei. À Djouba, la MINUSS a collaboré avec une organisation confessionnelle locale organisant des séances de soins posttraumatiques dans les sites de protection des civils de la Mission.
Fourniture d'un appui à 10 rencontres sur les modes traditionnels de gestion des conflits organisées localement en vue de régler les conflits à l'échelle des communautés et des États fédérés par l'organisation de 10 ateliers sur la gestion des conflits dans les 10 États	19	Ateliers sur la gestion des conflits ont bénéficié d'un appui La MINUSS a aidé les intervenants locaux à relancer et améliorer les rencontres de gestion des conflits existants ainsi qu'à planifier, préparer et mettre sur pied de nouvelles rencontres axées sur les modes de gestion des conflits transitionnels en organisant des réunions et des ateliers. Ces ateliers, qui ont permis de renforcer la compréhension de la manière dont les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et des rencontres locales œuvreraient à la prévention et au règlement des conflits intercommunautaires, ont eu lieu dans les trois principales régions (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal occidental) et ont compté au nombre des participants des responsables gouvernementaux clefs, des personnes déplacées et des membres des communautés touchées par les conflits.
Organisation de 66 missions conjointes dans les zones pastorales et tenue de 9 ateliers à l'intention des bergers, des communautés pastorales nomades internationales et des communautés d'accueil, afin d'aider à prévenir les conflits intercommunautaires dans ces zones	38	Missions conjointes ont été effectuées dans les zones touchées par des conflits entre bergers nomades et communautés d'accueil. Ces missions, qui ont permis de procéder à des évaluations d'ordre général et des conditions de sécurité, de préparer et d'animer des ateliers à l'intention des bergers et des communautés d'accueil et d'assurer

		le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors des conférences de paix sur la migration, visaient à prévenir les conflits intercommunautaires. En raison de l'insécurité, il n'a pas été possible d'effectuer plusieurs missions conjointes prévues.
	7	Ateliers sur la gestion des conflits ont été organisés pour faciliter le règlement des conflits entre les bergers nomades qui franchissent les frontières et les communautés d'accueil. Les migrations pastorales transfrontalières ont été dans l'ensemble pacifiques grâce aux missions et ateliers de paix organisés régulièrement, qui ont contribué à maintenir un dialogue ouvert afin d'éviter les différends.
En collaboration avec des organisations humanitaires, mise en place et conduite de consultations ou d'enquêtes mensuelles auprès des femmes et des enfants déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission afin d'évaluer l'efficacité des mécanismes de protection physique et d'atténuer les risques recensés	Oui	La MINUSS a tenu des réunions mensuelles avec les représentants des personnes déplacées et des partenaires humanitaires et de ceux chargés de la protection pour faire face au problème de la vulnérabilité des femmes et des mineurs déplacés, en particulier à la violence sexuelle et sexiste. Sur la base de consultations, la MINUSS a organisé régulièrement des patrouilles de protection à l'intérieur et aux alentours de ses sites de protection des civils à Bentiu et à Malakal, le but étant de protéger les femmes déplacées contre les risques de violence sexuelle et sexiste lorsqu'elles recueillaient du bois de chauffe à l'extérieur de ces sites.
175 680 jours-homme d'unité de police constituée (10 hommes par patrouille, 3 patrouilles par section, de 4 sections par unité de police constituée et de 4 unités de police constituée, pendant 366 jours), afin d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité et de répondre aux problèmes d'ordre public dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission	175 680	Jours-homme d'unité de police constituée, ce qui a permis d'effectuer des patrouilles, de maintenir la vigilance, de procéder à des contrôles de sécurité, de répondre aux problèmes d'ordre public et d'assurer d'autres tâches de maintien de l'ordre dans le périmètre des sites de protection des civils de la Mission
14 640 jours-homme d'agent pénitentiaire (5 agents par service, 2 services par jour dans 4 lieux de détention pendant 366 jours), afin de fournir des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans les centres de détention gérés par la Mission dans les sites de protection des civils de Djouba, Malakal, Bor et Bentiu	16 929	Jours-homme d'agent pénitentiaire, ce qui a permis d'assurer la fourniture des services administratifs, opérationnels et de sécurité dans tous les lieux de détention de la MINUSS Le nombre de centres de détention a été ramené de 4 à 3 en novembre 2015. Cela a entraîné le transfert de certains agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement aux autres lieux de détention à Djouba, Malakal et Bentiu.

		L'augmentation du nombre de jours-homme d'agent pénitentiaire était due au déploiement d'un plus grand nombre d'agents pénitentiaires dans les sites de protection des civils et l'ajustement du nombre de rotations de 2 à 3 équipes par jour.
98 820 jours-homme d'agent de police dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans les zones à forte concentration de déplacés (15 agents par équipe, 3 équipes par jour dans 6 sites/points de concentration pendant 366 jours), afin d'effectuer des patrouilles, d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales, y compris des patrouilles conjointes avec d'autres composantes de la Mission pour surveiller et signaler les menaces liées à la sécurité et les violations des droits de l'homme	118 584	Jours-homme d'opération d'agent de police, y compris pour des patrouilles conjointes (18 hommes par équipe, 3 équipes par jour dans 6 sites pendant 366 jours) dans les sites de protection des civils de la Mission, ce qui a permis d'effectuer des patrouilles, de maintenir une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales On a augmenté le nombre de policiers dans les sites de protection des civils de la MINUSS en redéployant du personnel des zones moins touchées par le conflit et du quartier général de la Mission
		L'augmentation du nombre de jours d'opération était attribuable à l'augmentation graduelle du déploiement à la Mission de membres de la Police des Nations Unies, dont les effectifs sont passés de 525 au début du mois de juillet 2015 à 632 à la fin du mois de juin 2016.
	6 757	Patrouilles ont été effectuées à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS afin d'assurer une présence policière et d'établir des contacts avec les populations locales.
	6 827	Patrouilles ont été effectuées à l'extérieur des sites de protection des civils de la Mission et dans les zones à forte concentration de déplacés afin d'affirmer la présence de la Mission, de surveiller le respect des droits de l'homme et de contribuer à l'alerte rapide.
En coopération étroite avec les partenaires de la Mission dans les sites de protection des civils, animation de formations à l'intention de 400 membres et chefs de groupes de surveillance de proximité dans les sites de protection des civils de Djouba, Bor, Bentiu et Malakal afin d'appuyer la prévention des délits, l'amélioration de la sécurité et des relations au niveau local et les mécanismes traditionnels informels d'atténuation et de règlement des conflits	775	Membres et responsables de groupes de surveillance de proximité ont été formés dans les sites de protection des civils de la Mission à Djouba, Bor, Bentiu et Malakal. La formation d'un plus grand nombre de membres des groupes de surveillance de proximité était nécessaire en raison du rôle important qu'ils jouent dans la prévention de la criminalité à l'intérieur des sites de protection des civils de la Mission.
	819	Réunions de sensibilisation ont été organisées avec des responsables locaux et des personnes déplacées sur le renforcement de la confiance et des mécanismes communautaires informels d'atténuation et de règlement des différends.
Gestion des atteintes à la sécurité et des délits commis par les déplacés dans les sites de protection des civils de la MINUSS par l'évaluation	Non	La MINUSS s'est entretenue avec le Gouvernement sud-soudanais afin de signer un mémorandum d'accord pour le transfert des

hebdomadaire des risques liés à la remise des suspects et l'organisation de réunions de liaison mensuelles avec la Police nationale, l'administration pénitentiaire, les autorités judiciaires et le parquet afin de surveiller et de promouvoir le respect des droits et garanties des suspects remis par la Mission, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme		détenus aux autorités nationales, mais un accord n'a pu être conclu sur la question au cours de la période considérée. Toutefois, sur la base de l'accord sur le statut des forces, quatre hommes déplacés, qui étaient soupçonnés d'avoir commis des crimes graves, ont été remis aux autorités nationales. En février 2016, la MINUSS s'est entretenue avec le chef de l'administration juridique et procureur de l'Équatoria central pour examiner la situation des personnes détenues en plus des activités de suivi régulières.
772 992 jours-homme de patrouille motorisée, afin de contribuer à la protection des civils en dissuadant les auteurs de violence, en créant des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés, en assurant la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission, en sécurisant les points de contrôle fixes et mobiles et en assurant les manœuvres tactiques de la Mission (48 soldats par patrouille, 44 compagnies pendant 366 jours)	749 803	Jours-homme de patrouille mobile
3 744 heures de patrouille aérienne de reconnaissance et d'évaluation de la sécurité destinées à la protection des civils, afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et d'assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies et d'autres parties désignées dans toute la zone de la Mission (12 heures par jour, 6 jours par semaine pendant 52 semaines)	945	Heures de patrouille aérienne ont été effectuées. La diminution du nombre d'heures effectif de patrouille aérienne s'explique par l'annulation de vols en raison de l'absence des autorisations nécessaires et des garanties de sécurité aérienne, en particulier dans l'Unité, le Haut-Nil et le Jongleï, ainsi que de la fermeture de l'aéroport international de Djouba le week-end, du mois d'août 2015 au mois d'avril 2016.
4 160 jours-homme de patrouille motorisée par des officiers de liaison opérant dans le cadre d'équipes intégrées au niveau des États (2 officiers de liaison par État à raison de 4 jours de patrouille par semaine pendant 52 semaines dans les 10 États) et 3 744 jours-homme de patrouille motorisée dans le cadre d'équipes intégrées au niveau des comtés (2 officiers de liaison par base d'appui de comté à raison de 4 jours par semaine pendant 52 semaines dans 9 bases d'appui de comté), afin de dissuader les violences contre les civils, d'établir des contacts avec les autorités locales et les services en uniforme et de recueillir des informations d'alerte rapide utiles aux interventions en faveur de la protection des civils	4 036	Jours-homme de patrouille motorisée. Ces patrouilles ont été effectuées par des officiers de liaison opérant au niveau des États.
	3 662	Jours-homme de patrouille motorisée. Ces patrouilles ont été effectuées par des officiers de liaison opérant au niveau des comtés. Le produit inférieur aux prévisions s'explique par la fermeture de six bases d'appui de comté.

105 408 jours-homme de garde stationnaire, afin d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la MINUSS (48 soldats dans 6 sites pendant 366 jours)	105 120	Jours-homme de garde stationnaire, ce qui a permis d'assurer la sécurité dans les sites de protection des civils de la Mission à Djouba, Wau, Bor, Malakal, Bentiu et Melut
Organisation de réunions hebdomadaires sur la protection et la sécurité à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la Mission entre les acteurs humanitaires et les partenaires de la MINUSS, afin de recenser et d'atténuer les préoccupations des déplacés en matière de protection dans les sites de protection des civils	Oui	La MINUSS a organisé des réunions hebdomadaires avec les composantes concernées de la Mission et les acteurs humanitaires sur la protection et la sécurité à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS au niveau des États et au niveau national. Au cours de ces réunions, la MINUSS et les intervenants humanitaires ont débattu et convenu des moyens d'atténuer les problèmes de protection, notamment le déploiement de patrouilles de protection pour les personnes déplacées de sexe féminin qui sortent du site de protection des civils, en particulier dans le Haut-Nil et l'Unité; de la création d'un comité conjoint entre la MINUSS et les responsables des communautés de personnes déplacées pour accroître la vigilance contre les crimes, les conflits et la violence intercommunautaires, y compris la violence sexuelle et sexiste, à l'intérieur et autour des sites de protection des civils; d'une augmentation des patrouilles de la MINUSS dans des régions exposées à des crimes et des actes de violence dans les sites de protection des civils; de l'instauration d'une coopération plus étroite et d'une collaboration dynamique avec les responsables des communautés de personnes déplacées afin de sensibiliser ces communautés aux directives applicables dans les sites de protection des civils de la Mission et de planifier et d'appliquer des mesures de protection contre les crimes et la violence. Une fois mis en œuvre, ces mécanismes ont permis d'améliorer la sécurité, les conditions de vie, la capacité des communautés de prévenir et de combattre les crimes et la violence entre les communautés, ainsi que les capacités d'alerte et d'intervention rapides.
Organisation de réunions mensuelles, dans tous les États touchés par les conflits, avec les éléments de la Mission chargés de la protection et les acteurs chargés de la protection humanitaire afin de recenser et de hiérarchiser les besoins en matière de protection à l'échelle de l'État et d'y répondre adéquatement	Oui	La MINUSS et les acteurs de la protection humanitaire ont tenu des réunions hebdomadaires pour discuter des moyens de renforcer la protection des civils dans tous les États, en particulier grâce à une plus grande présence de la Mission, à l'accroissement de la fourniture de l'aide humanitaire et des services de protection dans les zones situées à l'extérieur des sites de protection des civils et au raffermissement de la confiance des civils dans la protection qui leur est offerte. Ces réunions ont débouché sur des recommandations pour la création de bases opérationnelles

		temporaires à Leer (Unité) et d'une base opérationnelle avancée à Bentiu (Unité), ainsi que d'autres mesures visant à améliorer l'exécution des mandats.
Organisation de 36 ateliers avec les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission afin de recenser leurs préoccupations en matière de protection lorsqu'ils s'aventurent en dehors de ces sites	8	Ateliers ont été organisés, notamment un dialogue approfondi avec les responsables des communautés de personnes déplacées, auxquels ont participé au total 537 personnes, dans les États du Haut-Nil, de l'Unité et du Jongleï pour s'attaquer directement aux problèmes de protection tant à l'intérieur qu'aux alentours des sites de protection des civils dans ces États. Les ateliers étaient axés sur : le renforcement de la sensibilisation des personnes déplacées à la protection des femmes; le renforcement des groupes de surveillance de proximité dans les sites de protection des civils; la sensibilisation du personnel national de la MINUSS et des acteurs humanitaires ainsi que des responsables des communautés de personnes déplacées à la prestation de services en situation de conflits et l'examen des moyens de coexistence pacifique avec les autres personnes déplacées. Ces ateliers ont également été l'occasion d'aider les personnes déplacées à mieux se préparer à leur retour éventuel et leur réintégration une fois qu'elles seront rentrées, à la suite de la signature de l'Accord de paix et de la formation du gouvernement provisoire d'union nationale. Le nombre plus faible que prévu des ateliers a été attribué à d'autres contacts avec les parties prenantes et la mise en œuvre d'activités telles que les suivantes : réunions hebdomadaires de coordination entre les composantes de la Mission et les partenaires humanitaires et ceux chargés de la protection, réunions hebdomadaires avec les communautés de personnes déplacées, publication de rapports par les groupes de surveillance de proximité, organisation des patrouilles de la Mission et mise en place de bases d'opérations avancées dans les villes de Bentiu et de Malakal, ce qui a contribué à l'identification et la prise en compte des préoccupations liées aux questions de protection.
Organisation de réunions hebdomadaires avec les dirigeants locaux dans tous les sites de protection des civils de la Mission, afin de faire connaître la position de la MINUSS sur divers enjeux (sécurité et règles, protection des femmes et des enfants) et de cerner les intentions et les dynamiques au sein des communautés de déplacés en ce qui concerne les déplacements prévus et leur incidence	Oui	La MINUSS a organisé des réunions hebdomadaires avec les dirigeants locaux dans tous les sites de protection des civils de la MINUSS, en coordination étroite avec les partenaires humanitaires et ceux chargés de la protection, afin de renforcer la participation active des communautés de personnes déplacées et d'atténuer les préoccupations en matière de protection à

potentielle sur d'autres zones à forte densité de personnes déplacées, notamment à des fins d'alerte rapide		l'intérieur et autour des sites de protection des civils. Au cours de ces réunions, la MINUSS a sensibilisé les responsables des communautés de personnes déplacées à leurs rôles et responsabilités en matière de maintien de la sûreté et de la sécurité dans les sites de protection des civils. Grâce à ces réunions hebdomadaires, des actions concrètes ont été examinées et mises en œuvre, ce qui a donné des résultats positifs.
Participation à des réunions hebdomadaires de coordination avec les organisations humanitaires concernées pour mettre en commun les informations et coordonner l'aiguillage de 1 000 enfants ayant besoin de services et les activités de recherche visant à les réunir avec leur famille ainsi que la recherche d'une autre solution de prise en charge des mineurs sans tuteur d'âge adulte	Oui	La MINUSS a participé aux réunions trimestrielles de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, aux réunions bihebdomadaires du Groupe de travail sur les enfants associés aux forces et groupes armés et aux réunions bihebdomadaires du groupe de la protection/sous-groupe de la protection de l'enfance afin de coordonner les mécanismes d'aiguillage de plus de 3 000 enfants. La recherche et la réunification des familles ont été mises en œuvre pour 1 755 enfants qui avaient été libérés du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud-Faction Cobra, au cours du premier semestre de 2015, ainsi que 25 enfants qui ont été séparés des casernes de la SPLA entre janvier et mai 2016 dans les États de l'Unité et du Jongleï. Avec l'appui de partenaires œuvrant à la prise en charge des enfants et à la fourniture d'une assistance temporaire à l'enfance, ces enfants ont bénéficié d'examens médicaux, d'un accompagnement psychologique et de séances de détraumatisation avec des spécialistes avant leur retour et leur réinsertion dans les communautés locales.
Déminage de 1 100 zones dangereuses connues ou présumées et enlèvement ou destruction de 8 000 restes explosifs de guerre, dont des mines, dans les zones où se trouvent les sites de protection des civils de la Mission et dans celles où les restes explosifs de guerre constituent une menace pour les civils, par l'exécution d'activités de neutralisation des explosifs, de déminage des zones de combat, de levés techniques et non techniques et de restitution des terres	2 162	Zones dangereuses connues ou présumées ont été déminées dans tout le Soudan du Sud.
		Les engins ci-après ont été détectés, enlevées et détruits :
	911	Mines antipersonnel
	284	Mines antichar
	264 969	Munitions d'armes légères
	20 378	Engins non explosés
		Un appui a été fourni pour l'expansion des sites de protection des civils de la Mission à Bentiu, Bor, Djouba et Malakal, grâce à des levés et au déminage. Comme l'avaient demandé les partenaires humanitaires, des écoles, des dispensaires et des points d'eau situés dans des zones civiles qui seraient polluées par des mines

		terrestres et des engins non explosés ont été inspectés et déminés à Bentiu, Leer, Mundri et Wau.
Sensibilisation d'urgence de 150 000 civils au danger des mines, l'accent étant mis sur les enfants; sensibilisation par des actions de communications comme la Journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines; diffusion de messages de sensibilisation sur Radio Miraya et par d'autres moyens de communication; action auprès du Gouvernement pour le convaincre de devenir partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et d'autres instruments relatifs aux armes explosives	375 383	Personnes ont suivi des séances de sensibilisation au danger des mines qui visaient à réduire les risques d'accident mortel ou de blessure dus aux mines et aux restes explosifs de guerre, 225 510 de ces personnes étant des enfants. Cette activité de formation a également contribué à la prise de conscience du danger et à l'adoption de comportements sans risque.
	3	Activités de sensibilisation ont été menées ou appuyées par le Service de la lutte antimines au cours de la Journée des Nations Unies, de la Journée internationale des personnes handicapées et de la Journée de la lutte antimines.
		Il y a eu 8 manifestations organisées dans tout le pays à l'occasion de la Journée de la lutte antimines en collaboration avec l'Autorité nationale de lutte antimines.
		Radio Miraya a diffusé des émissions relatives à ces manifestations, y compris des messages de sensibilisation au danger des mines par les moyens suivants :
	5	Émissions radiophoniques
	1	Série d'annonces de service public produites et diffusées
	3	Bulletins d'information publiés sur la sensibilisation au danger des mines
		En février 2016, la Mission a participé à une réunion des directeurs nationaux de la lutte antimines, au cours de laquelle des discussions ont eu lieu avec l'Autorité nationale de lutte antimines pour promouvoir l'engagement du Soudan du Sud vis-à-vis de la convention sur les mines; en septembre 2015, lors de la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, des discussions ont eu lieu avec l'Autorité nationale de lutte antimines au sujet de l'adhésion du Soudan du Sud à la Convention.

Réalisation de fouilles aux entrées et à l'intérieur des sites de protection des civils de la MINUSS à la recherche de munitions et d'explosifs par 6 unités cynophiles de détection d'explosifs	Oui	11 399 véhicules entrant dans les sites de protection des civils de la Mission et 67 627 sacs appartenant aux déplacés ont été fouillés par 6 unités cynophiles de détection d'explosifs. Un appui supplémentaire a été fourni à la base aérienne de transit de la Mission à Djouba, dans le cadre de fouilles du fret.

Réalisation escomptée 1.3 : Instauration de conditions de sécurité propices au retour et à la réintégration volontaires des déplacés et des réfugiés

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
1.3.1 Augmentation du nombre de personnes déplacées depuis décembre 2013 ayant choisi de retourner chez elles et de se réintégrer (2013/14 : 1,7 million; 2014/15 : 2,0 millions; 2015/16 : 2,2 millions)	À la fin de la période considérée, on dénombrait 1,61 million de personnes déplacées, nombre inchangé depuis le précédent rapport sur l'exécution du budget. Du fait de la mise en place du gouvernement provisoire d'union nationale et de la stabilisation croissante de la sécurité aux points de déplacement, les personnes déplacées, y compris les personnes se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS, ont commencé à retourner volontairement dans certaines zones ou à s'y réintégrer. À Bentiu, la population du site de protection des civils a diminué, passant d'un niveau record de 122 293 personnes en janvier 2016 à 99 034 au 30 juin 2016, du fait de l'augmentation des activités humanitaires et de protection menées en dehors du site et d'une amélioration relative des conditions de sécurité. Néanmoins, en dépit des efforts de la MINUSS, des organismes humanitaires et du gouvernement provisoire visant à faciliter le retour des personnes déplacées, l'extension du conflit et l'aggravation de l'insécurité alimentaire ont entraîné de nouveaux déplacements, en particulier dans les régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal.
1.3.2 Réduction de la menace posée par les mines et les restes explosifs de guerre grâce au relevé des champs de mines et à l'enlèvement des mines, afin de créer des conditions de sécurité propices au retour et à la réinstallation volontaires des déplacés et des réfugiés (2013/14 : 12,9 millions de m^2 déminés; 2014/15 : 10 millions de m^2 déminés; 2015/16 : 10 millions de m^2 déminés)	En 2015/16, 30,8 millions de m^2 de terrain ont été déminés et remis à la disposition de la population locale afin de permettre à celle-ci de se déplacer en sécurité, de favoriser la reprise des activités socioéconomiques, de renforcer la protection des civils et d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire. Le résultat obtenu au cours de la période considérée est nettement supérieur aux prévisions, l'évaluation générale préalable de plusieurs grandes zones présumées dangereuses faite par la Mission ayant montré que de vastes étendues de terres qui avaient été considérées comme dangereuses (et n'avaient donc pas été utilisées par la population locale ou par les personnes déplacées) ne l'étaient pas et pouvaient été remises à la disposition de la population sans relevé et déminage intensifs.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de 20 missions conjointes pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles et tenue de 10 ateliers sur la gestion des conflits avec les communautés dans les sites de retour	26	Missions conjointes ont été menées pour évaluer les situations de conflit dans les sites de retour possibles. Le personnel des missions menées dans les régions de Jongleï et de l'Équatoria central s'est entretenu avec la population locale et l'a sensibilisée à la coexistence pacifique avec les personnes qui pourraient rentrer, ouvrant ainsi la voie à leur retour et réintégration pacifiques dans les communautés d'accueil.
	5	Ateliers ont été organisés à Djouba sur la gestion des conflits à l'intention de jeunes déplacés et de la population locale d'un site de retour possible, en vue de promouvoir la coexistence pacifique entre d'éventuels rapatriés et les communautés d'accueil. D'autres ateliers ont été organisés dans les régions de l'Unité, du Jongleï et du Haut-Nil. La prolongation du conflit, notamment les violences commises dans les régions auparavant paisibles de l'Équatoria occidental et du Bahr el-Ghazal occidental, et la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix n'ont pas créé de conditions propices aux retours pacifiques, ce qui explique que les réalisations soient inférieures aux prévisions.
En coordination avec les organisations humanitaires et en fonction des conditions de sécurité existantes, organisation et tenue de 10 réunions avec les déplacés dans les sites de protection des civils de la Mission et dans d'autres lieux, afin de les informer de la situation dans la zone de retour ou de destination proposée, et tenue de 8 ateliers sur la gestion des conflits à l'intention des déplacés manifestant leur désir ou leur intention de retourner chez eux ou de s'installer ailleurs	10	Réunions ont été organisées avec les personnes déplacées se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS et dans d'autres lieux, afin de leur communiquer des informations, d'évaluer leur désir ou leur intention de rentrer chez elles et de leur présenter la situation dans les zones de retour possible. Ces réunions ont également aidé les personnes déplacées à renforcer leurs compétences en matière de gestion des conflits de façon à promouvoir la coexistence pacifique avec les communautés d'accueil et permis de les informer de la mise en œuvre de l'Accord de paix, afin de les aider à prendre des décisions en connaissance de cause en ce qui concerne leur retour.

	4	Ateliers ont été organisés à l'intention des personnes déplacées des camps de Pagayi, Agany, Manguei et Man Awan, dans le Ouarab, afin de les informer du processus de paix, de renforcer leurs compétences en matière de gestion des conflits et de promouvoir la coexistence pacifique au sein des camps et avec les communautés d'accueil. Le fait que le processus de paix n'ait pas d'effets visibles sur le terrain a freiné les retours, ce qui explique que le nombre d'ateliers organisés ait été inférieur aux prévisions.
Fourniture d'un appui au projet sur le renforcement de la confiance lancé par la Police nationale du Soudan du Sud, dans l'attente des résultats de l'évaluation du projet pilote, à Djouba, Malakal, Bentiu et Bor, par le biais de 12 séminaires/ateliers de sensibilisation et de réunions consultatives hebdomadaires avec la Police nationale, les responsables locaux, les organisations de la société civile, les représentantes d'associations de femmes et d'autres acteurs, sur les stratégies de protection des civils, les droits de l'homme, la police de proximité, le renforcement de la confiance et la création de conditions propices au retour volontaire des déplacés	14	Séminaires de sensibilisation de deux semaines ont été organisés à l'intention de 555 membres de la Police nationale du Soudan du Sud sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le renforcement de la confiance, la police de proximité et la déontologie policière.
	13	Réunions présidées par la MINUSS ont été organisées avec le comité pour le perfectionnement de la police. La Mission y a participé activement et fourni des conseils techniques sur les questions touchant la police nationale, y compris la coordination des activités d'appui des donateurs, le renforcement de la confiance et le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées. Ces réunions ont été également présidées par l'Inspecteur général de la Police nationale du Soudan du Sud. Des représentants de la société civile, des organes nationaux de sécurité et des milieux diplomatiques, entre autres parties prenantes, y ont participé.
Exécution de 5 projets à effet rapide à l'appui du projet sur le renforcement de la confiance grâce à la création de postes de police dans les zones où les déplacés sont susceptibles de retourner et de se réintégrer volontairement	Non	Aucun nouveau poste de police n'a été établi dans le cadre de projets à effet rapide au cours de la période considérée. Toutefois, un appui a continué d'être apporté aux trois postes de police mis en place dans le cadre de projets à effet rapide lors du précédent exercice budgétaire. L'aggravation des hostilités dans la région du Haut-Nil et l'extension du conflit à la région de l'Équatoria au cours de la période considérée ont provoqué des déplacements massifs de civils dans de nombreux endroits et incité la MINUSS à privilégier les projets à effet rapide visant à renforcer la confiance en la Mission en améliorant l'acheminement de l'aide

		humanitaire et en favorisant la coexistence pacifique entre les populations déplacées et les communautés d'accueil.
Organisation de réunions mensuelles du comité directeur composé de représentants de la MINUSS, de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, pour instaurer et appuyer des conditions propices aux déplacements volontaires, notamment au retour et à la réintégration des réfugiés et des déplacés, en particulier ceux des sites de protection des civils de la Mission, grâce à la réalisation d'enquêtes sur les intentions et le sentiment d'insécurité des déplacés dans ces sites en vue de déterminer les zones de destination préférées, y compris les zones de retour	Oui	La MINUSS a coprésidé le processus de planification et de consultation à l'échelle du système des Nations Unies concernant le retour et la réintégration des personnes déplacées par les conflits, en particulier celles se trouvant dans ses sites de protection des civils. En coopération avec les partenaires humanitaires et de protection, la MINUSS a mené des enquêtes d'intention en vue de déterminer dans quelles zones les personnes déplacées préféreraient rentrer en sécurité et à titre volontaire; il en est ressorti que certaines personnes déplacées étaient prêtes à rentrer à condition que la sécurité soit assurée et qu'un appui leur soit fourni. Sur la base de ces enquêtes, la MINUSS a pris l'initiative, en coopération avec les partenaires humanitaires et de protection, ainsi qu'avec les partenaires de développement et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, de créer et de rendre opérationnels des groupes de travail sur les solutions durables à Djouba et dans les bureaux extérieurs, en vue de faciliter le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées. Les groupes de travail ont évalué la situation dans les zones de retour privilégiées recensées lors des enquêtes et ont facilité le retour volontaire et spontané à Akobo (dans la région du Jongleï) de 206 personnes déplacées du site de protection des civils de Bor; 500 autres personnes déplacées du site de protection des civils de Bor se sont d'elles-mêmes inscrites pour rentrer dans d'autres zones de la région du Jongleï. La MINUSS a également dirigé les activités visant à réunir les services humanitaires du M/APLS et du M/APLS dans l'opposition, de la Commission de secours et de réintégration et de l'Organisation de secours du Soudan du Sud et des organismes des Nations Unies, pour élaborer un cadre stratégique commun définissant les principes essentiels de l'appui à la mise en œuvre du chapitre II de l'Accord de paix, à savoir le retour et la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés après la

		mise en place du gouvernement provisoire d'union nationale. La MINUSS a également aidé le Ministère des affaires humanitaires à examiner et à achever le cadre pour qu'il soit approuvé par le gouvernement provisoire. La MINUSS a également collaboré avec les personnes déplacées des sites de protection et la population locale pour définir les besoins en matière d'appui au retour et à la réintégration. Il est ainsi apparu qu'il était nécessaire d'étendre la prestation de services humanitaires et de protection dans les éventuelles zones de retour et de réintégration, en particulier la distribution de vivres, de semences et d'outils de subsistance, afin que les civils qui rentrent aient accès aux services de base et puissent subvenir à leurs besoins, condition minimale au retour et à la réinsertion.
En coopération avec les partenaires humanitaires, organisation de réunions mensuelles avec les représentants des communautés de déplacés des sites de protection des civils de la Mission afin de recenser les besoins en matière d'appui pour les déplacements, le retour et la réintégration volontaires des déplacés	Oui	La MINUSS a tenu, en coordination avec les partenaires humanitaires et de protection, des réunions mensuelles avec les représentants de communautés de personnes déplacées des sites de protection. Au cours de ces réunions, les discussions ont porté sur les problèmes à régler et les besoins en matière d'appui à satisfaire pour favoriser le retour et la réintégration volontaires des personnes déplacées, compte tenu des résultats des enquêtes interorganisations sur les intentions de retour et de réintégration. À l'issue de ces réunions, la MINUSS et les partenaires humanitaires et de protection ont pris les dispositions nécessaires pour favoriser et renforcer l'instauration de conditions propices à la circulation, au retour et à la réintégration volontaires des personnes déplacées. Sur la base des informations obtenues, la MINUSS a entrepris, en collaboration avec les acteurs humanitaires et de protection, des évaluations de la situation dans les lieux privilégiés de retour et de réintégration, en particulier à Pagak (Haut-Nil) et Akobo et Ouror (Jongleï). En s'appuyant sur les résultats de ces évaluations, la MINUSS a participé à l'action collective menée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de faciliter le retour à Akobo de 206 personnes déplacées du site de protection des civils de Bor.

Levé et déminage par 21 équipes de déminage d'environ 10 millions de m^2 de terres, afin de les restituer aux populations et de favoriser les retours volontaires et la reprise des activités de subsistance	30,8 millions de m^2	30,8 millions de m^2de terres ont été restitués, ce qui a réduit le risque de blessures ou de décès parmi la population locale et permis la reprise des activités socioéconomiques et de subsistance, comme dans l'Équatoria oriental, où le déminage faisait obstacle aux activités de subsistance agricoles et à l'accès à une source d'eau. La réouverture de terres dans l'ensemble du pays a, en outre, permis de mieux protéger les civils et facilité l'acheminement de l'aide par les acteurs humanitaires.
Réalisation de relevés dans environ 500 villes et villages, afin de retirer les explosifs et les munitions abandonnés dans les bâtiments publics, dont les écoles	3 103	Relevés de villages ou villes ont été réalisés, et les explosifs et munitions abandonnés retirés des marchés, des dispensaires et des écoles. Plus précisément, à Bentiu et à Ler, la priorité a été donnée au travail de relevé et de déminage dans les écoles, ainsi que l'avaient demandé l'UNICEF et le Norwegian Refugee Council, qui se sont également associés aux opérations.

Composante 2 : surveillance et enquêtes en matière de droits de l'homme

Réalisation escomptée 2.1 : Instauration de conditions propices à la lutte contre l'impunité pour les exactions et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.1.1 Diminution du nombre de cas confirmés d'exactions et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de celles qui sont susceptibles de constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité (2013/14 : 50; 2014/15 : 40; 2015/16 : 35)	La MINUSS a établi qu'un grand nombre de violations des droits de l'homme avaient été commises par toutes les parties au conflit. Au total, 84 violations confirmées ont été consignées dans la base de données sur les droits de l'homme au cours de la période considérée. Ces statistiques ne rendent cependant pas compte du nombre réel de violations commises au Soudan du Sud, car la MINUSS s'est heurtée à d'importants obstacles, liés notamment aux difficultés d'accès et à l'insécurité, lors de ses enquêtes et recherches d'informations sur les accusations de violation des droits de l'homme et du droit humanitaire.
2.1.2 Augmentation du nombre de poursuites engagées par les autorités judiciaires civiles ou militaires contre des auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2013/14 : 5; 2014/15 : 15; 2015/16 : 20)	Du fait de la persistance du conflit, très peu de violations graves des droits de l'homme et du droit international ont fait l'objet de poursuites judiciaires de la part des autorités civiles. En outre, aucune poursuite n'a été engagée pour des violences sexuelles liées aux conflits. Dans la plupart des États, y compris ceux en proie aux conflits, bien que les autorités se soient engagées à tenir

	responsables de leurs actes les auteurs de graves exactions et violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises lors du conflit, la MINUSS n'a pu confirmer que de telles poursuites avaient été engagées. En ce qui concerne les autorités judiciaires militaires, à l'échelle nationale, entre 2014 et 2016, 92 soldats de l'APLS ont été jugés, reconnus coupables et condamnés par des cours martiales générales ou de district pour meurtre, viol, pillage ou destruction de biens, selon le juge-avocat général de l'APLS et Directeur de la justice militaire. Les 92 soldats condamnés ont également été renvoyés de l'APLS. La MINUSS n'a toutefois pas été en mesure de déterminer combien de ces procès avaient eu lieu au cours de la période considérée. À la suite de la crise de décembre 2013, plusieurs mécanismes de responsabilité ont été établis pour enquêter sur les crimes et les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire liés au conflit, dont une commission d'enquête gouvernementale présidée par l'ancien Président de la Cour suprême ainsi que des commissions d'enquête établies par l'APLS. La MINUSS n'a cependant pas été en mesure de vérifier que les mesures de responsabilité annoncées par le Gouvernement avaient donné lieu à des poursuites.
2.1.3 Activités de surveillance, d'enquête, de vérification et d'établissement de rapports sur l'utilisation d'armes à sous-munitions et d'autres armes classiques considérées comme frappant sans discrimination (2013/14 : levé de 100 % des sites récemment contaminés par des armes à sous-munition; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)	Au cours de la période considérée, aucune preuve d'une quelconque utilisation d'armes à sous-munitions n'a été recueillie au Soudan du Sud. La MINUSS a collaboré étroitement avec l'autorité nationale de lutte antimines du Soudan du Sud pour favoriser l'établissement des rapports nécessaires et plaider en faveur de l'adhésion à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Conduite d'enquêtes et de vérifications quand des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont signalées, l'accent étant mis en particulier sur les violations flagrantes, les violations commises contre des enfants et les violences sexuelles liées aux conflits, et publication de 5 rapports publics par an sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud	Oui	Des enquêtes et des vérifications portant sur des violations des droits de l'homme ont été régulièrement conduites dans tous les États. La MINUSS a également mené des enquêtes approfondies sur les allégations d'exactions et de violations des droits de l'homme commises lors des violences qui ont éclaté sur le site de protection des civils de Malakal, les 17 et 18 février 2016.

1 Un rapport public intitulé « The State of Human Rights in the Protracted Conflict in South Sudan » (La situation des droits de l'homme dans le conflit prolongé au Soudan du Sud), qui a été publié en janvier 2016, dresse un bilan de la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud depuis la crise de décembre 2013, dans lequel sont recensées les tendances évolutives et les principales questions relatives aux droits de l'homme, à prendre en compte lors de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

La MINUSS a apporté une contribution importante au rapport de la Mission d'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme visant à promouvoir les droits de l'homme, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la réconciliation et à renforcer les capacités au Soudan du Sud (A/HRC/31/49), publié en avril 2016. Ce rapport présente des conclusions sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire commises au Soudan du Sud depuis décembre 2013, ainsi qu'un examen des effets des services d'assistance technique et de renforcement des capacités fournis aux institutions gouvernementales.

La MINUSS a présenté cinq rapports trimestriels sur les activités menées par les conseillers pour la protection des femmes, en application des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Elle a également apporté une contribution importante au rapport annuel de 2016 du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/70/836-S/2016/360), qui a mis l'accent sur le Soudan du Sud.

La MINUSS et l'UNICEF ont conjointement élaboré 3 notes horizontales globales, c'est-à-dire des rapports trimestriels fondés sur les données recueillies par l'équipe spéciale de pays chargée de la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information, l'accent étant mis sur l'évolution des violations graves des droits des enfants au Soudan du Sud.

		La MINUSS a également contribué à l'établissement de quatre autres rapports sur les droits de l'homme. Toutefois, deux de ces rapports n'ont plus lieu d'être du fait de la publication du rapport du Haut-Commissariat susmentionné. Deux autres rapports sont en cours d'examen et n'ont pas encore été publiés.
Conduite d'activités de surveillance hebdomadaires dans chacun des 10 États du Soudan du Sud pour recenser les violations des droits de l'homme et contribuer aux dispositifs d'alerte rapide	Oui	La MINUSS a mené des activités de surveillance hebdomadaires dans les trois principales régions (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal). Environ 1 300 comptes rendus de situation et autres types de rapports ont été établis et pris en considération par les mécanismes d'alerte rapide de la Mission, selon que de besoin.
Contrôle et inspection mensuels des centres de détention dans les 10 États, dont les postes de police, les prisons, les centres de détention militaires et les centres de détention des sites de protection de la MINUSS, de façon à garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme	Oui	La Mission a procédé à des contrôles et des enquêtes mensuels portant sur un grand nombre de questions diverses, y compris les pratiques en matière de détention dans les postes de police et les prisons de tous les États; 1 406 visites ont été effectuées dans les postes de police, les prisons et les lieux de détention des sites de protection des civils de la MINUSS. Toutefois, le manque de coopération des autorités a fortement restreint l'accès de la MINUSS aux lieux de détention de l'armée, y compris celui du Service national de sécurité. Le contrôle régulier des centres de détention effectué par la MINUSS a permis d'améliorer le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme; 578 suspects détenus de façon prolongée et arbitraire ont été libérés grâce à l'intervention de la Mission.
Suivi et évaluation des mécanismes mis en œuvre par les autorités et les forces armées pour que les auteurs de violations répondent de leurs actes, tels que les procédures pénales et les commissions d'enquête	Oui	La MINUSS a suivi 39 procédures pénales. Compte tenu du fonctionnement restreint du système de justice pénale, les tribunaux traditionnels ont instruit des affaires pénales; une vingtaine de ces procès ont fait l'objet d'un suivi. La MINUSS a également fourni un appui technique visant à aider l'Assemblée législative nationale à modifier la loi sur le Code pénal de façon à ériger les crimes internationaux en infraction pénale dans le cadre juridique national.

Conduite de 20 opérations de patrouille civiles dans des zones qui pourraient être exposées à la violence, afin de prévenir et de réprimer les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits	Oui	La Mission a mené 678 patrouilles intégrées de longue ou de courte durée dans les trois principales régions (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal). Environ 420 patrouilles civiles ont également eu lieu dans les zones exposées à la violence. Grâce à ces patrouilles, la MINUSS a pu recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme et, dans certains cas, mener des interventions stratégiques avec les autorités pour donner dûment suite à ces violations.
Organisation et tenue, dans tous les États du Soudan du Sud, de 20 ateliers, séances de sensibilisation et campagnes de communication sur des thèmes relatifs aux droits de l'homme, notamment l'administration de la justice, la liberté d'expression, la sécurité des journalistes, le contrôle du respect des droits de l'homme et l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme, à l'intention de 300 participants, notamment des représentants de la société civile et d'associations féminines, des acteurs de la justice traditionnelle, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, en vue de promouvoir une culture des droits de l'homme	24	Ateliers ont été organisés dans les trois principales régions (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal) à l'intention des membres des assemblées législatives, des acteurs du système judiciaire et des organisations de la société civile, y compris les associations de femmes, des responsables de la protection des civils et des personnes déplacées, sur diverses questions relatives aux droits de l'homme, dont les droits des femmes, la justice transitionnelle, le respect du principe de responsabilité et l'accès à la justice; quelque 500 participants y ont participé.
	7	Ateliers, auxquels 216 personnes ont participé, ont été organisés à Djouba, Wau, Bentiu, Yambio et Roumbek pour associer les organisations de la société civile et les groupes de travail interministériels à l'examen périodique universel. La MINUSS a également dialogué avec des organisations de la société civile et avec la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud pour mieux faire connaître l'examen périodique universel, fournir des conseils techniques et recommander de présenter des rapports au Conseil des droits de l'homme.
	49	Activités de sensibilisation et d'information aux droits de l'homme ont été organisées dans tout le pays à l'intention d'au moins 3 700 participants, principalement des notables locaux, des femmes, des personnes déplacées, des représentants des autorités traditionnelles, des membres des assemblées législatives, des jeunes, des responsables de la protection des civils, des étudiants, des gardiens de troupeaux et des chefs religieux.

	19 Activités d'information sur les droits de l'homme ont été menées, dont 18 dans tout le pays, à l'intention des étudiants ainsi que du grand public, dans le cadre de manifestations, telles que des rassemblements, auxquelles ont participé plus de 14 000 personnes; une émission intitulée « Vos droits » a en outre été produite. Au total, 30 émissions ont été diffusées sur Radio Miraya, qui peut être écoutée dans environ 98 % du pays et compte chaque jour 5 millions d'auditeurs en moyenne.
Dans le cadre de réunions mensuelles de planification et de coordination et d'un dialogue quotidien sur les détentions prolongées et arbitraires et sur la violence à l'égard des femmes, des enfants et des autres groupes vulnérables, activités visant à sensibiliser, dans les 10 États, la Police nationale et d'autres acteurs associés à l'administration de la justice à l'état de droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et à en contrôler le respect, notamment organisation de formations sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et la déontologie à l'intention de 500 agents de la Police nationale exerçant des fonctions de direction, en stricte conformité avec la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme	569 Membres de la Police nationale du Soudan du Sud ont suivi une formation sur les droits de l'homme, le droit humanitaire international, les procédures de détention et la déontologie, dans diverses localités réparties dans l'ensemble du pays, dont Djouba, Roumbek, Aweil et Kuajock. La MINUSS a également tenu des réunions mensuelles de planification et de coordination avec la Police nationale et d'autres acteurs liés à l'administration de la justice dans les trois principales régions (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal) afin de promouvoir et de surveiller le respect de l'état de droit et des normes relatives aux droits de l'homme. La MINUSS a également procédé à des échanges réguliers avec ces acteurs sur les détentions arbitraires ou prolongées et la violence à l'égard des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.
Surveillance, vérification, enquêtes et communication de l'information pour 100 % des nouveaux cas d'utilisation d'armes à sous-munitions dans les zones auxquelles les inondations ou l'insécurité n'empêchent pas l'accès	Oui Au cours de la période considérée, aucun cas d'utilisation d'armes à sous-munitions n'a été signalé au Soudan du Sud.
Lancement d'une campagne médiatique comprenant la production et la diffusion d'émissions de radio, de vidéos, de photos et d'articles de presse, la publication d'informations sur les médias sociaux, l'organisation d'activités de sensibilisation, la publication de communiqués de presse et la tenue de séances d'information sur les sujets suivants : les droits des personnes déplacées, les droits de l'enfant et l'égalité des sexes (5 programmes mensuels) (réalisation escomptée 2.1); les activités	Parmi l'action médiatique menée par la MINUSS pour mieux faire comprendre et prévenir les violations des droits fondamentaux des femmes et des enfants, on peut citer : 35 Bulletins d'information 46 Reportages photographiques La MINUSS a également produit les supports suivants en vue de mettre fin à l'utilisation d'enfants lors des conflits armés :

de promotion des droits de l'homme visant à sensibiliser le public et à prévenir les violations commises contre les femmes et les enfants, les activités de suivi et les enquêtes sur les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, dans le cadre, entre autres, de la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (réalisation escomptée 2.2); l'action visant à mettre fin à l'enrôlement d'enfants par les deux parties au conflit et à sensibiliser le public à la nécessité de faire cesser cette pratique (réalisation escomptée 2.3)

8 Bulletins d'information

17 Reportages photographiques

2 Vidéos

Dans le cadre d'une campagne nationale, la MINUSS a également organisé :

93 Exposés sur le mandat de la Mission, l'accent étant mis sur le suivi des violations des droits de l'homme et les enquêtes menées à ce sujet

10 Activités dans 7 États à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et de la Journée africaine des droits de l'homme

13 Activités de sensibilisation pendant la campagne annuelle « 16 journées de mobilisation » contre la violence sexiste et les mariages forcés ou précoces

La Mission a également organisé une conférence de presse à l'échelle nationale sur la situation des femmes et la violence sexuelle et sexiste, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Des communiqués de presse et des émissions de radio ont été diffusés lors de la visite au Soudan du Sud de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Une conférence de presse a été organisée sur la justice transitionnelle et la nécessité de sa mise en œuvre compte tenu de la formation du gouvernement provisoire d'union nationale.

Des reportages sur des questions relatives aux droits de l'homme ont été produits et diffusés afin de rendre compte de l'action menée par les spécialistes des droits de l'homme dans les différentes régions ainsi que de la visite effectuée par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

15 Radio Miraya a apporté son soutien à la campagne en organisant et en couvrant dans l'ensemble du pays des débats visant à sensibiliser la population aux droits des femmes et des enfants, y compris sur les sites

	de protection des civils de la MINUSS. En mars 2016, la station a également diffusé des émissions quotidiennes consacrées à la mobilisation contre la violence sexiste. Deux émissions de radio, Kalam Neswan (« Entretien avec des femmes ») et « Women's Power » (« Le pouvoir des femmes »), ont débuté en décembre 2015 et avril 2016, l'objectif étant notamment d'accroître la participation des femmes à la vie politique.

Réalisation escomptée 2.2 : Renforcement des activités de surveillance, d'enquête, de vérification et de communication de l'information concernant les exactions et violations commises contre des femmes, notamment les violences sexuelles liées aux conflits

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.2.1 Diminution du nombre de cas confirmés de violations et d'exactions commises contre des femmes, notamment d'actes de violence sexuelle et sexiste (2013/14 : 200; 2014/15 : 40; 2015/16 : 30);	Le nombre d'actes de violence sexuelle liée au conflit recensés par la Mission a augmenté au cours de la période considérée. Entre août 2015 et juin 2016, au total 235 cas de violence sexuelle liée au conflit, d'esclavage sexuel, de viol, de viol collectif et de tentative de viol ont été répertoriés par la MINUSS, et au moins 124 cas ont été signalés par des sources secondaires fiables. Ces actes sont imputables à des parties au conflit, ainsi qu'à des groupes armés, des hommes armés non identifiés et d'autres personnes.
2.2.2 Augmentation du nombre de rapports sur la violence sexuelle et sexiste liée aux conflits au Soudan du Sud établis par des acteurs compétents, notamment des membres d'associations féminines nationales et d'organisations de la société civile (2013/14 : 0; 2014/15 : 2; 2015/16 : 3)	Les acteurs nationaux et internationaux ont continué d'accorder une grande attention à la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, y compris aux questions de violence sexuelle liée aux conflits. Quatorze rapports ont été établis par la MINUSS, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, la Commission internationale d'enquête, d'autres organisations non gouvernementales internationales, telles que Human Rights Watch, Amnesty International, l'International Crisis Group, le Centre for Civilians in Conflict et le Groupe de la protection, et des organisations non gouvernementales nationales. Les rapports ont porté essentiellement sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, ainsi que sur celle des femmes et des enfants, notamment eu égard aux questions de violence sexuelle.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Établissement du cadre de consultation mixte, composé des institutions nationales, organisations non gouvernementales nationales et internationales	Non	Le cadre n'a pas pu être mis en place durant la période considérée car la Mission a donné la priorité à d'autres activités liées à la

et acteurs bilatéraux compétents, en vue de favoriser et d'améliorer la coordination en matière de violence sexiste, et tenue de 3 forums visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits

problématique hommes-femmes. Néanmoins, des échanges ont eu lieu avec le sous-groupe de la violence sexiste afin de déterminer si celui-ci pouvait tenir le rôle d'une telle instance et consacrer certaines de ses réunions à la violence sexuelle liée aux conflits. Une réunion consacrée à cette question était prévue à la fin de la période considérée, mais n'a pas eu lieu en raison d'un événement échappant au contrôle de la MINUSS.

Mise en œuvre au niveau national et au niveau des États des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information devant constituer un mécanisme de coordination et d'établissement de rapports, et contribution au mécanisme d'alerte et de réaction rapide de la Mission chargé de détecter, de prévenir et de combattre la violence sexuelle liée aux conflits, par l'organisation et la tenue de 12 réunions du Groupe de travail sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, et par l'établissement et la diffusion de 6 rapports à l'intention des partenaires nationaux et internationaux

13 Réunions ont été tenues : au niveau national, 7 réunions du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information, organisées à Djouba par la MINUSS; au niveau des États, 7 réunions à Roumbek (État des Lacs) et Bor (État du Jongleï). Les discussions ont principalement porté sur les évolutions en matière de violence sexuelle liée au conflit au Soudan du Sud, les formes que prend cette violence, les procédures à suivre pour vérifier les cas signalés, et les points de convergence entre le Système de gestion de l'information sur la violence sexiste, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé et les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information.

6 Rapports ont été établis : 1 rapport contenant des informations sur les violences sexuelles liées au conflit, intitulé « La situation des droits de l'homme dans le conflit prolongé au Soudan du Sud », et 5 rapports trimestriels sur les activités menées par les conseillers pour la protection des femmes, présentés en application des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et 2106 (2013) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

La MINUSS a également apporté sa contribution au rapport sur la mission d'évaluation du HCDH visant à promouvoir les droits de l'homme, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la réconciliation au Soudan du Sud (A/HRC/31/49), publié en avril 2016.

Établissement et tenue à jour de listes (une par État) ou de cartes répertoriant, à l'échelle des comtés, les endroits les plus touchés par la violence sexuelle et sexiste, qui serviront à planifier les patrouilles	Oui	Au cours des activités de suivi et d'enquête, les endroits et les zones exposés aux violences sexuelles liées au conflit ont été répertoriés dans les trois principales régions du pays (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal) et des données ont été fournies aux composantes de la Mission compétentes pour organiser des patrouilles chargées de prévenir ces violences. La MINUSS a notamment déployé des patrouilles quotidiennes dans le périmètre de protection des sites civils (Djouba, Malakal, Bentiu et Bor) pendant les heures où les femmes et les enfants vont chercher du bois, de la nourriture et de l'eau. Ces informations ont également été communiquées aux partenaires humanitaires.
Organisation de 2 réunions avec des représentants de toutes les parties au conflit aux fins de contrôler et de renforcer le respect des engagements pris dans le communiqué commun sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits adopté en 2014 par toutes les parties	12	Réunions ont été organisées, dont 4 avec le M/APLS dans l'opposition et 8 avec le Gouvernement, grâce aux bons soins du groupe de travail technique commun et avec la collaboration du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. À l'issue de ces réunions, 53 officiers de haut rang du M/APLS dans l'opposition ont signé des accords consacrant et renforçant les principes de responsabilité individuelle et de responsabilité du commandement en matière de prévention de la violence sexuelle. Deux plans de mise en œuvre ont également été arrêtés par les parties, prévoyant notamment des mesures de prévention, de répression, de formation et de communication, en vue de lutter contre les violences sexuelles liées au conflit.
Rédaction de 1 rapport annuel et de 2 rapports semestriels sur les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud	1	Rapport contenant des informations relatives aux violences sexuelles liées aux conflits, intitulé «La situation des droits de l'homme dans le conflit prolongé au Soudan du Sud », a été établi et diffusé. La Mission a également présenté 5 rapports trimestriels sur les activités menées par les conseillers pour la protection des femmes, en application des résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010), et 2106 (2013) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. En outre, la MINUSS a également présenté 1 rapport au titre de sa contribution au rapport annuel du Secrétaire général sur les violences

		sexuelles liées aux conflits, et a contribué au rapport sur la mission d'évaluation du HCDH visant à promouvoir les droits de l'homme, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la réconciliation au Soudan du Sud (A/HRC/31/49), publié en avril 2016.
Mise en œuvre de 12 programmes de sensibilisation en coordination avec des organisations de la société civile et d'autres acteurs compétents afin d'améliorer la surveillance et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et la protection contre celles-ci	21	Programmes de sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits ont été mis en œuvre au Soudan du Sud, auxquels ont participé plus de 1 200 personnes, dont des membres d'organisations locales, des policiers, des membres de mécanismes informels de règlement des différends, des personnes déplacées, des représentants de l'ALPS et du Ministère de l'égalité des sexes, des responsables locaux, des membres d'associations de femmes et de jeunes, des étudiants, des spécialistes juridiques et des membres des composantes de la Mission. Organisés à Djouba, Malakal, Bor, Kuajock, Torit et Roumbek, ces programmes ont porté essentiellement sur les questions de définition de la violence sexiste, le rôle de la police, les poursuites judiciaires et l'établissement de la responsabilité dans les affaires de violences sexuelles liées aux conflits et de violences sexistes, ainsi que sur les questions de surveillance et de prévention. Les programmes de sensibilisation ont été plus nombreux que prévu, la Mission ayant décidé d'accroître ses activités dans ce domaine en raison de la fréquence des violences sexuelles liées aux conflits et de la résurgence des combats dans plusieurs parties du pays.
Exécution d'activités visant à promouvoir, auprès du Ministère de la justice et du Ministère de la condition féminine, de l'enfance et des affaires sociales et humanitaires, la révision, l'adoption et l'application d'un cadre juridique national permettant d'offrir aux victimes de violences sexuelle et de la violence sexiste, notamment liées aux conflits, des mesures de protection et de réparation	Oui	L'examen de l'ensemble des textes régissant les différents aspects de la question a été achevé. Toutefois, il n'a pu être procédé à la révision, l'adoption et l'application d'un cadre juridique national permettant d'offrir aux victimes des mesures de protection et de réparation, l'éclatement du conflit en décembre 2013 ayant mis un frein au dialogue avec les autorités étatiques et législatives. Au cours de la période considérée, il a été préconisé de modifier la législation et d'adopter des mesures visant à mettre fin aux violences sexuelles et à apporter des réparations appropriées aux victimes notamment dans les rapports de la MINUSS, des communiqués de

	presse et un communiqué du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.
Organisation et tenue de réunions trimestrielles avec les représentants de toutes les parties au conflit aux fins de définir, de prendre et de tenir des engagements précis et assortis de délais pour lutter contre la violence sexuelle, d'enquêter sur les cas de violence présumés et amener les auteurs à répondre de leurs actes, et organisation et tenue de 10 ateliers de formation à l'intention de la Police nationale et de toutes les forces armées, ainsi que de la société civile, afin de les sensibiliser au problème de la violence sexuelle liée aux conflits et de réduire ainsi les violations commises contre des femmes et des enfants	4 Ateliers ont été organisés par la MINUSS, conformément aux engagements souscrits par les parties au conflit, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, l'équipe d'experts et le Gouvernement, l'objectif étant d'établir une définition commune des violences sexuelles liées aux conflits et de faciliter l'élaboration d'un plan d'action pour le Service de police sud-soudanais et l'APLS. Du 1er au 5 février 2016, la MINUSS a également organisé un atelier de formation à l'intention de 30 membres du Service de police sud-soudanais, dont 19 femmes servant dans l'Unité de protection spéciale de la police à Roumbek (État des Lacs), afin de permettre au Service d'être mieux à même de défendre les droits fondamentaux des groupes vulnérables, notamment eu égard aux violences sexuelles liées aux conflits. À Djouba, du 28 au 29 avril 2016, la MINUSS, en collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, a mené un atelier de formation à l'intention de 40 membres de la police et d'autres forces organisées, dont sept femmes. Les séances ont porté sur le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international, une attention particulière ayant été accordée à la prévention et la répression des violences sexuelles liées au conflit. Aux fins de l'application du communiqué commun signé par le Gouvernement, la MINUSS, en collaboration avec le Gouvernement et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, a organisé deux ateliers, l'un à l'intention des membres du Groupe de

	travail technique commun, l'autre à l'intention des membres de l'APLS, sur la prohibition et la répression des violences sexuelles liées aux conflits en droit international.
Tenue de 12 campagnes locales, notamment dans la presse et sur Radio Miraya, afin de mieux prévenir la violence sexuelle et sexiste et la violence contre les enfants dans les sites de protection des civils de la MINUSS et les zones désignées comme pouvant potentiellement permettre des retours librement consentis	3 Ateliers de sensibilisations ont été organisés le 28 avril et les 3 et 10 mai 2016 au site de protection des civils de Djouba, avec la participation de 150 personnes, dont des femmes, des jeunes et des responsables locaux. Comme principaux obstacles à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, les participants ont notamment cité le fait que ces violences étaient peu dénoncées, les victimes craignant pour leur sécurité ou redoutant d'être stigmatisées, et l'impunité des auteurs d'exactions.
	3 Ateliers ont été organisés en présence de jeunes, d'enfants et de représentants d'organisations non gouvernementales de protection de l'enfance, en vue de faire baisser les violences exercées à l'encontre des enfants vivant dans les sites de protection des civils à Djouba, ainsi que les violences que les enfants s'infligent entre eux. Ces ateliers ont permis l'adoption des « Règles des sites de protection des civils concernant les enfants », qui ont été débattues et approuvées par les enfants eux-mêmes. Des affiches et des dépliants détaillant ces règles ont été imprimés et distribués à de nombreux exemplaires dans les sites de protection des civils.
	9 Ateliers locaux sur les violences sexuelles et sexistes et les violences faites aux enfants ont été organisés avec la participation de 433 responsables locaux.
	14 Programmes radiophoniques ont été diffusés sur Radio Miraya, portant essentiellement sur la police de proximité, la prévention de la criminalité et les activités de renforcement de la confiance.
	87 Programmes d'information et de sensibilisation sur l'égalité des sexes et les questions relatives aux enfants ont été menés dans des écoles.
	4 283 Membres de la population locale, notamment des femmes et des enfants, ont été sensibilisés aux questions de violence sexuelle et sexiste et de violence à l'égard des enfants.

Organisation et tenue de 4 ateliers et de 4 groupes de discussion à l'intention des femmes, notamment des femmes déplacées se trouvant dans les sites de protection des civils de la MINUSS, afin de leur permettre de dialoguer avec l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'égalité des sexes, et tenue de 10 ateliers de sensibilisation aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et vous à l'intention des associations féminines locales	Non	Les groupes de discussion et ateliers prévus n'ont pas eu lieu car la Mission a donné la priorité à d'autres activités liées à la problématique hommes-femmes.
Organisation de réunions mensuelles du Réseau de protection au niveau local pour donner aux femmes et à leurs communautés les moyens de mettre en exergue le problème de la violence sexiste, d'en signaler les cas et d'assurer une surveillance en la matière	Non	Les réunions mensuelles du Réseau de protection au niveau local qui étaient prévues n'ont pas eu lieu car la Mission a donné la priorité à d'autres activités liées à la problématique hommes-femmes. Néanmoins, la MINUSS s'est employée à donner aux femmes et à leurs communautés les moyens de mettre en exergue le problème de la violence sexiste, d'en signaler les cas et d'assurer une surveillance en la matière dans le cadre des programmes de sensibilisation et des autres activités mentionnées plus haut.
Organisation de 25 manifestations de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la femme, des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et de la Journée africaine des droits de l'homme; organisation d'émissions-débats mensuelles sur la promotion des droits des femmes et d'autres aspects de la problématique hommes-femmes, qui seront diffusées par Radio Miraya	24	Manifestations ont été organisées au Soudan du Sud à l'occasion de la Journée internationale de la femme, à l'intention notamment des associations féminines, des organisations de la société civile, des jeunes, des défenseurs des droits de l'homme et des responsables d'administrations publiques. Parmi elles, 7 ont porté sur les questions relatives aux droits des femmes, organisées à l'intention des personnes déplacées, des étudiants et des enseignants, auxquelles ont participé 810 personnes, dont 533 femmes, et 4 sur l'accès des filles à l'éducation, les violences sexuelles et sexistes et les droits des femmes, auxquelles ont participé 1 296 personnes, dont 1 079 femmes.
	13	Manifestations ont été organisées dans l'ensemble du Soudan du Sud dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, auxquelles ont participé 4 336 personnes, dont 1 908 femmes. Elles ont notamment visé à mieux faire connaître les droits des femmes, les pratiques traditionnelles préjudiciables, la lutte contre l'impunité et le rôle des femmes dans le processus de paix.

	13 Manifestations ont été organisées dans les trois principales régions du pays (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal) à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et de la Journée africaine des droits de l'homme, à l'intention des organisations locales, des responsables locaux, des personnes déplacées, des chefs religieux, des étudiants et des organisations de la société civile. Ces manifestations ont pris la forme notamment de débats radiophoniques, de rassemblements publics, d'activités de sensibilisation aux droits de l'homme, de tables rondes, de colloques et de défilés publics. À Djouba, une table ronde a été organisée avec le concours de la Commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud en présence de représentants de l'administration et de la société civile; 5 678 personnes au total y ont participé, dont 2 546 femmes.
	30 Programmes radiophoniques ont été diffusés sur Radio Miraya dans l'émission hebdomadaire « Vos droits », au cours desquels ont été abordés divers sujets, dont les violences sexuelles liées au conflit, les violences sexistes, l'accès à la justice et les droits des femmes.
	2 Programmes radiophoniques, intitulés « Entretien avec des femmes » et « Pouvoir des femmes », ont été lancés en décembre 2015 et en avril 2016, en vue notamment d'accroître la participation des femmes à la vie politique.
Diffusion de supports promotionnels afin de favoriser et d'encourager un changement des attitudes culturelles à l'égard de la violence sexuelle et sexiste	300 T-shirts ont été distribués à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Réalisation escomptée 2.3 : Amélioration des mesures de prévention et de protection mises en place par les principaux acteurs concernés en faveur des enfants touchés par les conflits armés, la violence, la maltraitance et l'exploitation

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
2.3.1 Pas d'augmentation du nombre de cas signalés de violations graves commises contre des enfants, notamment l'association d'enfants à des forces et groupes armés, la violence et les sévices sexuels, les attaques visant des écoles et des hôpitaux, les enlèvements et le déni d'aide humanitaire (2013/14 : 500; 2014/15 : 500; 2015/16 : 500)	Lors de déplacements communs sur le terrain, la MINUSS et l'UNICEF ont recensé au total 449 cas de violations graves commises contre des enfants par des forces et des groupes armés lors du conflit armé au Soudan du Sud, dont ont été victimes jusqu'à 8 887 enfants. Le nombre de cas enregistrés au cours de la période considérée a légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2014/15 (426 cas constatés), le conflit s'étant prolongé jusqu'à la signature de l'Accord de paix d'août 2015.

2.3.2 Mise en œuvre intégrale de l'accord de renouvellement des engagements relatifs au plan d'action révisé de l'APLS visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants, et de l'engagement pris par le M/APLS dans l'opposition à faire cesser les graves violations commises contre des enfants	Le 26 décembre 2015, grâce aux bons soins de la MINUSS, un plan d'action a été signé entre le M/APLS dans l'opposition et l'ONU, aux fins de la prévention du meurtre, de la mutilation, du recrutement et de l'utilisation d'enfants. Les résultats ci-après ont été obtenus au cours de la période considérée : • Le M/APLS dans l'opposition a nommé 2 responsables chargés d'assurer la liaison avec la MINUSS et ses partenaires pour les questions de protection de l'enfance. • Les missions mixtes de l'ONU et de l'APLS dans l'État de l'Unité ont permis d'identifier et d'enregistrer 22 garçons associés à l'APLS. • L'APLS a de son propre chef libéré trois garçons dans l'État du Jongleï. • En outre, les activités de recherche et de réunification des familles ont été menées à bonne fin pour 1 755 enfants libérés de la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud avant que celle-ci n'intègre l'APLS. 13 écoles que des forces et groupes armés utilisaient à des fins militaires ont été évacuées à l'issue des missions de vérification de la MINUSS.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Surveillance quotidienne des violations graves commises contre des enfants par les parties au conflit, présentation de rapports trimestriels au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé, présentation de rapports annuels en vue de l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, comme le prévoit la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et organisation de 5 séances de formation à l'intention des acteurs et partenaires s'occupant de la protection de l'enfance afin de renforcer la surveillance des violations et atteintes graves commises contre les enfants et d'améliorer la communication des informations à ce sujet	1	Rapport contenant des informations détaillées sur la situation au Soudan du Sud a été établi et présenté conjointement par la MINUSS et l'UNICEF en vue de l'établissement du rapport de 2015 du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflits armés.
	3	La MINUSS a recueilli des données dans le cadre du suivi quotidien qu'elle exerce dans les trois principales régions du pays (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal) et présenté chaque semaine des rapports au Bureau pour le sort des enfants en temps de conflit armé sis au Siège.
	3	Notes horizontales globales trimestrielles sur les violations commises contre des enfants au Soudan du Sud ont été établies conjointement par la MINUSS et l'UNICEF et présentées au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

	5 Stages de formation ont été organisés par la MINUSS et l'UNICEF à l'intention de 620 personnes au total, dont des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile et d'administrations publiques et des membres du personnel de l'ONU, en vue de continuer de renforcer la surveillance des violations et atteintes graves commises contre des enfants et améliorer la communication des informations à ce sujet.
Organisation de 61 séances de formation sur les questions liées à la protection de l'enfance et sur le plan d'action révisé de l'APLS et de l'ONU visant à mettre fin au recrutement et à l'emploi d'enfants, à l'intention du M/APLS dans l'opposition, du Ministère de la défense et des anciens combattants, des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile	60 Sessions de formation consacrées à la protection des enfants en temps de conflit armé ont été organisées par la MINUSS, en coopération avec l'UNICEF, dans les trois principales régions du pays (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal) à l'intention de l'APLS, de l'APLS dans l'opposition, de plusieurs ministères (défense et anciens combattants, affaires étrangères, justice et affaires constitutionnelles, intérieur), du Service de police sud-soudanais, des autorités locales et des organisations de la société civile.
Appui à la mise en œuvre du plan de travail biennal (2014-2016) pour l'identification, le contrôle et la réintégration des enfants associés à l'APLS, au M/APLS dans l'opposition ou à la faction Cobra du Mouvement/ Armée démocratique du Soudan du Sud; collaboration avec l'APLS aux fins de renforcer l'exécution des ordres qui interdisent le recrutement et l'emploi d'enfants et des sanctions en cas de non-respect, ainsi que du décret présidentiel qui érige en infraction pénale le recrutement et l'emploi d'enfants et l'occupation ou l'utilisation d'écoles et de centres médicaux par des groupes militaires et armés	1 Atelier a été organisé en novembre 2015, au cours duquel la MINUSS et l'UNICEF ont fourni un appui technique conjoint à l'APLS pour lui permettre de dresser la carte des zones les plus touchées par le recrutement d'enfants. La MINUSS et l'UNICEF ont aidé ensemble le M/APLS dans l'opposition à élaborer un plan d'action aux fins de la prévention du meurtre, de la mutilation, du recrutement et de l'utilisation d'enfants, qui a ensuite été signé le 26 décembre 2015 par l'ONU et le M/APLS dans l'opposition. L'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants, créée en application de la résolution 1612 (2005), a fait campagne auprès du M/APLS dans l'opposition, lequel a nommé par la suite deux responsables, l'un civil, l'autre militaire, chargés d'assurer la liaison auprès de l'ONU pour les questions de protection de l'enfance. La MINUSS et l'UNICEF ont aidé ensemble le M/APLS dans l'opposition à établir un code de conduite pour la protection de l'enfance, qui n'a pas encore été officiellement adopté.

Fourniture d'un appui aux activités de contrôle, d'identification, d'enregistrement et de libération des enfants associés à des forces et groupes armés et d'autres enfants vulnérables menées en collaboration avec l'UNICEF, y compris la recherche et la réunification des familles, et des activités de réintégration au niveau local		Au total 1 755 enfants, dont 5 filles, qui avaient été libérés de la faction Cobra du Mouvement/Armée démocratique du Soudan du Sud au cours du premier semestre de 2015, ont continué de faire l'objet d'un suivi afin qu'ils ne soient pas de nouveau recrutés dans les forces et groupes armés.
	22	Garçons ont été enregistrés et devraient être libérés par l'APLS et retrouver leur famille. En mai 2016, une équipe mixte de l'ONU et de l'APLS a entrepris de procéder au recensement et de vérifier l'identité d'enfants associés à l'ALPS.
Appui à des activités de sensibilisation à la protection de l'enfance et au problème des violations graves commises contre des enfants, notamment à la campagne nationale « Des enfants, pas des soldats »	Oui	Des activités de sensibilisation à l'appui de la campagne « Des enfants, pas des soldats » ont été organisées conjointement par la MINUSS et l'UNICEF dans les trois principales régions du pays (Haut-Nil, Équatoria et Bahr el-Ghazal), en collaboration avec l'APLS, le M/APLS dans l'opposition, plusieurs ministères (défense et anciens combattants, affaires étrangères, justice et affaires constitutionnelles, intérieur), le Service de police sud-soudanais, les Services pénitentiaires nationaux du Soudan du Sud, les autorités locales et les organisations de la société civile. Des documents ont été imprimés et des émissions diffusées sur Radio Miraya pour sensibiliser l'opinion publique aux objectifs de la campagne.

Composante 3 : instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire

Réalisation escomptée 3.1 : Création d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite l'accès du personnel humanitaire au Soudan du Sud

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.1.1 Pas d'augmentation du nombre de cas dans lesquels des travailleurs humanitaires ne peuvent se rendre dans les régions touchées par le conflit en raison de l'insécurité (2013/14 : 586; 2014/15 : 420; 2015/16 : 420)	Selon la base de données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 791 problèmes d'accès ont été recensés au cours de l'exercice considéré. Les opérations humanitaires se sont déroulées dans un climat de violences à l'encontre des travailleurs humanitaires et sur fond de pillage des biens de première nécessité, de prélèvement illégal et arbitraire de taxes, de lourdeurs administratives et de persistance de l'insécurité. Les problèmes signalés faisaient principalement état

	d'atteintes au personnel et aux biens de l'ONU. Dans les régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal occidental, la plupart des problèmes d'accès ont résulté d'hostilités ouvertes et d'ingérences dans l'organisation de l'aide. Ils ont souvent entraîné la suspension des activités et/ou le retrait du personnel de la région.
3.1.2 Portion des itinéraires désignés comme prioritaires sur laquelle des inspections et des opérations de déminage ou de vérification ont été effectuées ou des escortes ont été assurées afin d'atténuer les risques liés aux mines et restes explosifs de guerre et de donner la liberté de circulation requise aux intervenants humanitaires et aux organismes des Nations Unies (2013/14 : 2 279 km de routes déminées ou inspectées; 2014/15 : 1 705 km; 2015/16 : 1 705 km)	En tout, 1 949 km de route ont été vérifiés et déminés au cours de l'exercice 2015/16. L'amélioration de l'accès aux zones qui étaient auparavant inaccessibles en raison du conflit et de l'insécurité a entraîné une nette augmentation des demandes d'inspection et de vérification des routes. En conséquence, une troisième équipe de vérification et de déminage des routes a été créée en mars 2016 et a permis à la Mission d'obtenir de meilleurs produits que prévu. Les patrouilles de la Mission, équipées du matériel adéquat, ont mené des opérations de vérification et de déminage des routes dans tout le pays afin d'assurer le passage en toute sécurité du personnel des Nations Unies et des acteurs humanitaires.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Tenue par la MINUSS et d'autres acteurs compétents de réunions d'information mensuelles dans les 10 États afin de contribuer à informer les organisations humanitaires nationales et internationales de l'évolution du conflit sur le plan local, selon qu'il conviendra	Oui	La MINUSS a organisé des séances d'information sur les tensions intercommunautaires, la situation de conflit et les besoins des organisations humanitaires dans le cadre de réunions mensuelles et trimestrielles organisées dans les trois régions principales (le Haut-Nil, l'Équatoria et le Bahr el-Ghazal). De plus, dans le cadre de réunions hebdomadaires organisées dans le Jongleï, le Haut-Nil et l'Équatoria central, la MINUSS a fourni des informations aux acteurs humanitaires, en les avertissant des risques de nouveaux conflits.
Vérification ou déminage des itinéraires prioritaires par deux équipes spécialisées; escorte des convois et contrôle de la sécurité des routes afin de favoriser la liberté de circulation et la sûreté des acteurs humanitaires et du personnel de secours; vérification de toutes les aires de poser d'hélicoptère dans un délai de 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission	Oui	Face au grand nombre de demandes de vérification et de déminage des routes reçues par la MINUSS, il a fallu constituer, en mars 2016, une troisième équipe d'inspection et de déminage des routes. Au total, 1 949 km de route ont été déminés et vérifiés au cours de l'exercice considéré. Les équipes ont contribué à satisfaire les objectifs prioritaires de la Mission et ont escorté les convois humanitaires et les patrouilles dans l'ensemble du pays lorsque la demande leur en était faite.

		100 % des aires de poser d'hélicoptère ont été vérifiés dans les 72 heures suivant le lancement par la Mission d'un ordre de mission.
Sur demande, fourniture de services de sécurité et d'un appui dans le cadre d'activités humanitaires menées en dehors des bases de la MINUSS	Oui	Pendant la saison sèche, comme prévu, davantage de services d'appui (principalement de protection de la Force) ont dû être fournis aux acteurs humanitaires dans le cadre des ressources militaires et de protection civile. En moyenne, la Mission a reçu 25 demandes par mois, auxquelles elle a principalement répondu dans le cadre de ses patrouilles de routine. Pendant la saison des pluies, le nombre de demandes enregistré, dont la plupart avaient trait au génie et à l'appui logistique, était nettement moindre.
Exécution de 5 projets à effet rapide, concernant entre autres des routes et des ponts, afin de favoriser l'exécution du mandat de la Mission s'agissant de la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire.	17	Projets exécutés en vue de la facilitation de l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que du dialogue et de la coexistence pacifique entre les déplacés et les communautés d'accueil : a) Deux installations d'approvisionnement en eau fonctionnant à l'énergie solaire dans l'Équatoria central afin de fournir un accès à l'eau aux populations vivant à proximité des sites de protection des civils; b) Cinq établissements scolaires dans l'Équatoria occidental, les Lacs et le Bahr el-Ghazal septentrional; c) Un pont dans l'Équatoria occidental afin de permettre aux partenaires humanitaires d'atteindre des zones difficiles d'accès; d) Six unités de soins de santé primaires dans l'Équatoria occidental, le Ouarab et le Bahr el-Ghazal septentrional; e) Une maison d'accueil en Équatoria oriental; f) Un centre de formation professionnelle pour les femmes dans les Lacs; g) Un centre de ressources pour l'éducation et le développement dans le Bahr el-Ghazal occidental

	Ces projets ont été mis en œuvre par des partenaires d'exécution locaux désignés par les autorités locales et ils ont permis aux différents partenaires dans les domaines de la protection, de la santé et de l'éducation de fournir leur assistance de manière efficace. La MINUSS a prodigué davantage de conseils et d'orientations à ses partenaires d'exécution, tant au quartier général que sur le terrain, d'où une augmentation du nombre de projets menés à bien par rapport à l'exercice précédent.
21 840 jours de patrouille assurés par l'unité fluviale le long du Nil blanc afin de faciliter l'accès des organismes des Nations Unies et des organisations humanitaires aux sites de protection des civils (2 x 35 hommes par jour x 6 patrouilles par semaine x 52 semaines)	21 404 Jours de patrouille assurés par l'unité fluviale
Lancement d'une campagne d'information médiatique sur l'appui apporté par la MINUSS à l'acheminement de l'aide humanitaire au moyen de la production et de la diffusion de 48 émissions sur Radio Miraya, ainsi que de vidéos et d'articles à publier dans la presse, sur les médias sociaux et sur le site Web de la Mission; couverture médiatique audiovisuelle et photographique et fourniture d'un appui dans ce domaine à différents organismes humanitaires selon que de besoin; reportages audiovisuels et photographiques sur les activités de vérification et de déminage des routes menées par la Mission pour permettre et maintenir un accès humanitaire	Afin de démontrer la contribution de la Mission aux efforts déployés par les partenaires humanitaires, ses responsables ont réalisé : 30 Reportages vidéo 60 Articles 48 Reportages photographiques 10 partenaires humanitaires ont participé aux conférences de presse de la MINUSS et souligné le soutien qu'ils apportaient, avec l'aide de la Mission, au peuple sud-soudanais. 76 Émissions diffusées sur Radio Miraya, dont : a) 20 émissions de « Humanitarian Hour » (L'heure humanitaire), un programme durant lequel les partenaires humanitaires, notamment le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont pu présenter leurs activités au Soudan du Sud et évoquer les problèmes qu'ils rencontraient; b) 28 émissions de « Working Together » (Travailler ensemble), un programme hebdomadaire sur l'ensemble des activités de l'ONU dans le pays;

	c) 28 émissions de « Humanitarian Perspectives » (Perspectives humanitaires), un programme hebdomadaire sur les activités des organisations non gouvernementales internationales au Soudan du Sud

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la sécurité et de la liberté de circulation du personnel, des biens et des installations de l'Organisation des Nations Unies

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
3.2.1 Diminution du nombre d'atteintes à la sécurité commises à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS par toutes les parties au conflit (2013/14 : absence de données de référence; 2014/15 : 1 050; 2015/16 : 950)	Au cours de l'exercice considéré, 1 717 atteintes à la sécurité ont été signalées à l'intérieur et autour des sites de protection des civils du pays, ce qui pourrait constituer une menace pour la sécurité du personnel, des biens et des installations de la MINUSS. Les responsables de la MINUSS et les personnes chargées de la protection des civils au niveau local ont étroitement coopéré afin de gérer ces problèmes.
3.2.2 Réduction du nombre d'atteintes à la sécurité et de violations de l'accord sur le statut des forces commises contre le personnel, les biens et les installations des Nations Unies et des autres parties désignées dans l'ensemble du Soudan du Sud (2013/14 : 286; 2014/15 : 250; 2015/16 : 250)	Au total, 243 atteintes à la liberté de circulation commises en violation de l'accord sur le statut des forces ont été signalées. Un total de 876 diverses atteintes à la sécurité du personnel, des bâtiments et des sous-traitants de l'ONU ont été enregistrées au cours de l'exercice.
3.2.3 Augmentation du nombre de membres du personnel de l'ONU et d'organismes humanitaires ayant reçu une formation sur les mines et les restes explosifs de guerre dans le cadre du cours de sensibilisation « Sécurité et sûreté en mission », de cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et de formations particulières demandées par des composantes de la Mission et des partenaires humanitaires (2013/14 : absence de données de référence; 2014/15 : 1 500; 2015/16 : 1 600)	Des séances d'information ont été dispensées à 2 500 membres du personnel des organismes humanitaires et de l'ONU pour qu'ils soient mieux informés sur les dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et sachent comment agir dans une zone minée. Ces séances ont été menées dans le cadre du cours « Sécurité et sûreté en mission » et des cours d'initiation à l'intention des officiers de liaison et visaient à satisfaire diverses demandes spéciales formulées par les partenaires humanitaires et la Mission.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de séances de sensibilisation aux problèmes des mines et restes explosifs de guerre à l'intention de 1 600 membres du personnel de l'ONU et d'organismes humanitaires afin qu'ils soient mieux informés des dangers et sachent comment agir en zone minée	2 500	Membres du personnel des Nations Unies et d'organismes humanitaires ont été sensibilisés aux problèmes des mines terrestres et des restes explosifs de guerre pour qu'ils soient mieux informés des dangers et sachent comment agir en zone minée. Le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat (DSS) a organisé un plus grand nombre de stages de formation sur la sécurité et sûreté en mission que prévu, et le Service de

		la lutte antimines de l'ONU a répondu à toutes les demandes d'appui à la formation.
Diffusion d'informations sur la lutte contre les mines et de conseils aux partenaires et parties prenantes, y compris sous la forme de cartes et de mises à jour, au sujet du déroulement des opérations de déminage, des accidents causés par des mines ou des restes explosifs de guerre et des menaces que constituent ces engins	Oui	Les informations, les cartes et les conseils sur l'action antimines (notamment sur les accidents, les menaces, qu'elles soient connues de longue date ou nouvelles, et les opérations) ont été mis à jour et diffusés tous les mois, ainsi que communiqués aux acteurs humanitaires et aux partenaires des Nations Unies dans leurs domaines d'activités.
Information quotidienne par les organisations humanitaires de façon à permettre aux composantes de la Mission d'assurer la sécurité du personnel humanitaire à l'intérieur et aux alentours des sites de protection des civils de la MINUSS et à permettre l'utilisation des locaux de la MINUSS en dernier recours	Oui	La MINUSS a entretenu des contacts quotidiens et organisé des réunions hebdomadaires et mensuelles avec ses partenaires sur le plan humanitaire et dans le domaine de la protection, ainsi qu'avec les autorités locales afin d'assurer la sécurité des travailleurs humanitaires dans les sites de protection des civils. Grâce à ces réunions, la Mission a pu contribuer à la protection du personnel lors de l'acheminement de l'aide, fournir des conseils en matière de sécurité dans le cadre des services fournis à l'extérieur de ses sites et renforcer sa vigilance à l'intérieur et autour des sites de protection des civils.
210 816 jours de garde statique visant à assurer la sécurité des états-majors de bataillon, des bureaux des États et des bases opérationnelles de compagnie (48 militaires par jour pour 12 sites pendant 366 jours)	254 040	Jours de garde statique effectués Cette augmentation est due au renforcement temporaire des effectifs militaires afin de pallier l'insécurité observée à Djouba, Malakal, Wau, Yambio et Pibor.
105 408 jours de garde statique visant à assurer la sécurité des bases d'appui de comté où le niveau d'insécurité est égal ou supérieur à III ou IV (48 hommes par jour pour 6 bases où ne sont pas déjà affectées des forces militaires, pendant 366 jours)	73 200	Jours de garde statique effectués Cette diminution s'explique par la fermeture de 6 bases d'appui de comté au début de l'exercice considéré.
Défense de la liberté de circulation du personnel des Nations Unies auprès de l'Unité de protection diplomatique nationale, des agents des services de l'immigration et des responsables de la sécurité dans les aéroports, et échanges quotidiens avec eux à ce sujet et sur les violations de l'accord sur le statut des forces	Oui	Fin mars 2015, les services de l'Unité de protection diplomatique nationale à l'aéroport international de Djouba ont été suspendus par le Gouvernement. Cependant, la MINUSS a entretenu des contacts quotidiens et organisé des activités de sensibilisation avec les agents des services d'immigration et autres acteurs de la sécurité dans les aéroports concernant la liberté de circulation du personnel des Nations Unies.

Composante 4 : appui à l'exécution de l'Accord sur la cessation des hostilités et des accords de paix

Réalisation escomptée 4.1 : Application de l'Accord sur la cessation des hostilités entre le Gouvernement et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
4.1.1 Fourniture au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) des services de sécurité mobile et de sécurité des sites	Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a fourni au Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD et à l'organe qui le remplace, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, des services de sécurité de ses sites à Aweil, Bentiu, Bor, Malakal, Melout, Nasser, Torit, Yambio et Djouba en mettant à disposition des locaux sur ses bases et en assurance des services de sécurité mobiles lors des missions sur le terrain.
4.1.2 Poursuite de la coordination entre la Mission, les équipes du Comité technique conjoint, le Mécanisme de surveillance, les équipes de contrôle et de vérification et les autres parties prenantes	Tout au long de l'exercice, la MINUSS a assuré, grâce à des échanges réguliers, la coordination des activités avec Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, installé à Djouba. Sur le terrain, la Mission a organisé des réunions quotidiennes avec les équipes de contrôle et de vérification pour planifier les patrouilles.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Organisation de 72 séances d'information et de 12 missions conjointes avec le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD dans les États du Haut-Nil, de Jongleï et de l'Unité pour sensibiliser le personnel de l'IGAD aux besoins des populations locales, appuyer l'atténuation et la gestion du conflit et contribuer à la collecte d'informations provenant de systèmes d'alerte rapide	46	Réunions et séances d'information organisées, dont 34 dans les zones des États du Haut-Nil, du Jongleï et de l'Unité touchées par le conflit, et 12 à Djouba. Les responsables de la MINUSS ont entretenu des contacts informels réguliers avec leurs homologues de l'IGAD dans les États du Haut-Nil et à Djouba pour échanger avec eux des informations et des rapports. Toutefois, en raison de l'insécurité dans les zones relevant des États du Jongleï, du Haut-Nil et de l'Unité, le nombre de réunions prévu n'a pas pu être atteint.
	4	Missions conjointes effectuées à Niemni et Leer dans l'État de l'Unité, et à Baliet et Wau Shilluk dans l'État du Haut-Nil Aucune mission conjointe n'a été menée dans l'État du Jongleï, car l'IGAD pouvait accéder à la plupart des sites par ses propres moyens, ce qui explique le nombre de missions conjointes et de réunions officielles plus faible

		que prévu. La MINUSS en a profité pour organiser des séances d'information approfondies, selon que de besoin.
Organisation de 12 dialogues de sensibilisation à la paix pour les responsables et les populations des zones touchées par le conflit ayant commis des violations de l'Accord sur la cessation des hostilités afin d'en favoriser l'exécution et le respect	12	Forums de dialogue organisés pour promouvoir la paix dans les zones touchées par les conflits dans les États du Haut-Nil, de l'Équatoria central, de l'Unité et du Jongleï En outre, 27 réunions ont été organisées en faveur de la coexistence pacifique entre les déplacés et les populations locales à l'intérieur et à l'extérieur des sites de protection des civils de la MINUSS.
Organisation de 6 réunions avec les parties prenantes concernées, y compris les partis politiques, les organisations de la société civile et les groupes de femmes, afin de mieux faire connaître le mandat de la MINUSS en ce qui concerne l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur la cessation des hostilités	1	Réunion organisée avec le Bureau du Vice-Président afin de présenter les informations relatives au renouvellement du mandat de la MINUSS, y compris l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de paix
	2	Réunions organisées avec le chef d'état-major adjoint de l'Administration afin de mieux faire connaître le mandat de la MINUSS et le rôle de la contribution de la Mission au processus de paix
	3	Des réunions ont été organisées avec le négociateur en chef du M/APLS dans l'opposition concernant le mandat de la MINUSS, afin de récolter des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord de paix et des dispositions de sécurité pour Djouba, ainsi que la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale.
	1	Réunion organisée avec plusieurs organisations de la société civile afin de les informer sur le mandat de la MINUSS et l'exécution de ce dernier
Offre d'un appui et de conseils, dans le cadre des bons offices de la Mission, afin d'engager un dialogue avec le Gouvernement et toutes les parties au conflit en vue de favoriser la pleine application de l'Accord sur la cessation des hostilités	Oui	En tant que signataire de l'Accord de paix et membre de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, la MINUSS a exercé ses bons offices en engageant activement les parties au conflit et les membres du Gouvernement provisoire d'union nationale à contribuer au processus de paix et à la mise en œuvre de l'Accord de paix. À cette fin, les responsables de la MINUSS ont notamment encouragé la bonne mise en œuvre de l'Accord de paix, tenu des discussions avec les parties concernées en vue de faciliter le retour du Premier Vice-Président en avril 2016,

		représenté la Mission lors des réunions de haut niveau de l'Union africaine et de l'IGAD, organisé des réunions entre les partenaires internationaux et le forum des Amis du Soudan du Sud et tenu des discussions bilatérales avec les représentants compétents du Gouvernement provisoire d'union nationale en faveur de la poursuite de la coopération entre la MINUSS et le Gouvernement soudanais concernant le processus de paix
193 248 jours de patrouille en équipes intégrées ont été effectués dans 11 sites afin d'appuyer les équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD et de favoriser la mise en œuvre de l'Accord sur la cessation des hostilités (48 militaires par jour et 11 patrouilles pendant 366 jours)	189 384	Jours de patrouille effectués en équipes intégrées afin d'appuyer les équipes de contrôle et de vérification de l'IGAD
Appui à l'application du mémorandum d'accord conclu avec l'IGAD et facilitation du déploiement de ses équipes de contrôle et de vérification à la faveur d'échanges quotidiens avec son Comité technique conjoint afin de coordonner les opérations et de mener avec lui 2 réunions mensuelles pour étudier les questions relatives à l'exécution par la MINUSS et l'IGAD de leurs mandats respectifs	Oui	Au cours de l'exercice considéré, la MINUSS a fourni un appui à l'IGAD en organisant au moins 2 réunions mensuelles, au niveau national, avec le secrétariat du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, en vue d'améliorer la coordination et la compréhension globales de leurs mandats respectifs. En outre, les représentants du Mécanisme ont participé à la majorité des réunions de travail tenues trois fois par semaine au cours de l'exercice considéré par la MINUSS à Djouba afin d'assurer la coordination des opérations. La MINUSS a également appuyé la mise en œuvre de l'Accord de paix et a traité les demandes de vols spéciaux en faveur du retour à Djouba des membres du M/APLS dans l'opposition, dont Riek Machar.
Lancement d'une campagne d'information sur les activités menées par la MINUSS en appui aux efforts déployés par l'IGAD en vue de la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités et d'autres accords de paix, au moyen d'articles de presse et d'émissions diffusées sur Radio Miraya au sujet des équipes du Comité technique conjoint de l'IGAD, du Mécanisme de surveillance et de vérification et des équipes de contrôle et de vérification		La MINUSS a lancé une campagne d'information afin de sensibiliser la population à la teneur de l'Accord, avec :
	33	Activités de sensibilisation, au cours desquelles des tracts et brochures sur l'Accord de paix ont été distribués
	50	Reportages
	39	Reportages photographiques publiés sur les médias sociaux et le site Web de la MINUSS pour mieux faire connaître les activités de la Mission en faveur de l'Accord de paix, notamment l'appui à la Commission mixte de

		suivi et d'évaluation et au Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité La MINUSS a réalisé 35 reportages sur les diverses activités relatives à l'Accord de paix et à sa mise en œuvre, notamment les travaux de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, la signature de l'Accord de paix, l'arrivée du M/APLS dans l'opposition et la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale.
	12	Messages de paix d'intérêt public pour affirmer la nécessité d'instaurer la paix dans tout le pays. Lancement d'une campagne vidéo spéciale intitulée « Voices of Peace » (Voix de la paix), pour laquelle 17 vidéos ont été réalisées Comme contribution à Radio Miraya, un programme intitulé « Democracy in Action » (La démocratie en action) a été enregistré, et certains passages ont été inclus dans l'émission hebdomadaire intitulée « This Week! ». Des mises à jour hebdomadaires sur les activités des équipes techniques de l'IGAD ont été présentées au cours de l'émission matinale de Radio Miraya.

Composante 5 : appui

Réalisation escomptée 5.1 : accroissement de l'efficience et de l'efficacité de l'appui apporté à la Mission sur les plans logistique, administratif et de la sécurité

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.1.1 Poursuite de la simplification des mécanismes d'établissement de rapport et de suivi en vue de recenser systématiquement et rapidement les lacunes de l'appui administratif fourni aux États	La Mission a continué de renforcer et d'améliorer son appui administratif et ses mécanismes de communication de l'information en créant une application Web SharePoint. Outre qu'il a fourni des analyses et rapports hebdomadaires aux responsables de la Mission, cet outil a permis d'améliorer la collecte et la diffusion d'informations auprès des bureaux locaux.

5.1.2 Poursuite de la mise en place d'initiatives de gestion du changement qui sont effectivement communiquées à la Mission et s'accompagnent d'un appui en vue de leur application	Dans le cadre de la poursuite des initiatives de gestion du changement, l'équipe de la Mission en charge de la gestion du changement a continué de se pencher sur les normes IPSAS et la stratégie globale d'appui aux missions, ainsi que sur la mise en service d'Umoja et la mise hors service de Galileo, faisant en sorte que les utilisateurs et les responsables de la Mission acceptent et appuient les systèmes existants tels que Field Support Suite, HR Insight, Galileo, Business Object et Umoja Business Intelligence, et que ces derniers soient utilisés efficacement. Des guides d'utilisation, des vidéos, des tutoriels et des outils de travail ont été mis au point et publiés sur l'intranet de la MINUSS pour aider son personnel, et d'autres documents et informations requérant l'attention de l'équipe Umoja basée au Siège de l'ONU et des responsables de la Mission ont été publiés sur la page Cosmos d'Umoja.
5.1.3 Taux de disponibilité des véhicules de 80 % pour les véhicules légers de transport de passagers et de 65 % pour les véhicules lourds	Au cours de l'exercice considéré, des taux moyens de disponibilité de 80 % pour les véhicules légers et de 65 % pour les véhicules lourds ont été atteints.
5.1.4 Réduction de la flotte aérienne de 2 hélicoptères (2014/15 : 34 aéronefs; 2015/16 : 32 aéronefs)	La flotte de la Mission a été réduite de 1 hélicoptère au lieu de 2, le Mi-26 ayant été déployé aux fins du transport de fournitures en vrac dans l'ensemble de la zone de la Mission, et de 1 avion en raison des conditions de sécurité dans l'État de l'Unité. Cinq hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés du fait des restrictions imposées à la Mission. Au total, cette dernière a déployé 27 aéronefs, dont 8 avions et 19 hélicoptères, au cours de l'exercice considéré. Neuf des 19 hélicoptères étaient des hélicoptères de manœuvre.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Amélioration des services		
Optimisation des moyens aériens par un réaménagement de la flotte aérienne, destiné à maximiser les capacités existantes tout en maintenant la qualité du service, et par l'utilisation de la flotte régionale d'Entebbe et du contrat de service à long terme sur les gros porteurs, afin de tirer parti des appareils actuellement loués et d'exploiter de nouveaux contrats pour la relève, le déploiement et le rapatriement des membres des contingents	Oui	Des avions HS-125 et CRJ de la MINUSS ont été positionnés à Entebbe, sur la base du remboursement des coûts, en prévision de leur utilisation dans la région pour des missions gérées par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. La MINUSS a également mobilisé des appareils de la région, mis à sa disposition par le Centre, afin d'agrandir sa flotte en vue des opérations d'acheminement rapide de rations et de fournitures pour la défense des périmètres. La Mission a mis à profit l'accord de service sur les gros porteurs qu'elle a conclu avec une compagnie aérienne, à laquelle elle peut faire appel en fonction de ses besoins, qui lui

		permet avec une réactivité maximale avec de courtes distances rendant possible un positionnement rapide des aéronefs. Outre qu'il a permis le déplacement d'un nombre important d'effectifs et d'un volume conséquent de bagages et de cargaisons, réduisant ainsi le nombre de sorties nécessaires par relève, cet arrangement a facilité la relève des contingents et des unités de police constituées.
Poursuite de l'amélioration, grâce à l'introduction de la gestion de la chaîne logistique, de la prestation des services en termes de ponctualité, de qualité et de réactivité, avec l'introduction et le suivi d'indicateurs de résultats clefs pour veiller à mesurer, améliorer et atteindre les cibles	Oui	47 indicateurs de résultats distincts, propres à la Mission, ont été mis au point pour permettre à la Division de l'appui à la mission de simplifier les processus opérationnels, la présentation de comptes rendus et les fonctions d'appui et, ainsi, aider les responsables à prendre des décisions éclairées. Ces indicateurs mesureront en outre les résultats de l'amélioration en cours des initiatives de gestion de la chaîne logistique, ainsi que la qualité et la rapidité de la prestation de services.
Poursuite du remplacement du système de messagerie Lotus Notes par Microsoft Exchange pour appuyer et faciliter l'évolution des modes de communication grâce à la fourniture d'un accès transparent et direct aux services de messagerie	Oui	Ayant achevé sa migration du système de messagerie Lotus Notes vers Microsoft Exchange, la Mission bénéficie d'un service plus souple et efficace. L'utilisation de ce service centralisé par le Centre de services mondial de l'ONU a également renforcé la résilience opérationnelle de la Mission en permettant un accès efficace et sécurisé à la messagerie électronique.
Aide à la mise en service d'Umoja, notamment par des analyses de la qualité des données du système actuel et le nettoyage des données, effectués à la Mission	Oui	Une fois la mise en service d'Umoja réussie dans le groupe 4, la Mission a simplifié diverses procédures de validation, de sorte que toutes les demandes soient approuvées en moins de 4 jours, et mis au point des guides d'utilisation et des séances de formation à l'intention aussi bien des utilisateurs que du personnel d'appui technique. Une équipe d'appui Umoja a été constituée avec l'aide du service d'assistance de la MINUSS afin de fournir une assistance au personnel de la Mission pour toutes les questions liées à Umoja en faisant appel aux spécialistes des procédures locales. Des rapports générés par Umoja ont été transmis aux responsables de la Mission afin de les guider dans leur action. Les données de tous les anciens systèmes ont été nettoyées puis ont fait l'objet d'un transfert

		dans Umoja et d'un second nettoyage pour les données du personnel, des principaux gestionnaires du temps de travail et des unités administratives.
Contingents, police et personnel civil		
Gestion de 3 046 civils en moyenne, dont 968 agents recrutés sur le plan international, 1 613 agents recrutés sur le plan national et 465 Volontaires des Nations Unies		La Mission a administré un effectif moyen de 2 497 civils, dont, en moyenne :
	793	Agents recrutés sur le plan international
	1 257	Agents recrutés sur le plan national
	415	Volontaires des Nations Unies
	32	Agents recrutés à titre temporaire
		(Ces chiffres ne tiennent pas compte des 77 membres du personnel du Centre de services régional d'Entebbe.)
Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un effectif moyen de 12 334 militaires, y compris 392 officiers d'état-major, 166 observateurs militaires et 1 323 membres du personnel de police (dont 663 agents et 660 membres d'unités de police constituées)		Déploiement, relève, hébergement et rapatriement d'un effectif moyen de :
	192	Observateurs militaires
	11 729	Militaires, dont 357 officiers d'état-major
	538	Membres de la Police des Nations Unies
	684	Unités de police constituées
	47	Membres du personnel fourni par le Gouvernement, déployés de décembre 2015 à juin 2016 en application de la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité
Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police en 22 lieux géographiques et dans 64 sites d'unités en uniforme		La Mission a vérifié, contrôlé et inspecté du matériel appartenant aux contingents et du matériel de soutien autonome destiné aux militaires et au personnel de police dans :
	17	Lieux géographiques
	80	Sites d'unités en uniforme
		Au total, la MINUSS a effectué 263 inspections au cours de l'exercice 2015/16.
Entreposage et distribution de 224,8 tonnes métriques de rations collectives de produits frais dans des sites sensibles, de 127,2 tonnes de rations de combat et de 286,2 tonnes de réserves d'eau en bouteille pour les membres des contingents et des unités de police constituées		La Mission a entreposé et distribué :
	14 304	Tonnes métriques de rations
	417	Tonnes de rations de combat
	935	Tonnes d'eau en bouteille
		En raison de la situation en matière de sécurité, les stocks de rations et d'eau en bouteille disponibles équivalent désormais à

	14 journées-vivres, contre 7 précédemment, pour les militaires et les unités de police constituées.
Programme de déontologie et de discipline destiné à l'ensemble des militaires, des policiers et du personnel civil (formation, prévention, surveillance et mesures disciplinaires)	La Mission a organisé les activités suivantes :
	56 Programme d'initiation portant sur la déontologie et la discipline, destiné aux nouveaux membres du personnel (42 séances au Centre de services régional d'Entebbe et 14 séances à Djouba et dans les États) auquel 1 328 personnes ont participé
	50 Séances de formation consacrées à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, auxquelles 1 287 personnes ont participé
	28 Séances de formation sur les comportements prohibés, auxquelles 745 personnes ont participé
	3 Séances de « formation des formateurs » qui ont rassemblé 73 militaires et formateurs des contingents de police sur des questions de déontologie et de discipline
	1 Séance de formation consacrée à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, organisée à l'intention du personnel du PAM, laquelle a rassemblé 45 participants
	La Mission a réalisé une évaluation des facteurs de risque en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles dans tous les États du Soudan du Sud, assortie d'une définition et d'une analyse du risque, et proposé la mise en œuvre de mesures d'atténuation.
	De septembre à novembre 2015, un exercice d'évaluation des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été organisé à Djouba, Bentiu, Bor et Malakal, 4 villes où la Mission avait pris en charge un grand nombre de déplacés dans des sites de protection des civils
	Cet exercice visait à cerner plus précisément les facteurs susceptibles de favoriser la survenue de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles à la MINUSS, dans les lieux à forte concentration de personnel humanitaire et de soldats de la paix œuvrant au contact de personnes vulnérables et déplacées.
	Les cas de faute professionnelle signalés à la

		Mission ont été renvoyés aux fins d'enquête, et les mesures qui s'imposaient ont été prises selon que de besoin. Au moyen de mesures de contrôle et de surveillance, la MINUSS a veillé à ce que son personnel se conforme aux instructions administratives lui interdisant l'accès à certains sites dans le Soudan du Sud.
Installations et infrastructures		
Entretien et réfection des installations du quartier général de la Mission à Djouba, des sites dans les capitales de 9 États et les 9 bases d'appui de comté, de 15 immeubles de bureaux de 2 étages, de logements et de services publics destinés à 2 308 fonctionnaires dans 11 sites, y compris la Maison des Nations Unies à Djouba et Tomping (Djouba)	Oui	Des travaux d'entretien et de réfection des installations de la Mission ont été entrepris pour des bureaux, des logements du personnel et des installations connexes, dont 15 immeubles de bureaux en dur dans 9 bureaux locaux (Bentiu, Malakal, Bor, Aweil, Kuajock, Yambio, Roumbek, Wau et Torit), ainsi que pour 2 sites à Djouba. De même, des travaux d'entretien et de réfection ont été réalisés dans 3 bases d'appui de comté à Pibor, Kapoeta et Melout, les 6 bases restantes ayant été fermées.
Construction et réaménagement de 5 camps militaires pour loger des troupes supplémentaires, d'un bâtiment de 2 étages à parois dures dans la Maison des Nations Unies pour l'hébergement de Volontaires des Nations Unies, d'installations portuaires dans 2 sites pour permettre une capacité fluviale, de 2 dalles de béton pour des aires de poser d'hélicoptères dans 2 sites et de 3 ateliers pour des véhicules légers de transport de troupe dans 3 sites		L'expansion des camps pour accueillir de nombreux contingents supplémentaires s'est poursuivie à Bentiu, à Malakal, à Bor, à Tomping et à la Maison des Nations Unies. Le projet de construction d'un bâtiment de 2 étages à la Maison des Nations Unies pour accueillir des Volontaires des Nations Unies a été annulé, une autre solution ayant été trouvée. Une installation portuaire a été achevée à Malakal mais la construction de celle de Djouba a dû être reportée en raison du retard pris dans l'acquisition d'un site sur le Nil, qui nécessite l'accord du gouvernement hôte. Les contrats de construction de 2 héliports à Bor et à Djouba ont été établis. Un contrat de construction a été conclu afin d'édifier des ateliers destinés à des véhicules légers de transport de troupe.
Exploitation et entretien de 70 stations de purification de l'eau appartenant aux Nations Unies, de 95 usines d'épuration des eaux usées et de 195 groupes électrogènes dans 22 sites, y compris le stockage de 24,1 millions de litres de		La Mission a exploité et entretenu les installations suivantes : 73 Stations de traitement des eaux 86 Stations d'épuration des eaux usées

carburants et lubrifiants	202	Groupes électrogènes dans 9 bureaux locaux, 2 sites à Djouba et dans 3 bases d'appui de comté
		Les groupes électrogènes supplémentaires ont été installés pour répondre au nombre croissant de personnel en tenue à Bentiu, Malakal, Djouba, Bor et Wau.
	28,5 millions	De litres de carburant et lubrifiant
Stabilisation de 9 km de routes intérieures à Bentiu et Malakal, entretien et réfection de 395 km de routes, de 1 pont, de 5 aérodromes et de 11 aires de poser d'hélicoptère		La Mission a entretenu :
	1 348	Kilomètres d'itinéraires principaux de ravitaillement passant par Bentiu (297 km), Bor (310 km), Djouba (158 km) et Wau (583 km)
	5	Aérodromes
	11	Héliports
		La stabilisation des routes intérieures à Bentiu et à Malakal a été reportée à l'exercice 2016/17.
Entretien des infrastructures physiques ainsi que du périmètre de sécurité des camps en vue de la protection des sites civils en 8 lieux	Oui	L'entretien du périmètre de sécurité a commencé autour des sites de protection des civils en 7 lieux (sites de protection des civils I et III, considérés comme 1 site, de la Maison des Nations Unies, Bentiu, Malakal, Melout, Bor et Wau).
		Le site de protection des civils II de la Maison des Nations Unies a été fermé.
Mise en place d'un programme de remplacement, à l'échelle de la Mission, des appareils d'éclairage, des chauffe-eau et des pompes à eau, afin de réduire l'impact sur l'environnement	Oui	2 200 lampadaires solaires ont été achetés pour l'éclairage périphérique et intérieur de 11 sites de la Mission
		1 000 chauffe-eau solaires ont été installés pendant la période considérée.
		Les pompes à eau solaires n'ont pas été installées en raison de la mise en place de systèmes d'énergie solaire photovoltaïque hybrides.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien de 2 220 véhicules, remorques, attelages appartenant aux Nations Unies, dont 29 véhicules blindés et 3 300 véhicules appartenant aux contingents dans 10 ateliers sur 10 sites		Dans 10 ateliers installés sur 10 sites la Mission a exploité et entretenu :
	2 198	Véhicules, remorques et attelages appartenant à l'ONU, dont 29 véhicules blindés
	3 101	Véhicules appartenant aux contingents

Distribution de 6,3 millions de litres de diesel, de carburant et de lubrifiant pour les transports terrestres	4,2	Millions de litres de diesel, de carburant et de lubrifiant ont été fournis. Ce produit inférieur aux prévisions s'explique par le retard pris dans le déploiement des véhicules appartenant aux contingents et par la réduction du nombre de patrouilles du fait des conditions de sécurité et de l'importance croissante accordée aux tâches liées à la protection des civils.
Exploitation d'un service de navette assurant 7 jours sur 7 le transport quotidien de 1 386 fonctionnaires des Nations Unies entre leur logement et la zone de la Mission	Oui	Le service de navette a assuré 7 jours sur 7 le transport quotidien de 748 fonctionnaires des Nations Unies en moyenne entre leur logement et la zone de la Mission. Cet écart par rapport à l'effectif prévu s'explique par l'interruption des services de navette sur les sites de Malakal et de Bentiu, ainsi que par les restrictions drastiques imposées à la circulation sur d'autres sites en raison des conditions de sécurité.
Extension des opérations des convois de transport lourd dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba)	Oui	Des convois de transport lourd ont circulé dans 5 localités (Bor, Bentiu, Malakal, Wau et Djouba). Les moyens matériels nécessaires à l'extension des opérations à Malakal et à Bentiu ont été déployés au cours de la période considérée.
Transports aériens		
Exploitation et entretien de 9 avions et de 23 hélicoptères, dont 13 appareils de type militaire (8 utilitaires et 5 tactiques), distribution de 21,1 millions de litres de carburant et de lubrifiant pour les opérations aériennes		La MINUSS a exploité et entretenu :
	8	Avions Un avion (Let-410) n'a pas été déployé dans la zone de la Mission en raison de la situation de sécurité dans l'État de l'Unité.
	19	Hélicoptères, dont 9 appareils militaires de transport Un hélicoptère optionnel Mi -26 a été déployé pour le transport de fournitures en vrac dans l'ensemble de la zone de la Mission. Cinq hélicoptères tactiques n'ont pas été déployés en raison des restrictions imposées.
	16,7	Millions de litres de carburant et de lubrifiant ont été distribués pour les opérations aériennes. Ce produit inférieur à l'objectif est imputable à la réduction des opérations aériennes en raison des conditions de sécurité et du retard

		pris dans le déploiement du personnel en tenue dans la zone de la Mission, ce qui a réduit le nombre de vols nécessaires aux relèves de contingents et au transport du matériel appartenant aux contingents. La Mission a exploité un total de 10 points de distribution de carburant.
Total de 23 887 heures de vol, dont 7 253 heures pour les avions et 16 634 heures pour les hélicoptères et prestation de services de lutte contre les incendies dans les aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États	19 256	Heures de vol ont été effectuées, dont 6 196 pour les avions et 13 060 pour les hélicoptères.
	Oui	Des services de lutte contre les incendies ont été fournis pour les aérodromes utilisés par la Mission dans les capitales des États.
Surveillance de la construction et de la réfection d'aérodromes et d'hélistations dans les capitales des 10 États, y compris dans les bases d'appui au pays	Oui	La Mission a supervisé la réfection d'aérodromes et d'hélistations dans 4 bureaux locaux (Djouba, Yambio, Wau et Malakal).
Déploiement d'un système de drones aériens	Non	Le système de drones aériens n'a pas été déployé en raison des restrictions imposées par le gouvernement hôte.
Transports maritimes ou fluviaux		
Opération et exploitation d'une flotte fluviale constituée de 12 navires appartenant aux contingents et distribution de 0,7 million de litres de pétrole, carburant et de lubrifiant	14	Navires appartenant aux contingents dont 12 patrouilleurs rapides et 2 bateaux pneumatiques MK-4 Ces bateaux ont consommé 0,02 million de litres de pétrole, carburant et lubrifiant. La consommation a été inférieure aux prévisions car la flotte fluviale n'était pas opérationnelle au cours de la première moitié de la période considérée et a été peu mobilisée pendant la seconde moitié de la même période.
Communications		
Services d'appui et entretien d'un réseau satellite constitué de 2 stations terriennes centrales permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de vidéoconférence et de transmission de données	2	Stations terriennes centrales ont bénéficié de services d'appui et d'un entretien.
Services d'appui et entretien de 50 microterminaux VSAT, de 99 centraux téléphoniques et de 82 liaisons hertziennes		Des services d'appui et un entretien ont été assurés pour le matériel suivant : 34 Microterminaux 33 Centraux téléphoniques 93 Liaisons hertziennes

Services d’appui et entretien de 991 stations fixes et appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence, de 4 156 radios portatives à très haute fréquence et à ultra-haute fréquence Tetra, de 1 488 appareils mobiles de transmission radio à très haute fréquence et à ultra-haute fréquence Tetra		Des services d’appui et un entretien ont été assurés pour :
	1 220	Stations fixes et appareils mobiles de transmission radio à haute fréquence
	4 168	Radios portatives à ultra-haute fréquence Tetra
	1 338	Appareils mobiles de transmission radio à ultra-haute fréquence Tetra
Services d’appui et entretien de 26 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique		Des services d’appui et un entretien ont été assurés pour :
	22	Stations de radiodiffusion FM
	4	Installations de production radiophonique
Informatique		
Services d’appui technique et entretien de 26 serveurs, 985 ordinateurs de bureau, 3 330 ordinateurs portables, 430 « clients légers » (bureaux virtuels); 742 imprimantes, 200 expéditeurs numériques et 41 réseaux locaux et réseaux longue portée pour 5 000 comptes utilisateurs		Des services d’appui et un entretien ont été assurés pour :
	23	Serveurs
	973	Ordinateurs de bureau
	3 145	Ordinateurs portables
	130	Clients légers (bureaux légers ou virtuels)
	756	Imprimantes
	207	Imprimantes multifonctions
	148	Expéditeurs numériques
	38	Postes connectés par un réseau local ou longue portée
	5 189	Comptes utilisateurs actifs
Fourniture d’un appui cartographique et d’études basées sur un système de positionnement universel, dans les limites du mandat de la Mission, outre la fourniture de 7 000 cartes à divers clients et tenue d’un site intranet consacré au système d’information géographique	Oui	Un appui a été assuré pour la production de différents types de cartes géographiques représentant le statut opérationnel et administratif ainsi que le stade de déploiement dans la zone d’opérations de la Mission.
	7 393	Cartes ont été fournies aux composantes militaire et de police, au personnel civil, à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales.
	1	Site intranet consacré au système d’information géographique a été tenu à jour au cours de la période considérée.

Santé

Exploitation et entretien de 11 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, de 17 dispensaires de niveau I appartenant aux contingents, de 4 hôpitaux d'infrastructure de niveau II appartenant aux contingents répartis sur 12 sites et dispositifs d'évacuation sanitaire par route ou par air utilisés dans toute la zone d'opérations et pour l'ensemble du personnel des Nations Unies ainsi que la population civile locale en cas d'urgence	La Mission a assuré le fonctionnement et l'entretien de : 11 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU 25 Dispensaires de niveau I appartenant aux contingents 7 Équipes médicales de l'avant 4 Hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents La Mission a mis en place des dispositifs d'évacuation sanitaire par route ou par air vers 3 hôpitaux de niveau III en Ouganda, 2 hôpitaux de niveau IV au Kenya et 1 hôpital de niveau IV en Afrique du Sud. Des soins d'urgence ont été dispensés à plus de 90 personnes sur les sites de protection des civils, notamment des interventions de chirurgie salvatrice et conservatrice et de chirurgie obstétricale. En outre, une formation continue et des séances de formation ponctuelles ont été organisées, dont 52 programmes hebdomadaires d'initiation, 38 séances de formation continue sur place et 62 émissions sur la santé diffusées dans toutes les régions où intervient la Mission, afin de veiller à ce que les membres du personnel appliquent les mesures de prophylaxie antipaludéenne, se fassent vacciner à temps et prennent les mesures de santé préventives qui s'imposent. Au cours de la période considérée, une salle opératoire a été aménagée dans le dispensaire de niveau I de la Maison des Nations Unies, suivant les recommandations formulées à l'issue d'une évaluation technique du plan de soutien sanitaire de la Mission.
Fonctionnement et entretien de centres offrant à l'ensemble du personnel de la Mission des services confidentiels de sensibilisation au VIH/sida et de dépistage	785 Membres du personnel en tenue et du personnel civil (517 hommes et 268 femmes) ont bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH/sida dans la zone de la Mission.

	10 215	Membres du personnel en tenue et du personnel civil (9 225 hommes et 990 femmes) ont reçu une formation de base sur le VIH/sida à leur entrée en fonctions.
	69 018	Membres du personnel en tenue et du personnel civil (43 753 hommes et 25 265 femmes) ont été sensibilisés au VIH/sida. Quelque 74 717 personnes, dont des invités non membres de la MINUSS (49 732 hommes et 24 985 femmes) ont bénéficié de séances de sensibilisation au VIH/sida à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida.
	205	Membres du personnel (152 hommes et 53 femmes) ont été formés pour animer des séances de sensibilisation par les pairs sur le VIH/sida et distribuer des trousses de prophylaxie post-exposition (PPE). Par ailleurs, 85 Soudanais du Sud ont reçu une formation d'agents de changement et responsables de la distribution de trousses de PPE, avec pour mission de sensibiliser les personnes déplacées dans les sites de protection des civils.
	63	Participants (41 hommes et 22 femmes) ont été formés comme conseillers VIH/sida et 17 personnes (13 hommes et 4 femmes) se sont vu remettre une trousse de prophylaxie postexposition au VIH.
Programmes de gestion du stress et de conseils à l'intention de tout le personnel de la Mission	74	Programmes de gestion du stress ont rassemblé 1 373 participants dans la zone de la Mission, dont 56 membres de groupes d'entraide et points de contact pour les familles issus des trois provinces du pays (Nil supérieur, Équatoria et Bahr-el-Ghazal).
Affectation de conseillers du personnel dans les États et les bases d'appui de comté, qui donneront un soutien psychologique et post-traumatique dans les 48 heures suivant la notification d'un incident grave	Oui	Des conseillers du personnel ont effectué 32 visites de terrain dans les États et les bases d'appui de comté. Ils ont réagi à 31 incidents graves dans la zone de la Mission, en fournissant un large éventail de services d'appui psychosocial (premiers secours psychologiques, soutien post-traumatique, consultations individuelles et collectives, et d'autres formes d'aide psychosociale) à 951 membres du personnel touchés par de tels incidents. Une suite a été donnée à tous les incidents graves survenus dans la zone de la Mission dans les 48 heures suivant leur notification.

Sécurité

Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la Mission et prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts fonctionnaires de la Mission et aux visiteurs de marque	Oui	Des services de sécurité ont été assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, notamment de protection rapprochée du personnel de rang élevé de la Mission et des hauts fonctionnaires, au quartier général de la MINUSS à Djouba (Tomping et Maison des Nations Unies) ainsi que dans l'ensemble des bureaux de la Mission et des bases d'appui de comté.
Organisation de séances d'initiation aux questions de sécurité et d'exercices élémentaires de lutte contre les incendies à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission	99	Séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission auxquelles ont assisté 966 membres du personnel
	1 203	Séances d'information sur la sécurité ont été organisées à l'intention du personnel de la Mission, y compris ses nouveaux membres.
	26	Exercices de lutte contre les incendies ont été organisés dans toute la zone de la Mission.
Contrôle des accès et fourniture de services de la sécurité en vue de la protection des sites civils dans les complexes de la MINUSS et	Oui	Des contrôles ont été effectués à tous les points d'accès de tous les sites de protection des civils et des services de sécurité y ont été assurés. La composante sécurité de la Mission a également effectué : des patrouilles intégrées avec la Police des Nations Unies dans les sites de protection des civils; des patrouilles conjointes le long du périmètre des sites en déployant les forces de la MINUSS; des opérations de bouclage et de ratissage avec la Police des Nations Unies et des unités de police constituées. En outre, la Mission a : fourni des conseils concernant la sécurité des salles de convalescence et de transit sur les sites de protection des civils; appuyé la délivrance de cartes d'identification pour les groupes de surveillance communautaires et le contrôle de ces cartes; prodigué des conseils au personnel des Nations Unies et aux agents humanitaires et fait le point de la situation à leur intention. La Mission a régulièrement collaboré avec des dirigeants communautaires par le truchement de membres de comités locaux chargés d'assurer la paix et la sécurité élus dans les sites de protection des civils.
Évaluation des risques et des menaces pour la sécurité, y compris des enquêtes sur la sécurité des installations en vue d'apporter les améliorations matérielles nécessaires à la protection des sites civils dans l'enceinte de la		La Mission a organisé les activités suivantes :
	94	Évaluations de la sécurité des sites
	1 203	Réunions d'information sur la sécurité, auxquelles ont participé 3 033 membres du personnel des Nations Unies

Mission	90	Enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile
	82	Enquêtes sur la sécurité et la sûreté des installations
	70	Évaluations des risques de sécurité
	25	Évaluations des menaces sur les sites de protection des civils
Évaluation des conditions matérielles afin d'ouvrir des routes pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et le respect des droits de l'homme		La Mission a organisé les activités suivantes :
	130	Évaluations de l'état des routes
	741	Contrôles de la sécurité aérienne

Centre de services régional d'Entebbe

52. Au cours de l'exercice considéré, le Centre de services régional d'Entebbe a fourni des services logistiques et administratifs efficaces et rationnels à ses missions clientes dans les domaines suivants : indemnités et paiements, avantages et prestations, établissement de rapports financiers, informatique et communications au niveau régional, et administration du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements.

Réalisation escomptée 5.2 : Fourniture aux missions clientes de services financiers efficaces et rationnels

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.2.1 Règlement des factures des fournisseurs dans les 27 jours (2013/14 : 98 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	80 % des factures ont été réglées dans les 27 jours.
5.2.2 Obtention de remises pour paiement rapide de la part des fournisseurs (2013/14 : 92 %; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)	Une remise pour paiement rapide a été obtenue auprès des fournisseurs dans 96 % des cas. L'objectif de 100 % n'a pas pu être atteint en raison de retards dans la certification des factures et la réception des fonds par le Centre de services régional d'Entebbe en vue du paiement dans les délais convenus. Les missions clientes en ont été informées.
5.2.3 Traitement des demandes d'indemnité du personnel (et saisie dans le système financier) dans les 21 jours ouvrables (2013/14 : 30 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 75 %)	59 % des demandes d'indemnité ont été traitées dans les 21 jours ouvrables, en raison du prolongement du temps de traitement de ces opérations pendant la mise en service d'Umoja-Extension 1, alors que les systèmes et les procédures étaient en cours de stabilisation.
5.2.4 Versement des traitements du personnel avant la date limite mensuelle (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 100 %)	98 % des traitements du personnel ont été versés avant la date limite mensuelle. Dans les autres cas, en raison de l'absence des coordonnées bancaires des bénéficiaires, le versement des traitements a été bloqué puis effectué une fois les coordonnées fournies.

5.2.5 Traitement des paiements autres que les émoluments dans les 3 jours ouvrables suivant le traitement des paiements automatiques (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 85 %)	Objectif atteint. 92 % des paiements autres que les émoluments ont été traités dans les 3 jours ouvrables.
5.2.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services financiers (paiement des indemnités, des factures et des traitements) (2013/14 : 42 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)	En moyenne, 74 % des missions clientes étaient satisfaites des services financiers (paiement des indemnités, des factures et des traitements) au cours de l'exercice considéré.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Règlement de 21 659 factures de fournisseurs, dont 8 251 pour la MINUSS	9 125	Fournisseurs payés pour la MINUSS
Versement de 58 285 indemnités au personnel, dont 7 667 pour la MINUSS	5 298	Indemnités versées au personnel pour la MINUSS

Réalisation escomptée 5.3 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.3.1 Traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités) dans les 4 semaines (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 96 %)	62 % des demandes d'indemnité pour frais d'études ont été traitées dans les 4 semaines. Ce résultat inférieur est principalement attribuable au retard dans la mise en service des fonctionnalités applicables d'Umoja-Extension 1, qui a été reportée de novembre à décembre 2015, ainsi qu'à des problèmes techniques liés au traitement de l'indemnité pour frais d'études dans Umoja (tels que les erreurs dans la prise en compte des années scolaires incomplètes), retardant d'un mois et demi le traitement des demandes. En outre, le temps disponible pour ce faire a été réduit de 25 %, les avances et les indemnités ne pouvant être traitées au cours de la période de gel des états de paie mensuels, qui dure de trois à cinq jours ouvrables.
5.3.2 Renvoi des demandes d'indemnité pour frais d'études non réglementaires (avances et indemnités) dans les 14 jours (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	54 % des demandes d'indemnité pour frais d'études non réglementaires ont été renvoyées dans les 14 jours.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Traitement de 6 126 demandes d'indemnité pour frais d'études (avances et indemnités), dont 1 063 pour la MINUSS	966	Demandes d'indemnité pour frais d'études traitées pour la MINUSS

Réalisation escomptée 5.4 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de voyages

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.4.1 Traitement des demandes de remboursement des frais de voyage dans les 14 jours (2013/14 : 64 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	91 % des demandes de remboursement des frais de voyage ont été traitées dans les 14 jours. Au cours de l'exercice considéré, le nombre de demandes de remboursement des frais de voyage ayant été traitées a considérablement augmenté. Les résultats obtenus sont meilleurs que ceux de l'exercice précédent : le traitement des demandes de remboursement est plus efficace, les informations nécessaires à l'approbation de ces demandes étant déjà mémorisées.
5.4.2 Délivrance des billets pour les voyages dans les 7 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	77 % des billets pour les voyages ont été délivrés dans les 7 jours. Les principaux retards s'expliquent par l'attente nécessaire à l'obtention des visas pour les voyageurs ou à la confirmation de l'itinéraire modifié à la suite d'une demande de dérogation du voyageur ou de l'itinéraire préalablement approuvé. D'autres retards tiennent aux difficultés rencontrées pour retenir des sièges, en particulier pendant la haute saison.
5.4.3 Achat des billets au minimum 16 jours civils avant la date du voyage, comme prescrit (2013/14 : 36 %; 2014/15 : 75 %; 2015/16 : 75 %)	67 % des billets ont été achetés au minimum 16 jours civils avant la date du voyage. L'objectif n'a pas pu être atteint à cause de retards internes dans la nomination des fonctionnaires chargés de la formation et des réunions, mais aussi en raison des exigences opérationnelles incontournables de la mission. Certains retards ont été occasionnés par le retard des voyageurs à soumettre leur demande d'autorisation de voyage.
5.4.4 Taux de satisfaction des clients quant aux services relatifs aux voyages et aux demandes de remboursement des frais y afférents (2013/14 : 60 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)	Selon l'enquête réalisée en mai 2016, le taux de satisfaction globale des clients interrogés quant aux services relatifs aux voyages et aux demandes de remboursement des frais y afférents s'élevait à 60 %. Après la mise en service d'Umoja, quelques problèmes techniques liés au module voyages sont survenus, ce qui pourrait avoir influé sur le niveau de satisfaction des clients.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Délivrance de 16 386 billets d'avion, notamment à des membres du personnel civil et du personnel en tenue, dont 3 044 pour la MINUSS	3 127	Billets d'avion délivrés pour la MINUSS

Réalisation escomptée 5.5 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour l'administration des arrivées et des départs

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.5.1 Administration de l'arrivée des membres du personnel recruté sur le plan international dans les 2 jours (2013/14 : 86 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	Objectif atteint. 98 % des arrivées des membres du personnel recruté sur le plan international ont été administrées dans les 2 jours.
5.5.2 Administration de l'arrivée des Volontaires des Nations Unies dans les 2 jours (2013/14 : 95 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	Objectif atteint. 100 % des arrivées des Volontaires des Nations Unies ont été administrées dans les deux jours.
5.5.3 Administration de l'arrivée des membres du personnel en tenue dans les 2 jours (2013/14 : 90 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	97 % des arrivées des membres du personnel en tenue ont été administrées dans les deux jours.
5.5.4 Administration du départ des membres du personnel recruté sur le plan international en 1 jour (2013/14 : 20 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	84 % des départs des membres du personnel recruté sur le plan international ont été administrés en un jour. Dans les cas où l'objectif n'a pas été atteint, le retard tenait à la réception tardive des documents provenant des missions clientes. Le Centre de services régional d'Entebbe étant le dernier intervenant dans l'administration des départs, tout retard préalable se répercute sur ses opérations.
5.5.5 Administration du départ des Volontaires des Nations Unies en 1 jour (2013/14 : 5 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	Objectif atteint. 100 % des départs des Volontaires des Nations Unies ont été administrés en un jour.
5.5.6 Administration du départ du personnel en tenue dans les 3 jours (2013/14 : 13 %; 2014/15 : 98 %; 2015/16 : 98 %)	89 % des départs des membres du personnel en tenue ont été administrés dans les trois jours. Dans les cas où l'objectif n'a pas été atteint, le retard tenait à la réception tardive des documents provenant des missions clientes.
5.5.7 Taux de satisfaction des clients quant à l'administration des arrivées et des départs (2013/14 : 45 %; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 75 %)	Dans le cadre de l'enquête réalisée en mai 2016, 56 % des clients interrogés se sont déclarés globalement satisfaits de l'administration des arrivées et des départs.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Administration de l'arrivée et du départ de 1 337 membres du personnel civil, parmi lesquels des agents recrutés sur le plan international et des Volontaires des Nations Unies, dont 208 pour la MINUSS	234	Arrivées et départs administrés pour la MINUSS
Administration de l'arrivée et du départ de 2 004 agents en tenue, dont 129 pour la MINUSS	1 003	Arrivées et départs administrés pour la MINUSS

Réalisation escomptée 5.6 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel pour la communication de l'information financière

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.6.1 Établissement de rapports financiers mensuels (balance des comptes et états connexes) dans les 15 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif atteint. 100 % des rapports financiers mensuels ont été présentés au Siège dans les 15 jours ouvrables suivant la fin du mois.
5.6.2 Établissement d'états de rapprochement bancaire mensuels dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif atteint. 100 % des états de rapprochement bancaire mensuels ont été présentés au Siège dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois.
5.6.3 Traitement des bordereaux interservices reçus sur base mensuelle, comptabilisation de ceux-ci dans le grand livre et établissement de rapports en la matière dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif atteint. Dans 90 % des cas, les bordereaux interservices mensuels ont été traités et comptabilisés dans le grand livre et les rapports y afférents ont été établis dans les 10 jours ouvrables suivant la fin du mois, et ce, jusqu'en novembre 2015. En décembre 2015, suite à leur informatisation dans Umoja, les bordereaux interservices n'étaient plus traités par le Centre de services régional d'Entebbe; l'indicateur est donc devenu obsolète.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Établissement de 168 rapports financiers mensuels conformes aux normes IPSAS (jusqu'au stade de la balance des comptes) pour 14 missions clientes, dont la MINUSS	12	Rapports financiers mensuels établis pour la MINUSS
Établissement de 240 états de rapprochement bancaire mensuels pour 20 banques dépositaires de comptes des missions clientes	36	États de rapprochement bancaire mensuels établis pour la MINUSS

Traitement de 264 bordereaux interservices reçus sur base mensuelle et établissement de rapports en la matière pour 11 missions clientes	72 Bordereaux interservices mensuels établis. Depuis décembre 2016, les bordereaux interservices ne sont plus traités par le Centre de services régional d'Entebbe, puisqu'ils le sont désormais dans Umoja; l'indicateur était donc obsolète. En outre, la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola s'est terminée pendant l'exercice considéré.

Réalisation escomptée 5.7 : Fourniture aux missions clientes de services d'appui informatique efficaces et rationnels profitant également au Centre de services régional d'Entebbe

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.7.1 Envoi des factures téléphoniques aux utilisateurs finaux dans les 7 jours suivant la réception du relevé d'appels vérifié par la mission cliente (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 97 %; 2015/16 : 97 %)	Objectif atteint. 100 % des factures téléphoniques ont été envoyées aux utilisateurs finaux dans les 7 jours suivant leur réception.
5.7.2 Maintien de la performance du réseau (2013/14 : sans objet; 2014/15 : taux de disponibilité mensuelle du réseau de 99 %; 2015/16 : 99 %)	Sans objet. La fonction de maintien de la performance du réseau a été renforcée et centralisée au Centre de services mondial de l'ONU.
5.7.3 Règlement des problèmes et réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les 3 heures (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 100 %; 2015/16 : 100 %)	99 % des problèmes et des demandes de services en matière d'informatique et de communications à Entebbe ont été réglés dans un délai de trois heures pour les trois premiers trimestres de l'exercice considéré. Les données relatives au dernier trimestre ne sont pas incluses en raison de la réorganisation du catalogue informatique et des communications, qui a eu une incidence sur l'établissement des rapports par site.
5.7.4 Règlement des problèmes en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 3 heures; élevé : dans les 6 heures; moyen : dans les 12 heures; faible : dans les 48 heures) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 98 %)	Aucun problème de degré de priorité « faible » ou « critique » n'a été signalé en matière d'informatique et de communications. 57 % des problèmes de degré « élevé » ont été réglés dans les 6 heures. 77 % des problèmes de degré « moyen » ont été réglés dans les 12 heures pour les trois premiers trimestres de l'exercice. Les données relatives au dernier trimestre ne sont pas incluses en raison de la réorganisation du catalogue informatique et des communications, qui a eu une incidence sur l'établissement des rapports par site. 81 % des problèmes en matière d'informatique et de communications à Entebbe ont été réglés dans le délai fixé selon le degré de priorité pour les trois premiers trimestres de l'exercice. Si l'objectif n'a pas été atteint, c'est principalement en raison du règlement des problèmes soulevés lors de l'introduction d'Umoja et de la mise en place d'un nouveau système de téléphonie.

5.7.5 Réponse aux demandes de services en matière d'informatique et de communications dans les délais fixés selon le degré de priorité (critique : dans les 2 heures; élevé : dans les 4 heures; moyen : dans les 24 heures; faible : dans les 48heures) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 97 %)	Il a été répondu à 89 % des demandes de service en matière d'informatique et de communications à Entebbe dans les délais fixés selon le degré de priorité. Si l'objectif n'a pas été atteint, c'est principalement en raison de la réponse aux demandes faites lors de l'introduction d'Umoja et de la mise en place d'un nouveau système de téléphonie. En outre, certaines activités, telles que le câblage, ont dû être externalisées, ce qui a retardé la prestation des services.
5.7.6 Taux de satisfaction des clients quant aux services d'appui en matière d'informatique et de communications à l'échelle régionale (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 90 %; 2015/16 : 90 %)	D'après les résultats de l'enquête réalisée en mai 2016, 87 % des missions clientes étaient satisfaites des services d'appui en matière d'informatique et de communications à l'échelle régionale.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Vérification de la conformité de 8 missions clientes aux normes de la Division de l'informatique et des communications	Non	Faute de moyens suffisants, seules 3 missions clientes ont fait l'objet d'une vérification de la conformité : la MINUSS, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Les activités de vérification devraient être achevées au cours des exercices à venir.
Évaluation et mise en œuvre de 3 projets régionaux alignés sur la stratégie de la Division de l'informatique et des communications en matière de centralisation, de mobilité et de réduction maximale de l'empreinte des missions clientes	3	1. Connectabilité autonome : un système de satellite à faible latence et à haut débit a été mis en place dans les 7 sites ci-après, assurant un accès fiable à Umoja, à la stratégie globale d'appui aux missions, aux vidéoconférences et à Internet : Djouba (MINUSS), Bangui (MINUSCA), Goma et Kinshasa (MONUSCO), Mogadiscio (BANUS), Abyei (FISNUA) et Wau (MINUSS). La mise en œuvre de ce projet au site restant, Entebbe, est prévue pour le quatrième trimestre de 2016. 2. Sécurité physique intégrée : ce projet, comprenant la vidéosurveillance 24 heures sur 24, sept jours par semaine, le contrôle des accès aux locaux, la détection des intrusions et la biométrie facultative, a démarré à Mogadiscio, à Entebbe et à Djouba. Sa mise en œuvre sera achevée au quatrième trimestre de 2016.

		3. Initiative de la main-d'œuvre mobile : un système de liaison par faisceau hertzien point à multipoint a été installé pour fournir au personnel indispensable du Centre de services régional d'Entebbe un accès à haut débit fiable au réseau des Nations Unies depuis le lieu de résidence et d'autres endroits stratégiques le long du couloir de Kampala-Entebbe.
Mise en place d'un Laboratoire régional d'innovation afin d'expérimenter et de proposer de nouveaux services d'appui en matière d'informatique et de communications	Oui	Le Laboratoire régional d'innovation a été créé et deux projets connexes ont été lancés : le Système d'interopérabilité radio et la technologie LTE (LTE). Le premier assure l'interopérabilité entre les différents types de pièces de matériel de transmission et la seconde permet une grande vitesse et une forte capacité de téléphonie et de transmission d'images et de données dans des conditions difficiles.
Coordination d'initiatives écologiques régionales visant à stimuler sensiblement l'utilisation de sources d'énergie de substitution	Oui	Les Services régionaux de l'informatique et des communications ont facilité la collaboration régionale dans le cadre des initiatives vertes. En 2015/16, des systèmes d'énergie solaire et hybrides ont été mis en place à la MINUSS, à la MINUSCA, à la FISNUA et à la MINUAD.
Mise au point de programmes de formation technique centralisés en matière d'informatique et de communications dans la région, notamment des cours sur les systèmes de transmission à l'intention des contingents, des activités de formation à l'entrée en fonctions pour le personnel civil, comprenant la distribution de matériel, et des cours sur la prise en main du réseau radio à ressources partagées (TETRA)	Oui	L'École des transmissions militaires des Nations Unies et les programmes de formation des Services régionaux de l'informatique et des communications ont été mis en place; les programmes d'études ont été élaborés. Au total, 54 cours ont été organisés et 860 membres du personnel civil et militaire ont participé à des sessions de formation en matière d'informatique et de communications au cours de l'exercice 2015/16.
Gestion effective de 27 147 comptes téléphoniques, dont 4 199 pour la MINUSS	5 542	Comptes téléphoniques effectivement gérés pour la MINUSS
Développement et évaluation de la résilience opérationnelle à Entebbe	Oui	Le Plan de résilience opérationnelle en matière d'informatique et de communications à Entebbe a été mis à jour en novembre 2015 et mis à l'essai le 29 juin 2016, et un rapport détaillé sur l'exercice de reprise après sinistre a été établi.

Réalisation escomptée 5.8 : Fourniture aux missions clientes d'un appui efficace et rationnel en matière de transport dans la région

Indicateurs de succès prévus	*Indicateurs de succès effectifs*
5.8.1 Augmentation du pourcentage des militaires et des agents de police présents dans la région qui bénéficient d'un appui en matière de transport (en coordination avec le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) (2013/14 : sans objet; 2014/15 : sans objet; 2015/16 : 90 %)	Objectif non atteint. À la suite de l'augmentation du volume et du poids des bagages autorisés par contingent, un appareil adapté (avion à fuselage large) était censé être mis à la disposition du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. Toutefois, ce dernier n'a toujours pas accès à cet appareil et n'a pas pu effectuer les vols de transport de contingents qui étaient prévus.
5.8.2 Optimisation du nombre de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés pour le transport des contingents ou du personnel de police (2013/14 : 67 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 76 %)	Objectif non atteint. Le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements n'a pas pu atteindre l'objectif en raison de l'absence d'avion gros-porteur pour le transport des contingents.
5.8.3 Optimisation du nombre de passagers et de marchandises/bagages à bord des vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré (2013/14 : appareils remplis à 40 %; 2014/15 : 70 %; 2015/16 : 70 %)	66 % des vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré ont servi à transporter des passagers et des marchandises/bagages. Le plan initial de vol régional intégré visait notamment la FISNUA, la MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSS. En octobre 2015, la MINUSCA s'est retirée de l'arrangement en matière de vols régionaux, en raison de la reprise des vols commerciaux entre Nairobi et Bangui, qui a sensiblement réduit le nombre de passagers et de marchandises. Au total, 499 vols ont été effectués pour la MINUSS au cours de l'exercice considéré.
5.8.4 Augmentation du taux de satisfaction des missions clientes quant aux services fournis en matière de transport (2013/14 : 69 %; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 83 %)	Objectif atteint. Dans le cadre de l'enquête menée en mai 2016, 86 % des missions clientes se sont déclarées satisfaites.
5.8.5 Augmentation du taux de satisfaction des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police quant aux services de relève du personnel fournis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2013/14 : sans objet; 2014/15 : 80 %; 2015/16 : 80 %)	78 % des membres du personnel en tenue se sont déclarés satisfaits des services fournis par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements au cours de l'exercice considéré.

Produits prévus	*Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre*	*Observations*
Coordination de 638 vols organisés pour le transport des contingents et du personnel de police au moyen d'appareils de l'Organisation des Nations Unies affrétés pour de longues durées, dont 20 pour la MINUSS	0	Au cours de l'exercice considéré, un seul vol a été organisé par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements pour le transport des contingents au moyen du B-737 pour la MINUSCA. Au cours du même exercice, le Centre de contrôle intégré n'a pas

		pu disposer d'un appareil adapté au transport des contingents et du personnel de police. La relève des contingents restants a été menée par la Section du contrôle des mouvements du Département de l'appui aux missions.
Transport de 22 348 militaires et membres du personnel de police, dont 690 pour la MINUSS	0	Membres des contingents et des forces de police transportés pour la MINUSS
Transport de 10 400 passagers à bord de vols organisés dans le cadre du plan de vol régional intégré	14 800	Passagers transportés pour la MINUSS
Organisation de 99 vols d'urgence (ponctuels), dont 6 pour des missions autres que la FISNUA, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	19	Vols effectués pour la MINUSS
Conclusion d'un contrat de service régional des aéronefs hors de la zone de la Mission	Non	Un cahier des charges a été établi par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements pour le contrat de service régional de manutention au sol et de vol des aéronefs hors de la zone de la Mission et soumis à la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions en vue de son approbation technique. La Division a conclu que, les exploitants aériens pouvant obtenir des services de manutention au sol hors de la zone de la Mission et en demander ensuite le remboursement à l'ONU, il n'était donc pas nécessaire de conclure des contrats de manutention au sol dans les différents aéroports du monde.
Coordination de 3 activités de formation technique en matière de transport régional	Non	Au cours de l'exercice considéré, aucune activité de formation technique n'a été coordonnée dans les différentes missions.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.)

	Montant alloué	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	8 103,4	9 520,4	(1 417,0)	(17,5)
Contingents	399 910,1	357 622,8	42 287,3	10,6
Police des Nations Unies	31 244,6	28 368,3	2 876,3	9,2
Unités de police constituées	19 399,2	19 845,2	(446,0)	(2,3)
Total partiel	**458 657,3**	**415 356,7**	**43 300,6**	**9,4**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	172 031,0	173 296,1	(1 265,1)	(0,7)
Personnel recruté sur le plan national	41 043,4	39 058,9	1 984,5	4,8
Volontaires des Nations Unies	18 898,8	22 036,1	(3 137,3)	(16,6)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 674,3	5 768,3	(94,0)	(1,7)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Total partiel	**237 647,5**	**240 159,4**	**(2 511,9)**	**(1,1)**
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	570,8	755,2	(184,4)	(32,3)
Voyages	6 129,8	6 016,0	113,8	1,9
Installations et infrastructures	107 055,8	118 480,5	(11 424,7)	(10,7)
Transports terrestres	21 395,7	16 775,1	4 620,6	21,6
Transports aériens	146 356,4	119 207,0	27 149,4	18,6
Transports maritimes ou fluviaux	1 879,5	7 435,1	(5 555,6)	(295,6)
Communications	13 878,1	13 266,3	611,8	4,4
Informatique	18 092,0	19 556,3	(1 464,3)	(8,1)
Santé	2 809,1	2 150,8	658,3	23,4
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	70 297,2	79 788,2	(9 491,0)	(13,5)
Projets à effet rapide	1 000,0	823,6	176,4	17,6
Total partiel	**389 464,4**	**384 254,1**	**5 210,3**	**1,3**
Total brut	**1 085 769,2**	**1 039 770,2**	**45 999,0**	**4,2**
Recettes provenant des contributions du personnel	18 175,1	17 041,9	1 133,2	6,2
Total net	**1 067 594,1**	**1 022 728,3**	**44 865,8**	**4,2**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**1 085 769,2**	**1 039 770,2**	**45 999,0**	**4,2**

B. Ressources financières du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué	*Dépenses*	*Écart*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4) = (3)/(1)*
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	3 445,9	4 610,4	(1 164,5)	(33,8)
Personnel recruté sur le plan national	1 133,5	1 097,7	35,8	3,2
Volontaires des Nations Unies	109,5	23,8	85,7	78,3
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
Total partiel	**4 688,9**	**5 731,9**	**(1 043,0)**	**(22,2)**
Dépenses opérationnelles				
Consultants	81,9	–	81,9	100,0
Voyages	47,4	88,8	(41,4)	(87,3)
Installations et infrastructures	1 151,1	1 726,5	(575,4)	(50,0)
Transports terrestres	45,3	20,0	25,3	55,8
Transports aériens	–	–	–	–
Communications	1 039,6	176,0	863,6	83,1
Informatique	757,4	657,6	99,8	13,2
Santé	24,1	10,9	13,2	54,8
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	56,8	44,4	12,4	21,8
Total partiel	**3 203,6**	**2 724,3**	**479,3**	**15,0**
Montant brut	**7 892,5**	**8 456,2**	**(563,7)**	**(7,1)**
Recettes provenant des contributions du personnel	517,0	683,9	(166,9)	(32,3)
Montant net	**7 375,5**	**7 772,3**	**(396,8)**	**(5,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**7 892,5**	**8 456,2**	**(563,7)**	**(7,1)**

53. Le dépassement de crédits pour le Centre de services régional d'Entebbe est imputable principalement au personnel recruté sur le plan international en raison de la transformation progressive de 68 postes du Service mobile en postes d'agents recrutés sur le plan national sur une période de deux ans débutant en juillet 2015 en application de la résolution 69/307 de l'Assemblée générale. En conséquence, 34 postes sur 68 ont été transformés en postes d'agents recrutés sur le plan national au cours de l'exercice considéré, et les 34 postes restants le seront au cours de l'exercice 2016/17. En outre, le dépassement de crédits au titre des installations et infrastructures s'explique essentiellement par l'achèvement des travaux de construction des bureaux du Centre, qui n'avaient pas été terminés pendant l'exercice 2014/15 et avaient été reportés à l'exercice 2015/16.

C. Récapitulatif des réaffectations de ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Répartition initiale du montant approuvé*	*Montant réaffecté*	*Répartition révisée*
I. Militaires et personnel de police	458 657.3	(3 000.0)	455 657.3
II. Personnel civil	237 647.5	2 550.6	240 198.1
III. Dépenses opérationnelles	389 464.4	449.4	389 913.8
Total	**1 085 769.2**	**–**	**1 085 769.2**
Pourcentage de réaffectations			**0.3**

54. Au cours de l'exercice, des fonds prévus à l'origine pour la catégorie I (Militaires et personnel de police) ont été réaffectés à la catégorie II (Personnel civil). Cette réaffectation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses au titre des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international en poste à la Mission, en raison notamment de la diminution du taux de vacance de postes (10 %, contre 20 % prévus pour l'exercice 2015/16). Des fonds prévus à l'origine pour la catégorie I ont également été réaffectés à la catégorie III (Dépenses opérationnelles), au titre des installations et infrastructures, ce qui s'explique principalement par l'achat de locaux préfabriqués en vue d'accueillir des agents en tenue supplémentaires, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité, et de faire face aux dépenses supplémentaires liées à l'achat de pièces de groupe électrogène et de composants d'une centrale solaire pour le programme de la Mission concernant l'impact sur l'environnement.

D. Évolution des dépenses mensuelles

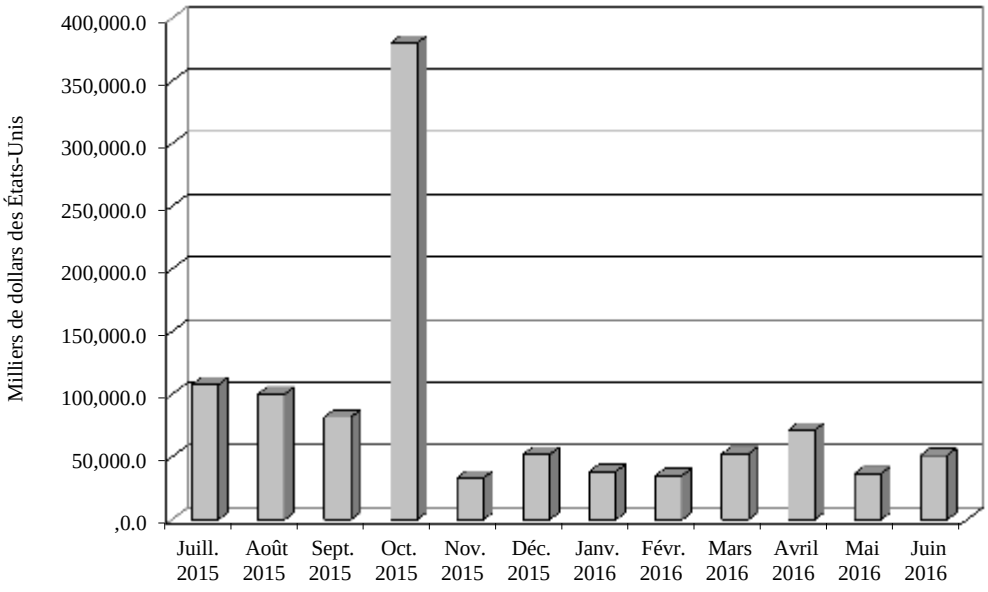

55. Les dépenses plus élevées constatées en octobre 2015 s'expliquent principalement par la souscription d'engagements au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard et des frais imputables aux unités de police constituées ainsi qu'au titre du matériel appartenant aux contingents pour l'ensemble de l'exercice 2015/16. Cette décision a été prise pour faciliter le transfert des outils de gestion financière des systèmes anciens vers Umoja, dans le cadre de la migration des données pour les entités du groupe 4.

E. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*
Intérêts créditeurs	2 231,1
Produits divers ou accessoires	451,9
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	19 047,0
Total	**21 730,0**

F. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Contingents	67 270,9
Unités de police constituées	3 033,0
Total partiel	**70 303,9**
Soutien logistique autonome	
Contingents	48 590,8
Unités de police constituées	2 467,5
Total partiel	**51 058,3**
Total	**121 362,2**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,5	1er juillet 2014	1er juillet 2014
Usage opérationnel intensif	2,9	1er juillet 2014	1er juillet 2014
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,3	1er juillet 2014	1er juillet 2014

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0 à 4,0		

G. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	1 133,6
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)[b]	47 373,2
Total	**48 506,9**

[a] Correspond aux frais liés aux radiofréquences et à l'immatriculation des véhicules.
[b] Inclut le coût de la location du terrain estimé à 37 083 624 dollars.

IV. Analyse des écarts[1]

	Écart	
Observateurs militaires	(1 417,0)	(17,5 %)

56. Le dépassement de crédits tient principalement au fait que le nombre moyen d'observateurs militaires déployés a été supérieur aux prévisions (192 contre 158 inscrits au budget de l'exercice 2015/16). Conformément à l'augmentation globale de l'effectif militaire autorisé en application de la résolution 2252 (2015), l'effectif autorisé pour les observateurs militaires est passé de 166 à 222.

	Écart	
Contingents	42 287,3	10,6 %

57. La sous-utilisation des crédits tient principalement aux coûts effectifs inférieurs aux prévisions au titre : a) du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, du fait de l'augmentation du montant effectif des déductions pour non-déploiement, déploiement retardé ou déploiement de matériel non fonctionnel appartenant au contingent prévues par la résolution 67/261 de l'Assemblée générale; b) des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, du fait de l'application d'un nouveau contrat d'aviation et du retard dans le déploiement de plusieurs contingents; c) du fret et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, en raison de la baisse des dépenses effectives pour l'expédition de matériel appartenant aux contingents ainsi que du non-déploiement et des retards dans le déploiement des contingents; d) du matériel appartenant au contingent, à savoir le matériel majeur, en raison du report du

[1] Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

déploiement de deux unités héliportées et du retard dans le déploiement de matériel par deux contingents; et e) des rations, en raison du coût effectif du transport inférieur aux prévisions du fait de l'impossibilité, pour le prestataire, de livrer les rations en raison des problèmes de sécurité.

	Écart	
Police des Nations Unies	2 876,3	9,2 %

58. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que le nombre moyen de membres de la Police des Nations Unies déployés a été inférieur aux prévisions (538 contre 630 inscrits au budget de l'exercice 2015/16). Conformément à l'augmentation globale de l'effectif de police autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2252 (2015), l'effectif de la Police des Nations Unies est passé de 663 à 763.

	Écart	
Unités de police constituées	(446,0)	(2,3 %)

59. Le dépassement de crédits tient principalement au fait que le nombre moyen de membres d'unités de police constituées a été supérieur aux prévisions (684 contre 581 inscrits au budget de l'exercice 2015/16). Conformément à l'augmentation globale de l'effectif de police autorisé en application de la résolution 2252 (2015), l'effectif des membres d'unités de police constituées a progressé de 660 à 1 160. Ce dépassement a été partiellement contrebalancé par la réduction des frais de voyage pour le déploiement, la rotation et le rapatriement, du fait notamment de l'exécution d'un nouveau contrat d'aviation.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	(1 265,1)	(0,7 %)

60. Le dépassement de crédits tient essentiellement au taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour le personnel en poste à la Mission (12,7 %, contre 15 % prévus au budget 2015/16). Pour le personnel en poste au Centre de services régional d'Entebbe, le taux de vacance effectif moyen a été de 14,3 %, contre un taux de 5 % prévu au budget 2015/16. Le taux de vacance effectif global de la Mission et du Centre a été de 12,7 %. Le dépassement global des crédits a été compensé par la sous-utilisation des crédits prévus au titre des dépenses communes de personnel, en raison de la diminution du nombre de demandes d'indemnités pour frais d'études réglées et traitées au cours de l'exercice.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	1 984,5	4,8 %

61. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par l'application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur pour convertir en dollars des États-Unis la livre sud-soudanaise (SSP), laquelle s'est dépréciée au cours de l'exercice 2015/16 (passant de 3,1 SSP pour 1 dollar au 1er juillet 2015 à 40,21 SSP pour 1 dollar au 30 juin 2016), ainsi que par la contribution du personnel et les

dépenses communes de personnel. Cette sous-utilisation des crédits a été partiellement contrebalancée par une augmentation des traitements du personnel recruté sur le plan national en raison du taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national en poste à la Mission (17,7 %, contre 30 % prévus au budget 2015/16). Pour le personnel en poste au Centre de services régional d'Entebbe, le taux de vacance effectif moyen des agents des services généraux recrutés sur le plan national a été de 8,3 %, contre 17 % prévus au budget 2015/16. Le taux de vacance effectif global de la Mission et du Centre pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national a été de 17,4 %.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	(3 137,3)	(16,6 %)

62. Le dépassement de crédits tient essentiellement au taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international en poste à la Mission (10,0 %, contre 20,0 % prévus pour l'exercice 2015/16).

	Écart	
Consultants	(184,4)	(32,3 %)

63. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le recrutement de consultants à des fins autres que la formation dans : a) les services de santé, pour rattraper le retard accumulé dans les examens médicaux initiaux et dispenser des services médicaux d'urgence dans le dispensaire de niveau I de la Maison des Nations Unies; et b) les services de gestion liés au projet « O3b » de solution satellite à large bande et à faible latence. Ce dépassement a été contrebalancé par la diminution des dépenses au titre des formateurs, due principalement à l'annulation de la formation sur les transports terrestres, la communication et l'information qui était prévue, en raison des problèmes de sécurité.

	Écart	
Voyages	113,8	1,9 %

64. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par la poursuite des efforts que déploie la Mission pour exécuter les programmes de formation dans la zone de la mission en utilisant des capacités internes, dans la mesure du possible, et en faisant venir des formateurs sur place. Cette sous-utilisation a été partiellement contrebalancée par le dépassement de crédits au titre des voyages à des fins autres que la formation, en raison principalement du règlement des demandes de remboursement des frais de voyage de l'exercice précédent.

	Écart	
Installations et infrastructures	(11 424,7)	(10,7 %)

65. Le dépassement de crédits s'explique principalement par : a) l'augmentation des prix d'achat des locaux préfabriqués en raison de l'exécution du nouveau contrat-cadre; b) l'achat de locaux préfabriqués supplémentaires et de systèmes

d'approvisionnement en eau par pompage en vue d'accueillir des agents en tenue supplémentaires, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité; et c) l'achat de centrales solaires destinées à être installées dans les sept sites de la Mission (Maison des Nations Unies, Pibor, Melout, Renk, Torit, Wau et Bor) dans le cadre de l'Initiative 2020/50 pour le verdissement.

66. L'écart a été en partie contrebalancé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre : a) des carburants et des lubrifiants, car le prix du carburant a été moins élevé que prévu (0,91 dollar le litre contre 1,17 dollar prévu au budget 2015/16) et en raison du non-paiement de frais de mise en route du fait que les points de distribution de carburant prévus à Malakal et Bentiu n'ont pas été créés. Cette sous-utilisation a été en partie contrebalancée par l'augmentation de la consommation de carburant (28,5 millions de litres contre 24,1 millions prévus au budget 2015/16) en raison de l'augmentation de la demande à l'appui du déploiement d'agents en tenue supplémentaires à Bentiu, Malakal, Djouba, Bor et Wau; et b) les services d'architecture et de démolition, en raison de la non-exécution de la construction prévue d'un immeuble de deux étages à Djouba pendant l'exercice 2015/16 et du report à l'exercice 2016/17 de la construction d'ateliers d'entretien et de réparation automobiles et de dalles en béton pour les entrepôts.

		Écart	
Transports terrestres	4 620,6	21,6 %	

67. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le coût au litre du carburant moins élevé que prévu (0,89 dollar le litre contre 1,16 dollar prévu au budget 2015/16), par la consommation effective moins élevée que prévu (4,2 millions de litres de carburant contre 6,3 millions prévus au budget 2015/16) et par l'arrivée de 349 véhicules neufs à la Mission, ce qui a nécessité moins de pièces de rechange. Cet écart a été en partie contrebalancé par l'augmentation des dépenses au titre de la location de véhicules, en raison notamment de la location supplémentaire de gros engins de terrassement en vue de mener à bien d'importants travaux de génie à Malakal, pour lesquels aucune provision n'était inscrite au budget 2015/16.

		Écart	
Transports aériens	27 149,4	18,6 %	

68. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par : a) le nombre d'heures de vol effectuées par des hélicoptères inférieur aux prévisions (13 060 heures contre 16 634 heures prévues pour l'exercice 2015/16) du fait du non-déploiement de cinq hélicoptères tactiques, en raison des restrictions imposées à la Mission, et du retard dans le déploiement de trois hélicoptères; b) le prix du carburant inférieur aux prévisions (0,94 dollar le litre contre 1,19 dollar prévu au budget 2015/16) et le volume de carburant consommé inférieur aux prévisions (16,7 millions de litres contre 20,6 millions prévus au budget 2015/16); c) le non-déploiement du système de drones aériens en raison des restrictions imposées; d) le non-déploiement d'un avion en raison des problèmes de sécurité, ce qui a entraîné la diminution du nombre d'heures de vol effectuées par des avions (6 196 heures contre 7 253 heures budgétisées pour l'exercice 2015/16); et e) le remplacement d'un aéronef par une autre solution plus économique.

	Écart	
Transports maritimes et fluviaux	(5 555,6)	(295,6 %)

69. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'acquisition de 800 conteneurs maritimes supplémentaires nécessaires à l'expédition de locaux préfabriqués supplémentaires et de matériel connexe en vue d'accueillir des agents en tenue supplémentaires, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité, ainsi que par la location d'un ponton flottant temporaire, qui a servi à soutenir les unités fluviales de Djouba et Malakal, pour lesquels aucune provision n'avait été faite dans le budget 2015/16. Cet écart a été contrebalancé par la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, qui s'explique principalement par une consommation en carburant inférieure aux prévisions (21 000 litres contre 671 000 litres prévus au budget 2015/16) en raison de mesures de sécurité qui ont limité les opérations des unités fluviales au cours de l'exercice.

	Écart	
Communications	611,8	4,4 %

70. La sous-utilisation des crédits tient principalement au fait que les services d'accès à Internet, initialement inscrits au budget à la rubrique Communications, ont finalement été comptabilisés à la rubrique Informatique. De plus, cette sous-utilisation est due à l'indisponibilité des prestataires chargés des circuits de liaison louée et au non-déploiement de systèmes de navigation par satellite destinés à venir en appui aux services Internet en raison de la fermeture des bases d'appui de comté. L'écart a été en partie contrebalancé par une augmentation des dépenses liées principalement à l'achat de matériel de communication en réseau, de radios et d'appareils de liaisons hertziennes pour remplacer les appareils ayant atteint la fin de leur durée de vie, ainsi que de matériel de visioconférence distribué par les neuf antennes de la Mission en vue de réduire les risques d'interruption des communications.

	Écart	
Informatique	(1 464,3)	(8,1 %)

71. Le dépassement de crédits s'explique principalement par l'achat d'imprimantes multifonctionnelles, en raison de l'annulation du contrat-cadre relatif à la location de photocopieurs, et de matériel destiné à appuyer les projets informatiques centralisés. De plus, le dépassement tient au fait que les crédits liés aux services d'accès à Internet, initialement inscrits au budget à la rubrique Communications, ont finalement été comptabilisés à la rubrique Informatique. Cet écart a été en partie contrebalancé par le retard dans le déploiement de personnel contractuel par le prestataire et par une utilisation des services de transmission d'images par satellite inférieure aux prévisions en raison de l'utilisation, par la Mission, des données satellite existantes pour l'élaboration de cartes.

	Écart	
Santé	658,3	23,4 %

72. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par des dépenses moins élevées que prévu pour l'achat de fournitures médicales en raison de la disponibilité du matériel en stock et des services de santé fournis moins nombreux que prévu pendant l'exercice 2015/16. Cet écart a été contrebalancé par les dépenses liées à l'achat de matériel médical supplémentaire du fait que du matériel essentiel n'avait pas été livré comme prévu au cours des exercices précédents.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(9 491,0)	(13,5 %)

73. Le dépassement de crédits s'explique principalement par le fret supplémentaire lié : a) à l'achat de locaux préfabriqués supplémentaires en vue d'accueillir des agents en tenue supplémentaires, conformément à la résolution 2252 (2015) du Conseil de sécurité; b) à l'acquisition de matériel pour la défense des périmètres et de matériel de transport terrestre remontant à un exercice précédent; et c) aux pertes découlant des fluctuations des taux de change. L'écart a été en partie contrebalancé par des dépenses moins élevées que prévu au titre d'autres services, principalement en raison de la fermeture de six bases d'appui de comté, de la diminution des recrutements de contractuels chargés de fournir un soutien technique et logistique aux 10 sites d'entreposage intégrés de la Mission et du remplacement de pompiers vacataires par du personnel recruté sur le plan national; ainsi que du fait que les boîtes de rations de secours n'ont pas été consommées et que les rations ont été fournies au personnel civil selon le principe du recouvrement des coûts.

	Écart	
Projets à effet rapide	176,4	17,6 %

74. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le retard dans la mise en œuvre de plusieurs projets à effet rapide en raison des problèmes de sécurité rencontrés à certains endroits.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

75. **En ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, il conviendrait que l'Assemblée générale :**

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, soit 45 999 000 dollars.

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 21 730 000 dollars, montant correspondant aux intérêts créditeurs (2 231 100 dollars), aux autres recettes diverses et accessoires (451 900 dollars) et aux annulations résultant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (19 047 000 dollars).

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286

(A/70/742)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité compte analyser les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses pour l'exercice financier 2015/16, notamment grâce aux informations analytiques supplémentaires qui seront fournies dans les prochains rapports sur l'exécution des budgets et aux données périodiques sur les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, comme indiqué au paragraphe 28 ci-dessus (par. 33).	Les écarts entre les dépenses effectives et les prévisions de dépenses sont analysés dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires sont également analysées au cours de l'exercice. La MINUSS a tiré parti d'Umoja pour analyser les écarts entre dépenses effectives et prévisions de dépenses ainsi que les réaffectations de ressources entre catégories de dépenses ou rubriques budgétaires.